



Bulletin Officiel

N°7692 Vendredi 11 septembre 2026

www.cmf.tn31^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
DANS LES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

3

INFORMATION DU CMF PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES : PRECISIONS SUR L'OBLIGATION D'INFORMATION SUR
LES FAITS SUSCEPTIBLES DE METTRE EN PERIL LES INTERETS DES SOCIETES OU DES INVESTISSEURS

9

INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS
FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

13

PUBLICATION EN LIGNE DES ETATS FINANCIERS DES INTERMEDIAIRES EN BOURSE ET DES SOCIETES DE GESTION
A PARTIR DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2025

17

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. - SICAF »

19

SOCIETE LAND'OR

20

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE DE PLACEMENT ET DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET TOURISTIQUE « S.P.D.I.T. - SICAF »

21

SOCIETE LAND'OR

22

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

LES VALEURS LIQUIDATIVES SONT DESORMAIS CONSULTABLES AU FORMAT EXCEL, PLUS PRATIQUE ET DIRECTEMENT EXPLOITABLE,
SUR LE SITE OFFICIEL DU CMF VIA LE LIEN SUIVANT : <https://www.cmf.tn/valeurs-liquidatives-des-titres-opcvm>

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 24/06/2026)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD
- TUNISIAN SAUDI BANK – TSB
- UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS- UNIMED
- TELNET HOLDING
- ONE TECH HOLDING

ANNEXE III

AUGMENTATION DE CAPITAL

- SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE TUNIS RE

ANNEXE IV

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE « TLF 2026-1 »

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

- EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE « HL SUBORDONNE 2026-1 »

ANNEXE V

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025

- SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES -STIP

ANNEXE VI

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2026

- SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON « SOTIPAPIER »

ANNEXE VII

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 30 JUIN 2026

- SICAV ENTREPRISE
- STRATEGIE HIGH YIELD SICAV

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيحات بشأن المعلومات البيئية والاجتماعية والحوكمة الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة على مستوى الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية

في إطار مواصلة هيئة السوق المالية لجهودها الرامية إلى دعم شركات المساهمة العامة في الوفاء بواجبات الإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وذلك على ضوء البلاغ الصادر عنها بتاريخ 25 ديسمبر 2025، وبالاستناد إلى مخرجات الملتقى الذي نظّمته الهيئة بالتعاون مع هيئة الخبراء المحاسبين بتونس يوم 22 جانفي 2026 حول واجبات الإفصاح المرتبطة بعوامل الاستدامة ومتطلبات آلية تعديل الكربون على الحدود، وما تم تسجيله من استفسارات خلاله، تُصدر الهيئة هذا البلاغ التكميلي قصد تقديم توضيحات إضافية بشأن متطلبات الإفصاح ذات الصلة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، الواجب تضمينها ضمن القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025.

وتهدف هذه التوضيحات إلى مرافقة شركات المساهمة العامة في حسن تطبيق الإطار المحاسبي الجاري به العمل. كما يندرج هذا التمشي في إطار مقاربة تدريجية تواكب السياق الانتقالي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2025، دون أن يترتب عنه إحداث أية التزامات جديدة ذات صبغة معيارية.

وفي هذا الإطار وتماشيا مع مهمتها في حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية وتعزيز شفافية السوق المالية، تذكر الهيئة أن الإيضاحات المرفقة بالقوائم المالية لشركات المساهمة العامة يجب أن تتضمن قسما مخصصا للمعلومات ذات الأهمية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة عندما يكون لهذه العوامل، تأثير محتمل ذو أهمية على الوضعية المالية أو الأداء المالي أو استمرارية النشاط أو آفاق الشركة وذلك بناء على تقييم للمادية المالية وفقا للإطار المرجعي للمحاسبة كما هو منصوص عليه بالأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996. وفي هذا السياق، يمكن للشركات الاعتماد على مبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2 عند إعداد هذا القسم، وذلك مع التقيد بأحكام الإطار المرجعي للمحاسبة.

وينبغي أن يشمل هذا القسم على الأقل على المحاور التالية:

أ. **نمط الحوكمة:** وصف الهياكل والأدوار والمسؤوليات في مجال الإشراف والتسيير الخاصة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، بما في ذلك مشاركة أجهزة الحوكمة، وذلك بقدر ما تساهم هذه العناصر في تقييم إدارة المخاطر البيئية والاجتماعية والحوكمة التي قد يكون لها أثر مالي ذو أهمية.

ب. **الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة:** عرض التوجهات الاستراتيجية للشركة في هذا المجال بقدر ما يكون لهذه التوجهات أثر ذو أهمية على الفرضيات المحاسبية أو الآفاق أو المجاميع الرئيسية في القوائم المالية ، ووصف مدى ترابط الاستراتيجية المتعلقة بالعوامل المذكورة مع الاستراتيجية الشاملة، وعند الاقتضاء، الأهداف المحددة.

ت. **إدارة المخاطر والفرص:** تحديد وتحليل المخاطر والفرص المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة ذات الأهمية بالنظر الى تأثيرها المحتمل على الوضعية المالية أو الأداء أو آفاق الشركة.

ث. **مؤشرات كمية و/أو نوعية:** الإفصاح، عند الاقتضاء، عن مؤشرات كمية و/أو نوعية ذات أهمية في تقدير الشركة وذلك على ضوء تحليل المادية المالية. وبالنسبة لهذا المحور الأخير المتعلق بالمؤشرات الكمية و/أو النوعية المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، تقوم الشركات باختيارها على أساس تقييمها للمخاطر وللمادية المالية، وفقا لمبدأي الأهمية النسبية والتوازن بين المنافع والتكاليف المنصوص عليهما في الإطار المرجعي للمحاسبة. مع التذكير في هذا الإطار بأن عدم نشر المؤشرات المذكورة لا يُعدّ في حد ذاته تقصيرا، طالما كانت الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية هذه المؤشرات في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية، وفي ضوء مستوى نضج أنظمة المعلومات بالنظر لوضعية الشركة.

وتجدر الإشارة الى أنّه فيما يتعلق بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، وباعتبار أن السنة المحاسبية 2025 تُعتبر أول سنة لبدء سريان متطلبات الإفصاح المذكورة، فقد اعتبرت الهيئة هذه الفترة على أنها **مرحلة انتقالية**. وفي هذا الإطار، وتقديرا لأن بعض الشركات قد لا تمتلك بعد أنظمة معلومات أو بيانات ناضجة بالكامل تمكنها من إنتاج مؤشرات كمية كاملة وموثوقة، فإنه يُسمح لها بالاكْتفاء بالإفصاح بالمعلومات النوعية ذات الصلة والتي تهدف إلى وصف المنهجية المعتمدة لإدارة العوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، والإجراءات المتخذة، وآليات الحوكمة وإدارة المخاطر **الجاري وضعها أو تطويرها**، وكذلك الجدول الزمني المحدد للتنفيذ التدريجي للإفصاح بالمؤشرات الكمية.

ويكرس هذا التمشي المعتمد من قبل الهيئة مبدأ "الامتثال أو التبرير" الذي يهدف إلى مرافقة الشركات في رفع مستوى نضجها التدريجي في إعداد الإفصاحات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، دون المساس بمبادئ المادية المالية والنسبية والصورة الوافية. وتحدد الشركة عند الاقتضاء، البنود الرئيسية في القوائم المالية التي قد تتأثر حسب تقديرها بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، واسترشاداً بمبادئ معايير الاستدامة الدولية IFRS S1 و IFRS S2.

وفيما يخص المعلومات المتعلقة بآلية تعديل الكربون عند الحدود المعنية بالإفصاح ضمن الإفصاحات المتعلقة بالقوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تقيم الشركات المعنية بهذه الآلية، وفقاً للإطار المرجعي للمحاسبة، ما إذا كان تعرضها لآلية تعديل الكربون عند الحدود من شأنه أن يكون له أثر مالي ذو أهمية على وضعيتها وأدائها المالي أو نشاطها أو أفاقها المستقبلية.

ولا يمكن اعتبار عدم الإفصاح عن مؤشرات حول تعرض الشركة لهذه الآلية، في حد ذاته، تقصيراً، طالما أن الشركة قادرة على تبرير عدم أهمية المؤشرات المذكورة في ضوء تحليل الأهمية النسبية المالية وبالنظر إلى مستوى نضج أنظمة المعلومات. وفي هذه الحالة، يمكن أن تكون المعلومات المتعلقة بهذه الآلية التي يتم الإفصاح بها ذات طبيعة نوعية في الغالب وذلك تكريساً لمبدأ "الامتثال أو التبرير" المعتمد من قبل الهيئة، وتتعلق هذه المعلومات بوصف منهجية تحديد التدفقات المعنية، وإجراءات الشركة التي هي بطور الإنجاز، والجدول الزمني المحدد للامتثال التدريجي.

وتشدد الهيئة على ضرورة قيام شركات المساهمة العامة بتعزيز منظومات الحوكمة وإدارة المخاطر والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة تدريجياً، بالتنسيق الوثيق مع مراقبي حساباتها، لضمان جودة وموثوقية وملاءمة المعلومات المقدمة إلى السوق.

Communiqué du Conseil du Marché Financier**PRECISIONS RELATIVES AUX INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR
LES SOCIETES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES
NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

Dans le prolongement du communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025, relatif aux informations à fournir au niveau des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, par les sociétés faisant appel public à l'épargne, concernant les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et le Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF), et suite au colloque organisé par le CMF en collaboration avec l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie le 22 janvier 2026 sur ce thème et aux interrogations posées par les participants audit colloque, le CMF souhaite apporter les précisions suivantes quant à ses attentes en matière d'information financière liée à la durabilité.

Les présentes précisions ont pour objet d'accompagner les sociétés faisant appel public à l'épargne dans l'application du cadre comptable existant. Elles s'inscrivent dans une logique transitoire pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 et ne créent pas, à ce titre, d'obligations nouvelles de nature normative.

Conformément à sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, et de renforcement de la transparence du marché financier, le CMF rappelle que les notes annexes aux états financiers des sociétés faisant appel public à l'épargne doivent comporter une section dédiée aux informations financières significatives liées aux facteurs ESG.

Cette information est fournie, sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, lorsque ces facteurs sont susceptibles d'influencer de manière significative la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation ou les perspectives de la société.

À cet effet et pour l'élaboration de cette section, les sociétés peuvent s'appuyer sur les principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2, dans le respect du cadre conceptuel de la comptabilité.

Cette section devrait au moins couvrir les quatre axes suivants :

a. Mode de gouvernance :

Description des structures, rôles et responsabilités en matière de supervision et de pilotage des enjeux ESG, y compris l'implication des organes de gouvernance dans la mesure où ces éléments contribuent à l'appréciation de la gestion des risques ESG susceptibles d'avoir une incidence financière significative.

b. Stratégie ESG :

Présentation des orientations stratégiques de la société en matière ESG, de leur articulation avec la stratégie globale et, le cas échéant, des objectifs fixés dans la mesure où ces orientations stratégiques ont une incidence significative sur les hypothèses comptables, les perspectives financières ou les principaux agrégats des états financiers.

c. Gestion des risques et opportunités :

Identification et analyse des risques et opportunités ESG matériellement significatifs au regard de leur incidence potentielle sur la situation financière, la performance ou les perspectives de la société.

d. Indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs :

Communication, le cas échéant, d'indicateurs quantitatifs et/ou qualitatifs jugés matériellement significatifs au regard de l'analyse de la matérialité financière réalisée par la société.

Les indicateurs quantitatifs et qualitatifs relatifs aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont identifiés à l'issue d'une analyse des risques et de la matérialité financière, conformément aux principes d'importance relative ainsi qu'à l'équilibre entre coûts et avantages consacrés par le cadre conceptuel de la comptabilité.

L'absence de publication d'indicateurs ne saurait, à elle seule, constituer un manquement, dès lors que la société est en mesure d'en justifier le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information au regard de sa situation spécifique.

Pour les états financiers clos au 31 décembre 2025, l'information ESG fournie dans les notes aux états financiers, s'inscrit dans une **phase transitoire**. Lorsque les sociétés ne disposent pas encore de systèmes d'information ou de données suffisamment matures pour produire des indicateurs quantitatifs complets et fiables, elles peuvent recourir à une information qualitative pertinente. Cette information qualitative vise à décrire la démarche ESG adoptée par la société, les actions engagées, les dispositifs de gouvernance et de gestion des risques en cours de déploiement, ainsi que le calendrier envisagé pour la mise en place progressive d'indicateurs quantitatifs.

Cette approche relève d'une logique de « Comply or Explain » visant à accompagner les sociétés dans une montée en maturité graduelle du reporting ESG, sans remettre en cause les principes de matérialité financière, de proportionnalité et d'image fidèle. Le cas échéant, la société indique les principaux postes des états financiers susceptibles d'être affectés par les enjeux ESG, conformément aux principes du cadre conceptuel de la comptabilité et, à titre d'orientation, aux principes des normes internationales de durabilité IFRS S1 et IFRS S2.

En ce qui concerne l'information relative au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) à fournir dans les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, les sociétés concernées par ce Mécanisme, apprécient conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, si leur exposition au dispositif MACF est de nature à avoir une incidence financière significative.

L'absence de publication d'indicateurs sur cette question, ne saurait constituer un manquement dès lors qu'elle est justifiée par le caractère non matériel de l'exposition ou par le niveau de maturité des systèmes d'information. Dans ce cas, et dans le cadre de la logique de « Comply or Explain » adoptée pour l'exercice 2025, l'information relative au MACF peut revêtir un caractère principalement qualitatif, visant à décrire la démarche d'identification des flux concernés, les travaux engagés et le calendrier envisagé pour la mise en conformité progressive.

Le CMF invite l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer progressivement leurs dispositifs de gouvernance, de gestion des risques et de reporting relatifs aux facteurs ESG, en étroite coordination avec leurs commissaires aux comptes, afin de garantir la qualité, la fiabilité et la pertinence des informations communiquées au marché.

بلاغ هيئة السوق المالية

واجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة تجاه هيئة السوق المالية: توضيحات بخصوص الإعلام بالحالات التي من شأنها أن تشكل خطرا على مصالح الشركات أو حاملي أوراقها المالية

في إطار اضطلاع هيئة السوق المالية بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر في الأوراق المالية والأدوات المالية القابلة للتداول بالبورصة وكل توظيف للأموال عن طريق المساهمة العامة، وذلك طبقاً لأحكام الفصل 23 من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية، تقدّم الهيئة التوضيحات التالية بخصوص نطاق تطبيق أحكام الفصل 3 سادسا من القانون سالف الذكر، والمتعلقة بواجب الإعلام المحمول على مراقبي حسابات شركات المساهمة العامة.

ويهدف هذا التوضيح إلى ضمان فهم موحد وتطبيق سليم وفعلي للأحكام القانونية المذكورة، التي تلزم مراقبي الحسابات بإعلام هيئة السوق المالية بكل أمر من شأنه أن يشكل خطرا على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية، وذلك فور علمهم بها أثناء مباشرتهم لمهامهم.

وفي هذا الإطار، تعتبر هيئة السوق المالية أنّ الوقائع والوضعيات التالية تُعد، على سبيل المثال لا الحصر، من الحالات التي تستوجب الإعلام المنصوص عليه بالفصل 3 سادسا المشار إليه:

- أي خرق أو مخالفة جسيمة للأحكام التشريعية أو الترتيبية أو الإدارية المنظمة لنشاط الشركة؛
- وجود مخاطر أو شكوك جدية من شأنها المساس باستمرارية نشاط الشركة؛
- وجود مراقبي الحسابات في وضعية استحالة تنفيذ مهامهم، وفقا لأحكام الفصل 268 من مجلة الشركات التجارية؛

- حالات رفض التصديق على الحسابات على معنى الفصل 269 من مجلة الشركات التجارية؛

- إبداء رأي مضمّن باحتراز، وخاصة في الحالات التي تتعلق فيها هذه الاحترازات بـ:

- ✓ المساس باستمرارية نشاط الشركة أو ديمومتها؛
- ✓ بنود بالقوائم المالية يكون أثرها، منفردة أو مجتمعة، جوهريا بالنظر إلى معايير الأهمية النسبية، ومن شأنه التأثير بصفة جوهريّة على التقديم الوفي للوضعية المالية أو للأداء أو للتدفقات النقدية؛

- ✓ وجود احترازاات متكررة أو غير مسوأة، أو متواصلة على مدى سنتين محاسبيتين أو أكثر؛
- ✓ عدم تكوين المدخرات الضرورية لتغطية المخاطر الجسيمة أو عدم احتساب خصوم هامة؛
- ✓ إنجاز معاملات ذات أهمية مع أطراف مرتبطة بشروط تفضلية مقارنة بشروط السوق.

وتؤكد هيئة السوق المالية أن القائمة الواردة أعلاه لا تهدف إلى حصر أو تقييد نطاق واجب الإعلام، إذ يتعين على مراقب الحسابات، في إطار مسؤوليته المهنية وبصفته خبيراً مختصاً، أن يقدر، بالنظر إلى خصوصيات كل مهمة وظروفها، وجود أي أمر أو وضعية، ولو لم يرد ذكرها صراحة ضمن الحالات المذكورة، من شأنها أن تشكل خطراً على مصالح الشركة المعنية أو على مصالح حاملي أوراقها المالية. كما تجدر الإشارة إلى أنه في حال وجود شكوك حول تقدير الوقائع أو الحالات الواجب الإعلام بها، يتعين على مراقب الحسابات التحلي بمبدأ الحيطة والحذر، والمبادرة بإعلام هيئة السوق المالية بالوقائع أو الوضعيات التي لم يتمكن من الحسم في شأنها.

وبخصوص إجراءات الإعلام، فإنه يعين على مراقبي الحسابات إعلام هيئة السوق المالية بأي وسيلة تترك أثراً كتابياً. وعندما تتعلق حالات الإعلام بإبداء رأي برفض التصديق على الحسابات أو بإبداء رأي مضمّن باحتراز، يتعين على مراقبي الحسابات مدّ الهيئة بجميع العناصر التوضيحية والبيانات اللازمة التي من شأنها تسهيل فهم الوقائع والحالات المعلم بها.

وإذ تذكر هيئة السوق المالية بأهمية الدور المحوري الذي يضطلع به مراقبو الحسابات في تكريس الشفافية وحماية المستثمرين، فإنها تدعو كافة المعنيين إلى الحرص على التقيد الصارم بواجبات الإعلام المذكورة أعلاه وبكافة الالتزامات القانونية والترتيبية ذات الصلة، بما يساهم تعزيز شفافية السوق ودعم مقتضيات الثقة فيها.

Communiqué du Conseil du Marché Financier
--

Information du CMF par les commissaires aux comptes : Précisions sur l'obligation d'information sur les faits susceptibles de mettre en péril les intérêts des sociétés ou des investisseurs.

Dans le cadre de sa mission de protection de l'épargne investie en valeurs mobilières, produits financiers négociables en bourse et tout autre placement donnant lieu à appel public à l'épargne, telle que prévue par l'article 23 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, le Conseil du Marché Financier (CMF) apporte des précisions relatives à l'application des dispositions de l'article 3 sexies de la loi susvisée, concernant l'obligation d'information du CMF par les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne.

Cette démarche vise à assurer une application harmonisée, claire et sécurisée de ladite disposition légale, laquelle impose aux commissaires aux comptes de signaler immédiatement au CMF tout fait susceptible de mettre en péril les intérêts de la société concernée ou ceux des porteurs de ses titres.

À ce titre, le CMF précise que sont notamment considérés comme des faits justifiant l'information prévue par l'article 3 sexies précité, à titre indicatif et sans que cette énumération ne présente un caractère exhaustif, les situations suivantes :

- Toute violation significative des dispositions législatives, réglementaires ou administratives régissant l'activité de la société ;
- L'existence d'un risque ou d'un doute sérieux concernant la continuité de l'exploitation ;
- Les situations d'impossibilité pour les commissaires aux comptes d'exécuter leurs missions, telles que prévues par l'article 268 du Code des sociétés commerciales ;
- Les cas de désapprobation des comptes au sens de l'article 269 du Code des sociétés commerciales ;
- L'émission d'une opinion assortie de réserves, notamment lorsque celles-ci portent sur :

- ✓ La mise en cause de la continuité d'exploitation ou de la pérennité de la société
- ✓ Un ou plusieurs postes des états financiers dont l'impact, individuel ou agrégé, est significatif au regard des critères de matérialité et affecte substantiellement la représentation fidèle de la situation financière, de la performance ou des flux de trésorerie ;
- ✓ L'existence de réserves récurrentes ou non régularisées, persistantes sur deux exercices consécutifs ou plus ;
- ✓ L'insuffisance manifeste de provisions pour risques majeurs ou la non prise en compte de passifs importants;
- ✓ Des transactions significatives avec des parties liées conclues à des conditions non conformes à celles du marché.

Il est rappelé que cette liste n'a pas vocation à limiter l'étendue de l'obligation de signalement. Il appartient au commissaire aux comptes, en sa qualité de professionnel avisé et sous sa responsabilité, d'apprécier, au regard des circonstances propres à chaque mission, si un fait ou une situation, même non expressément visé, est de nature à mettre en péril les intérêts de la société ou des porteurs de ses titres. En cas de doute, le principe de prudence doit prévaloir et conduire à l'information du CMF.

S'agissant des modalités pratiques, l'information du CMF par les commissaires aux comptes est transmise par tout moyen permettant d'en conserver une trace écrite. Lorsque les faits signalés se rattachent à l'émission d'une désapprobation des comptes ou à l'émission d'une opinion assortie de réserves, les commissaires aux comptes sont tenus de déposer auprès du CMF tout élément explicatif de nature à faciliter la compréhension des faits signalés.

Conscient du rôle central du contrôle légal des comptes dans la consécration de la transparence et la protection des investisseurs, le CMF invite les commissaires aux comptes des sociétés faisant appel public à l'épargne à veiller au strict respect des obligations d'information susvisées, et ce dans un souci de transparence et de bon fonctionnement des marchés.

بلاغ هيئة السوق المالية

توضيح للمعطيات الواجب تضمينها من قبل شركات المساهمة العامة صلب القوائم المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025 المتعلقة بالتحديات المناخية وبمعايير الحوكمة البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات

في إطار مشروعها الاستراتيجي المتعلق بالاستدامة، وعملا بمهامها الرامية إلى حماية الادخار المستثمر وتعزيز شفافية السوق المالية، تؤكد هيئة السوق المالية حرصها على تعزيز مبادئ الإفصاح والشفافية لدى شركات المساهمة العامة، بما يمكّن المستثمرين من النفاذ إلى معلومات وجيهة وموثوقة وذات جدوى لاتخاذ القرارات الاستثمارية، وبالخصوص المعلومات المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات.

وفي هذا السياق، وطبقا لأحكام الأمر عدد 2459 لسنة 1996 المؤرخ في 30 ديسمبر 1996 والمتعلق بالإطار المرجعي للمحاسبة، تلقت هيئة السوق المالية انتباه شركات المساهمة العامة إلى أنّ العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة الشركات، متى كانت من شأنها التأثير على نشاط الشركة أو وضعيتها المالية أو أدائها أو آفاقها المستقبلية، تُعدّ من المعطيات الجوهرية التي يتعيّن الإفصاح عنها لفائدة المستثمرين. وتنسجم هذه المتطلبات مع مقتضيات المعايير الدولية للإفصاح المالي المتعلقة بالاستدامة، ولا سيما المعيار IFRS S1 المتعلق بالالتزامات العامة للإفصاح عن المعلومات المالية المرتبطة بالاستدامة، والمعيار IFRS S2 المتعلق بالإفصاح عن المعلومات المرتبطة بالتغيرات المناخية.

وعليه، تدعو هيئة السوق المالية شركات المساهمة العامة إلى تضمين صلب قوائمها المالية الفردية، والمجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، على مستوى الإيضاحات المرفقة بها، معلومات واضحة ووجيهة تتعلق بأهم العوامل البيئية والاجتماعية وحوكمة المرتبطة بنشاط هذه الشركات. ويتعين أن تشمل هذه المعلومات، على وجه الخصوص، المخاطر والفرص المحددة، وانعكاساتها الحالية أو المحتملة على الوضعية المالية، والأداء، واستمرارية النشاط، والآفاق المستقبلية، سواء كانت هذه المخاطر والفرص ناتجة عن نشاط الشركة ذاته أو عن أنشطة شركات المجموعة.

وتكتسي متطلبات الإفصاح المذكورة أهمية خاصة في ظل دخول آلية تعديل الكربون على الحدود (MACF) حيز التنفيذ ابتداء من غرة جانفي 2026. وتتمثل هذه الآلية، التي أقرّها الاتحاد الأوروبي، في إرساء تسعيرة للكربون على المنتجات المستوردة إلى المجال الجمركي للاتحاد، تعادل تلك المفروضة على الشركات المنتجة المقيمة داخله، وهو ما من شأنه أن يترتب عنه انعكاسات محتملة على الشركات التونسية المصدّرة نحو الاتحاد الأوروبي، لاسيما من حيث التكاليف، والقدرة التنافسية، والولوج إلى الأسواق الأوروبية.

وفي هذا الإطار، تدعو هيئة السوق المالية الشركات الناشطة في القطاعات المعنية بآلية تعديل الكربون على الحدود، والتي تقوم بتصدير منتجاتها إلى الاتحاد الأوروبي، سواء بصفة مباشرة أو عبر الشركات التابعة لها، إلى تضمين صلب الإيضاحات الخاصة بالقوائم المالية الفردية، وعند الاقتضاء المجمعة، المختومة في 31 ديسمبر 2025، معلومات تمكّن المستثمر من تقدير آثار هذه الآلية.

ويتعين أن تتناول هذه المعلومات، بصفة خاصة:

- كيفية تحديد وتقييم المخاطر الخاصة بآلية تعديل الكربون على الحدود وإدماجها ضمن منظومة تسيير الشركة أو المجموعة؛
 - الآليات والإجراءات الداخلية المعتمدة لضمان الامتثال لمتطلبات هذه الآلية، ولا سيما فيما يتعلق بقياس وحساب والتصريح بالبصمة الكربونية للمنتجات المصدرة؛
 - تقييم الانعكاسات الحالية والمتوقعة لهذه الآلية على النشاط والوضعية المالية والأداء والقدرة التنافسية وأسواق التصدير والآفاق المستقبلية، سواء تعلّق الأمر بالشركة ذاتها أو بشركات المجموعة.
- كما تدعو هيئة السوق المالية كافة شركات المساهمة العامة إلى تعزيز منظومات الحوكمة والإفصاح المتعلقة بالعوامل البيئية والاجتماعية والحوكمة، وإلى التنسيق مع مراقبي حساباتها، بما يضمن جودة وأمانة ومطابقة المعلومات المنشورة، طبقاً لمقتضيات الإطار المرجعي للمحاسبة والمعايير المشار إليها أعلاه.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

**INFORMATIONS ESG A FOURNIR PAR LES SOCIETES FAISANT APPEL
PUBLIC A L'EPARGNE DANS LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU
31 DECEMBRE 2025**

Dans le cadre de son plan stratégique en faveur de la durabilité et de sa mission de protection des investisseurs, le Conseil du Marché Financier réaffirme sa détermination à renforcer de manière effective la transparence des sociétés relevant de sa compétence en matière d'information sur la durabilité. Cette orientation répond à l'exigence fondamentale de fournir aux investisseurs toute information pertinente, fiable et utile à la prise de décision, notamment en ce qui concerne les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

À ce titre et conformément aux dispositions du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996 relatif au cadre conceptuel de la comptabilité, le Conseil du Marché Financier attire l'attention des sociétés que les facteurs ESG, lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter notamment l'activité, la situation financière, la performance ou les perspectives des sociétés, constituent des informations essentielles devant être portées à la connaissance des investisseurs.

Cette exigence est également conforme aux prescriptions des normes internationales IFRS S1 relative aux obligations générales en matière d'informations financières liées à la durabilité et IFRS S2 relative aux informations à fournir sur les changements climatiques.

Dans ce contexte, le Conseil du Marché Financier invite les sociétés faisant appel public à l'épargne à inclure, au niveau de leurs états financiers individuels et, le cas échéant, consolidés, arrêtés au 31 décembre 2025, dans les notes annexes y afférentes, une information claire et pertinente sur les principaux facteurs ESG auxquels elles sont exposées.

Ces informations doivent notamment couvrir les risques et opportunités ESG identifiés, ainsi que leurs effets actuels ou potentiels sur la situation financière, la performance, la continuité d'exploitation et les perspectives d'avenir desdites sociétés, que ces effets résultent de leur propre activité ou de celle des entités comprises dans leur périmètre de consolidation.

Par ailleurs, ces exigences d'information revêtent une importance particulière dans le contexte de l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2026, du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF).

Le MACF est un dispositif mis en place par l'Union européenne visant à instaurer, une tarification du carbone applicable aux produits importés sur son territoire douanier, équivalente à celle supportée par les producteurs établis au sein de l'Union européenne.

Ce dispositif est susceptible d'avoir des incidences sur les sociétés tunisiennes exportatrices vers l'Union européenne, notamment en matière de coûts, de compétitivité et d'accès aux marchés.

À cet égard, le Conseil du Marché Financier appelle les sociétés opérant dans des secteurs concernés par le MACF et réalisant, directement ou indirectement par l'intermédiaire des sociétés faisant partie de leurs groupes des exportations vers l'Union européenne, à fournir dans les notes aux états financiers individuels et le cas échéant, consolidés arrêtés au 31 décembre 2025, une information permettant à l'investisseur d'apprécier les conséquences de ce mécanisme. Cette information doit notamment porter sur :

- La manière dont les risques spécifiques liés au MACF ont été identifiés, évalués et intégrés dans la gestion de la société ou du groupe ;
- Les dispositifs internes mis en place pour assurer la conformité aux exigences dudit mécanisme, notamment en matière de mesure, de calcul et de déclaration de l'empreinte carbone des produits exportés ;
- L'évaluation des impacts actuels et attendus du MACF sur l'activité, la situation financière, la performance, la compétitivité, les marchés d'exportation et les perspectives de la société et, le cas échéant, du groupe.

Le Conseil du Marché Financier, invite également l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne à renforcer leurs dispositifs de gouvernance et de reporting ESG et à se rapprocher de leurs commissaires aux comptes afin de garantir la qualité, la fiabilité et la conformité des informations publiées, au regard des dispositions du cadre conceptuel de la comptabilité et des normes susvisées.

بلاغ هيئة السوق المالية

الشروع في نشر القوائم المالية لوسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير على الموقع الرسمي للهيئة ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31

تذكر هيئة السوق المالية ووسطاء البورصة وشركات التصرف في محافظ الأوراق المالية لفائدة الغير بضرورة إيداع قوائمهم المالية السنوية مرفقة بتقرير مراقب الحسابات لدى مصالحها، وذلك في أجل أقصاه ثلاثة (3) أشهر ابتداءً من تاريخ ختم السنة المحاسبية.

وفي إطار سعيها لتعزيز مبادئ الحوكمة الرشيدة والنفاذ إلى المعلومة والشفافية، ستتولى هيئة السوق المالية الشروع في نشر القوائم المالية المودعة لديها على موقعها الرسمي، وذلك ابتداءً من القوائم المالية المختومة في 2025/12/31.

ومن جهة أخرى، فإن مراقبي حسابات الشركات المعنية مدعوون، حتى في غياب إطار مرجعي محاسبي خاص بتلك الشركات، إلى إيلاء عناية خاصة لأموال الحرفاء، سواء خلال مرحلة تقييم منظومة الرقابة الداخلية ومدى احترام التراتيب المنطبقة على التصرف في الموجودات المذكورة، أو عند تدقيق القوائم المالية لهذه الشركات. حيث يندرج ذلك في إطار التزاماتهم المهنية طبقاً للتراتب الجاري بها العمل، وبالخصوص معيار المحاسبة عدد 14 المتعلق بالاحتمالات والوقائع اللاحقة لتاريخ الختم، والذي يغطي بصفة صريحة التعهدات خارج الموازنة.

وتدعو هيئة السوق المالية كافة المتدخلين إلى التقيد الصارم بالتزاماتهم القانونية والترتيبية، وذلك حرصاً على حماية أموال الحرفاء وضمان سلامة السوق المالية.

Communiqué du Conseil du Marché Financier

Publication en ligne des états financiers des intermédiaires en bourse et des sociétés de gestion à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025

Le Conseil du Marché Financier (CMF) rappelle aux **intermédiaires en bourse** et aux **sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers** l'obligation de déposer auprès de ses services, dans un délai maximum de trois (3) mois à compter de la date de clôture de leur exercice comptable, leurs états financiers annuels accompagnés du rapport du commissaire aux comptes.

Dans un souci de promotion des principes de bonne gouvernance, d'accès à l'information et de transparence, les états financiers déposés au CMF **seront désormais publiés sur son site officiel et ce, à partir des états financiers arrêtés au 31/12/2025.**

Par ailleurs, les commissaires aux comptes des sociétés concernées sont invités, même en l'absence d'un référentiel comptable spécifique qui leur est applicable, à accorder une attention particulière aux avoirs des clients, tant lors de la phase d'évaluation du dispositif de contrôle interne et du respect de la réglementation applicable à la gestion desdits avoirs, qu'au moment de l'audit des états financiers de ces sociétés. Cette exigence s'inscrit dans le cadre de leurs obligations professionnelles découlant de la réglementation en vigueur, notamment de la norme comptable n°14 relative aux éventualités et aux événements postérieurs à la date de clôture, laquelle couvre expressément les engagements hors bilan.

Le CMF appelle l'ensemble des intervenants à respecter scrupuleusement leurs obligations légales et réglementaires, dans un objectif constant de transparence, de protection des avoirs des clients et de préservation de l'intégrité du marché financier.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique
« S.P.D.I.T. - SICAF »**

Siège Social : 5, Boulevard Béji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

Messieurs les actionnaires de la Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique « SPDIT-SICAF » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire pour le 30 Septembre 2026 à 10 heures au siège social de la société, Boulevard Mohamed El Béji Caïd Essebsi, N° 5, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Nomination d'un Administrateur représentant les actionnaires minoritaires.
- 2) Nomination d'Administrateurs indépendants.
- 3) Nomination de deux membres du Comité Permanent d'Audit.
- 4) Pouvoirs à donner.

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE LAND'OR

Siège sociale : Bir Jedid – 2054 Khélidia – Ben Arous

Les actionnaires de la société LAND'OR S.A. sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le mercredi 30 septembre 2026 à 11H00, au siège social sis à Bir Jedid, 2054 Khélidia Ben Arous, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'administration relatif à une distribution exceptionnelle par prélèvement sur la prime d'émission ;
- Décision de distribution exceptionnelle d'un montant global de 1.378.428,500 dinars, soit 0,100 dinar par action, par prélèvement sur le compte "Prime d'émission" ;
- Fixation de la date de détachement et de la date de mise en paiement de la distribution ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales et réglementaires.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique

« S.P.D.I.T. - SICAF »

Siège Social : 5, Boulevard Béji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

La Société de Placement et de Développement Industriel et Touristique publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 30 Septembre 2026.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de Monsieur Malek GHENIMA, élu par l'Assemblée électorale tenue le 18 juin 2026, en qualité d'Administrateur représentant les actionnaires minoritaires pour un mandat de trois ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la nomination de Monsieur Fadhel Ben Othman et de Madame Olfa Benouda en qualité d'administrateurs indépendants, pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2028.

TROISIÈME RÉOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Fadhel Ben Othman et Madame Olfa Benouda en qualité de membres du Comité Permanent d'Audit.

QUATRIÈME RÉOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE LAND'OR

Siège sociale : Bir Jedid – 2054 Khélidia – Ben Arous

La société Land'Or publie ci-dessous le projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale ordinaire en date du 30 Septembre 2026.

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'administration, prend acte que l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2026 a statué sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et a décidé l'affectation du résultat dudit exercice.

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que la présente décision ne constitue pas une nouvelle affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et ne modifie pas les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 juin 2026 relatives à l'affectation du résultat et à la distribution du dividende ordinaire.

Après examen des capitaux propres de la société, l'Assemblée Générale Ordinaire constate que le compte « Prime d'émission » s'élève à un montant de **67 231 496 DT** dans les états financiers approuvés au 31 décembre 2025, et que ces primes revêtent un caractère juridiquement disponible.

Au cours de la période intermédiaire, aucun changement n'a touché le montant de la Prime d'émission qui s'élève à **67 231 496 DT** dans les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026.

En conséquence, afin d'optimiser la structure financière de la société et d'assurer une juste rémunération de ses actionnaires, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de procéder à une distribution exceptionnelle d'un montant global de **1.378.428,500 dinars**, soit **0,100 dinar par action**, par prélèvement sur ce compte « Prime d'émission » disponible.

Conformément à l'article 19 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire décide que la part des dividendes exceptionnels afférents aux actions propres détenues par la société Land'Or au 31 décembre 2025 sera obligatoirement inscrite au compte « Résultats reportés ».

L'Assemblée Générale Ordinaire constate qu'après cette distribution, les capitaux propres de la société demeureront supérieurs au capital social augmenté des réserves que la loi ou les statuts interdisent de distribuer.

Le paiement interviendra conformément aux procédures applicables aux sociétés cotées et aux modalités arrêtées avec les intervenants du marché.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à _____ des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide que la date de détachement est fixée au _____, et que la date de mise en paiement est fixée au _____.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à _____ des actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directeur Général ou à son mandataire en vertu d'un mandat spécial et sous sa responsabilité aux fins d'accomplir toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à _____ des actionnaires présents ou représentés.

2026- AS – 1082

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003

Tél : (216) 71 947 062

Fax : (216) 71 947 252

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn

email : cmf@cmf.tn

Le Président du Collège Délégué

M. Hatem Smiri

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul - El Karama -> et le changement du siège social de la société « Carthage Cement », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE*

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adv e-Technologies- AeTECH	Z.I Ariana Aéroport - 03 rue des métiers La Chargaia II- BP 290 - 2035 Tunis Carthage -	71 940 094
2. Air Liquide Tunisie	37, rue des entrepreneurs, ZI La Chargaia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Noura -1001 TUNIS-	71 351 155
5. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
6. Assurances Maghrebias.A	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
7. Assurances Maghrebias Vie	24, rue du Royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
10. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
11. Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
12. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard BejiCaid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
13. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
14. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
15. Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
16. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
17. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
18. BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
19. BNA Assurances	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
20. Carthage Cement	Lot 4.1.1, rue des Usines, Z.I Kheireddine -2015 Tunis-	71 964 593
21. Cellcom	25, rue de l'Artisanat Chargaia II-2035 Ariana-	71 941 444
22. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
23. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
24. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
25. Délice Holding	Immeuble Joumena, Zone d'activité Kheireddine , la Goulette 2060 Tunis	71 964 969
26. Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27. EURO-CYCLES	Zone Industrielle KalâaKébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
29. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
30. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988

31.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
32. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
33. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Chargaia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
34. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
35.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
36. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 MarkezSahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
37.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Chargaia 1-2035 Tunis	71 115 600
38. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Chargaia 1-1080 Tunis-	71 809 222
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
41. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Chargaia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
47. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	FondoukChoucha 2013 Ben Arous	71 381 222
48.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
49. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
50.Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
51.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
52. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
53. Société de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Chargaia I - 1080 Tunis-	71 189 200
54.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Chargaia II -2035 Tunis-	71 940 389
55. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
56. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
57. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	9, Rue de Palestine Cité des affaires Kheireddine 2060 La Goulette.	71 340 866
58.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
59. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue HédiNouira -1001 TUNIS-	71 340 477
60.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
61. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Chargaia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
62. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
63. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
64. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, BirKassaa -BEN AROUS-	71 384 200
65. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
66. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
67.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922

68. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
69. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 132 000
70. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
71. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
72. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
73. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de KalaaKébira -4060 Sousse-	73 342 669
74. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
75. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	Avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord -1003 Tunis-	71 186 825
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" "- En Liquidation -	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
9. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises BFPME-	34, rue HédiKarray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
10. Banque Franco-Tunisienne "BFT"- En Liquidation -	Rue AboubakrEchahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
11. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
12. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
13. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	Immeuble BTL Boulevard de la Terre – Lot AFH E12 – Centre Urbain Nord – 1082	71 901 350
14. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
15. BTK Leasing et Factoring	11, rue Hédi Nouira, 8 ^{ème} étage -1001 TUNIS-	70 241 402
16. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
17. Centre Financier aux Entrepreneurs (CFE)-Tunisie « DAAM Tamweel »	30, Rue Socrate - Zone d'Activité Kheïreddine - 2060 Lac 3, Tunis.	70 100 600
18. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
19. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
20. Compagnie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
21. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
22. Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Boulevard de la Terre, Lot N° A14, Centre Urbain Nord, CP -1082 Tunis-	70 643 400
24. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
25. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
26. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222

29.ENDA Tamweel	Rue de l'assistance, cité El Khadra 1003 Tunis	71 804 002
30.Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
31.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
32.Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
33.Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
34.International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
35. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
36.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
37.Loan and Investment Co	Avenue OuledHaffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
38.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
39. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha TaksimEnnasim -1002 Tunis	71 950 800
40. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
41. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
42.QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
43.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue HédiNouiraAiana	71 810 750
44.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
45.Société Anonyme Carthage Médical-Centre International Carthage Médical-	Jinen El Ouest, Zone Touristique, -5000 Monastir-	73 524 000
46. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
47. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
48. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
49. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisirs Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
50.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
51. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
52.Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
53.Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
54.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
55. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
56. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue TaïbMhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
57. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
58.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60.Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
62.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Immobilière et Touristique -SIT-	42, rue Mendes France -5100 Mahdia-	73 680 274
66.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société LLOYD Vie	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
74.Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue MajidaBouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
77. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
80.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 287 000
81. Société Régionale de Transport Jendouba	Avenue 9 Avril 1938 -8100 Jendouba-	78 600 690
82. Société Régionale de Transport de Kairouan	Avenue Assad Ibn Fourat BP 35 -3100 kairouan	70 241 180
83. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
84.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
85.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
86.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
87.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
88.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
89.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
90.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
91.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	31 384 001
92.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
93.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue de la Monnaie, Les Berges du Lac 2	71 962 777
94.Société Tunisienne d'Assurance Takaful -Al Baraka Assurances-	59, Avenue Alain Savary -1002 Tunis-	70 015 151
95.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
96.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"- En Liquidation -	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
97.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
98. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
99.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
100.Société Unie des portefaix et Services Port de la Goulette	36, Rue Hédi Chaker – La Goulette-	71 735 080
101.Société Unionde Factoring	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 115
102.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
103.TAYSIR MICROFINANCE	2 , Place Mendes France Mutuelleville -1082 Tunis-	70 556 903
104.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

105.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue HédiKarray - 1082 TUNIS -	70 243 000
106. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
107. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
108.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	71 234 115
109.Zitouna Takaful	Boulevard qualité de la Vie, Immeuble LA RENNAISSANCE, Bloc « C » ZITOUNA TAKAFULbuilding, les jardins de Carthage, 1090, Tunis	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AFC AMANETT SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI PREMIUM SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BTK SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
13	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
14	FCP AFC AMANETT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP BNA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
29	FCP CEA BMCE CAPITAL VALUE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
30	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
31	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
32	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
33	FCP FUTURE 10	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
34	FCP GAT OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
35	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
36	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP HELION SEPTIM II	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
45	FCP HELION SEPTIM III	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis

46	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
47	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
48	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP JASMIN 2033	MIXTE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEoudienne D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
51	FCP LEPTIS OBLIGATIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
52	FCP LEPTIS OBLIGATIRE CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LEPTIS ASSET MANAGEMENT	Immeuble BTL Boulevard de la Terre Lot AFH E 12 - Centre Urbain Nord 1082 Tunis
53	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
55	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
56	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE - UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66-1080 Tunis cedex
57	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
59	FCP OPTIMA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
61	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
62	FCP PROSPER + CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BTK CONSEIL	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
63	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac -1053 Tunis
65	FCP SMART CASH	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART CASH PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
69	FCP SMART TRACKER FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

74	FCP VALEURS SERENITE 2028	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP WAFA OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT - TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
76	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
77	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
78	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges du Lac -1053 Tunis
79	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac-1053 Tunis.
80	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT - CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
81	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
82	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
83	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
84	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
85	MAC FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
86	MAC HORIZON 2032 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2033 FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
95	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
96	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
97	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
98	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
99	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.

100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
101	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
102	SICAV CAPITALISATION PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
106	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
107	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
108	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
112	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
113	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
114	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
116	STRATEGIE HIGH YIELD SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
117	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
118	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
119	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH - DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
120	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
121	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
122	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
124	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère

125	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION CAPITAL	1, Place Pasteur- 1002 Tunis Belvédère
126	FCP Valeurs monétaire	MONETAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE			
	Dénomination du Fonds d'Amorçage	Gestionnaire	Adresse
1	FA PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FA CAPITALEASE SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	FA STARTUP FACTORY SEED FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	FA SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	FA CAPITALEASE SEED FUND 2 *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	FA ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	FA CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
8	FA START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
9	FA HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

* FA en liquidation

LISTE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT À RISQUE			
	Dénomination du Fonds Commun de Placement à Risque	Gestionnaire	Adresse
1	FCPR ATID FUND I *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	FCPR FIDELIUM ESSOR *	FIDELIUM FINANCE	Immeuble «Golden Towers», Bloc A, 11 ^{ème} étage, bureau 11-4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONP *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR SNCPA *	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FCPR CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR MAX-ESPOIR *	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
17	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
21	FCPR SWING *	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
22	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II *	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
25	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
26	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
27	FCPR INTILAQFOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
29	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
32	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
33	FCPR TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

34	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
35	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
36	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
37	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
39	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
40	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
41	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
42	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94,Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
43	FCPR STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
44	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
45	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
46	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUNDIV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
49	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Elissa, La Percée Verte, 5ème étage, B5.2, Jardins de Carthage, 1053-Tunis
50	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage,Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
51	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
52	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
53	FCPR CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
54	FCPR SWING 3	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
55	FCPR MOURAFIK III	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
56	FCPR MAXULA CAPITAL RETOURNEMENT	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez,lesBerges du Lac, 1053-Tunis
57	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
58	FCPR GROWTH VENTURE CAPITAL	GAT INVESTISSEMENT	92-94 avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis

59	FCPR RELANCE+	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
60	FCPR ADVANCED FUND	GMP CAPITAL	Bureau A12, Immeuble Green Center, Rue du Lac de Constance, Les Berges du Lac 1, 1053-Tunis
61	FCPR PROGRESS FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue HédiKarray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
62	FCPR SMART TURN AROUND	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar, Belvédère, 1002-Tunis
63	FCPR MOURAFIK IV	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
64	FCPR MAXULA EQUITY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
65	FCPR STRATEGY FUND	MAXULA GESTION	Rue du Lac Léman, Centre Nawrez, les Berges du Lac, 1053-Tunis
66	FCPR IKLAA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
67	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA V	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
68	FCPR NOUMOU	ZITOUNA CAPITAL	Immeuble la Renaissance, Bloc A, 3ème étage, Boulevard de La Qualité de Vie, Le Kram, 2015-Tunis
69	FCPR INJAZ FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
70	FCPR RESTART FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
71	FCPR AMEN TAAHIL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

* FCPR en liquidation

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS ET DES COMPARTIMENTS DE FIS

	Dénomination du Fonds d'Investissement Spécialisé simple ou du compartiment du FIS	Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.
2	Compartiment 1 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
3	Compartiment 2 du FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
4	Compartiment C1 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
5	Compartiment C2 du FIS EMPOWER FUND-B	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
6	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Dinars du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
7	Compartiment TITAN SEED FUNDI - Euros du FIS TITAN SEED FUND	MEDIN Fund Management Company	Rue du Lac Constance, Immeuble Galerie du Lac, Appartement n°13, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

8	FIS INNOV INVEST	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, El Menzah, 1004-Tunis
9	Compartiment GO LIVE LOCAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
10	Compartiment GO LIVE INTERNATIONAL FUND du FIS GO LIVE FUND	GO BIG PARTNERS	78, Avenue Habib Bourguiba, Elwardy Medical Center A3-2, 2080 Ariana Ville, Ariana
11	Compartiment FIS NEXT CAP 1 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
12	Compartiment FIS NEXT CAP 2 du FIS NEXT CAP FUND	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
13	Compartiment NEW ERA LOCAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
14	Compartiment NEW ERA INTERNATIONAL FUND du FIS NEW ERA FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – Venture Capital	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
15	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Dinars du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
16	Compartiment 216 CAPITAL FUND II - Euros du FIS 216 CAPITAL FUND II	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis
17	Compartiment TSF II LOCAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
18	Compartiment TSF II INTERNATIONAL FUND du FIS Tunisia Seed Fund II	FLAT6LABS INVESTMENT TUNISIA	15, Avenue de Carthage, 1001-Tunis
19	Compartiment CORRIDOR du FIS IMPACT	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

S.A au capital de 24 000 000 TND
Siège Social sis à rue Elfouledh, Z.I. BEN AROUS

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 25 Juin 2026, la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration,

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et ceux des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 présentant un résultat bénéficiaire de 4 116 861 Dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions signalées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes conformément aux articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et celui des Commissaires aux Comptes, approuve le rapport du conseil d'administration dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2025 faisant ressortir un résultat bénéficiaire de l'ensemble consolidé s'élevant à 3 342 143 dinars et un résultat consolidé bénéficiaire part du groupe s'élevant à 3 346 002 dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 s'élevant à 4 116 861 dinars en résultat reporté.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des effets des modifications comptables, pour un montant total de – 20 016 221 dinars, et décide d'affecter ce montant au niveau des résultats reportés de la société.

Ainsi, les résultats reportés de la société se présentent comme suit :

Résultat de l'exercice 2025	4 116 861
Résultats reportés antérieurs	-16 972 265
Effet Modification Comptable	-20 016 221
Résultats reportés (A nouveau) après affectation du résultat	-32 871 625

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'administration la somme brute de Cent Dix Mille Dinars (110 000 TND) à titre de jetons de présence au titre de l'exercice 2025.

L'Assemblée Générale fixe la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit à un montant annuel brut de Vingt Six Mille Dinars (26 000 TND).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

À la suite de l'appel à candidature lancé par la Société, objet de la publication au bulletin officiel du CMF le 17 février 2026 et sur le site web de la BVMT, et après désignation du représentant des actionnaires minoritaires par l'Assemblée Elective, réunie le 25 juin 2026, l'Assemblée Générale Ordinaire ratifie cette désignation et approuve la nomination de M. Iheb EL BEJI pour une période de 3 ans et jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice 2028.

M. Iheb EL BEJI accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées, en remerciant les actionnaires et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler pour une période de 3 ans le mandat des administrateurs suivants :

- M. Sami Ben Ahmed Kallel ;
- M. Souheil Kallel ;
- Mme. Myriam Mouakhar.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de M. Ibrahim Debache en sa qualité d'administrateur indépendant.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2028.

En outre et conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales, l'assemblée prend acte et agréé les nouvelles fonctions des administrateurs dans d'autres sociétés lesquelles n'entraînent pas d'incompatibilité avec leurs mandats.

Les administrateurs acceptent les fonctions qui viennent de leur être confiées, en remerciant les actionnaires et déclarent qu'ils n'exercent aucune fonction et ne sont frappés d'aucune incompatibilité susceptible de leur interdire d'exercer lesdites fonctions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour effectuer toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

2. Le bilan après affectation du résultat :

BILAN (Après Affectation du Résultat) **(Exprimé en dinars)**

ACTIFS	2025	2024 Retraité	2024
	<i>Au 31/12/2025</i>	<i>Au 31/12/2024</i>	<i>Au 31/12/2024</i>
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	2350697	2272513	2272513
Moins : amortissement	-1783080	-1644552	-1644552
<i>S/Total</i>	<u>567617</u>	<u>627961</u>	<u>627961</u>
Immobilisations corporelles	137248311	96272696	96272696
Moins : amortissement	-69007514	-65443531	-65443531
<i>S/Total</i>	<u>68240797</u>	<u>30829165</u>	<u>30829165</u>
Immobilisations financières	16222314	16220672	16220672
Moins : Provisions	-6682322	-6801891	-380203
<i>S/Total</i>	<u>9539992</u>	<u>9418781</u>	<u>15840469</u>
Total des actifs immobilisés	78348406	40875907	47297595
Autres actifs non courants	0	0	0
Total des actifs non courants	78348406	40875907	47297595
ACTIFS COURANTS			
Stocks	25389338	28062772	28062772
Moins : Provisions	-3886586	-3710611	-3710611
<i>S/Total</i>	<u>21502752</u>	<u>24352161</u>	<u>24352161</u>
Clients et comptes rattachés	64673468	57502023	57502023
Moins : Provisions	-15203434	-15200262	-4937818
<i>S/Total</i>	<u>49470034</u>	<u>42301761</u>	<u>52564205</u>
Autres actifs courants	15829375	15413276	15413276
Moins : Provisions	-8056204	-6633146	-6152419
<i>S/Total</i>	<u>7773171</u>	<u>8780130</u>	<u>9260857</u>
Placement et autres actifs financiers	558610	493492	493493
Liquidités et équivalents de liquidités	981652	2285850	2285850
Total des actifs courants	80286219	78213394	88956566
Total des actifs	158634625	119089301	136254161

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

	2025	2024 Retraité	2024
	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Au 31/12/2024
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	24 000 000	24 000 000	24 000 000
Réserves	15 893 754	15 893 754	15 893 754
Résultats reportés	-32 871 625	-36 988 486	-16 972 265
Autres capitaux propres	222 691	223 962	223 962
Réserves spéciales de réévaluation	39 052 025	0	0
Total des capitaux propres après affectation	46 296 845	3 129 230	23 145 451
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	12 723 197	22 532 757	22 532 757
Provisions	5 490 430	4 015 872	4 015 872
Autres passifs non courants	1 853 384	2 423 657	0
Total des passifs non courants	20 067 011	28 972 286	26 548 629
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	15 891 938	18 639 768	18 639 768
Autres passifs courants	16 031 072	11 396 475	10 968 771
Concours banc et autres passifs financiers	60 347 759	56 951 542	56 951 542
Total des passifs courants	92 270 769	86 987 785	86 560 081
Total des passifs	112 337 780	115 960 071	113 108 710
Total des capitaux propres et des passifs	158 634 625	119 089 301	136 254 161

3. L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital social	Réserves légales	Primes d'émission	Réserves spéciales d'Investissement	Réserves Extraordinaires	Autres capitaux propres	Réserves Ordinaires	Résultats reportés	Réserves spéciales de Réévaluation	Modifications Comptables	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2024 après affectation du résultat 2024	24 000 000	1 350 606	1 195 597	1 147 551	2 800 000	223 962	9 400 000	-16 972 265	0	0	0	23 145 451
Subvention d'investissement - amt subvention						-1 271						-1 271
Réserves spéciale de réévaluation									39 052 025			39 052 025
Modifications comptables										-20 016 221		-20 016 221
Résultat de l'exercice 2025											4 116 861	4 116 861
Capitaux propres au 31/12/2025 avant affectation du résultat 2025	24 000 000	1 350 606	1 195 597	1 147 551	2 800 000	222 691	9 400 000	-16 972 265	39 052 025	-20 016 221	4 116 861	46 296 845
Affectation résultat 2025 (AGO du 25/06/2026)								-15 899 360		20 016 221	-4 116 861	0
Capitaux propres au 31/12/2025 après affectation du résultat 2025	24 000 000	1 350 606	1 195 597	1 147 551	2 800 000	222 691	9 400 000	-32 871 625	39 052 025	0	0	46 296 845

4. La liste des membres du Conseil d'administration :

Administrateur	Qualité	Mandat	Représenté par	Activités Professionnelles	Mandats d'Administrateurs dans d'autres Sociétés
M. Sami Kallel	Président	2026-2028	Lui-même	Médecin de libre pratique	Administrateur société Batteries ASSAD Algérie
M. Souheil Kallel	Administrateur	2026-2028	Lui-même	Gérant Sté GEELEC	Administrateur société Batteries ASSAD Algérie
Mlle Myriam Mouakhar	Administratrice	2026-2028	Elle-même	Managing Partner à Metanova Consulting	Néant
M. Ibrahim Debache	Administrateur Indépendant	2026-2028	Lui-même	Président du conseil d'administration Sté ENNAKL Automobiles	Administrateur société ENNAKL Automobiles
M. Firas Ben Ahmed Becha	Administrateur	2025-2027	Lui-même	Gérant Sté	Néant
M. Malek Zanzouri	Administrateur Indépendant	2025-2027	Lui-même	Sans emploi en Pré-Retraite	-Administrateur société Délice Holding
M. Iheb El Beji	Administrateur Représentant les Actionnaires Minoritaires	2026-2028	Lui-même	PDG du groupe MEDIANET	- Administrateur société BIGDEAL SA, BMOOV SA, MEDIANET SA, DIGIHOST SA, COTHINKING SA, FINWIN SA et WESEARCH.

بلاغ الشركات

معلومات ما بعد الجلسة العامة العادية

البنك التونسي السعودي

المقر الاجتماعي: 32، نبع المادي الحاي تونس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 30 جويلية 2026 ينشر البنك التونسي السعودي ما يلي:

- القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
- الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
- قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية.
- قائمة أعضاء مجلس الإدارة

1. القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية:

اللائحة الأولى:

يشهد المساهمون المجتمعون أن الجلسة العامة العادية تنعقد، لاعتبارات استثنائية، في موعد متأخر عن التاريخ المحدد طبقاً للترتيبات والقوانين الجاري بها العمل. ولكن بحكم أن هذا التاريخ لا يضر بمصالحهم فإنهم يبرؤون ذمة أعضاء مجلس الإدارة ويقضون بشرعية هذا الاجتماع وبما يترتب عنه من قرارات.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الثانية:

إنّ الجلسة العامة العادية، بعد اطلاعها على تقرير مجلس الإدارة حول أنشطة "البنك التونسي السعودي" خلال السنة المالية 2025 وعلى القوائم المالية المختومة في 2025/12/31 وعلى التقرير العام لمراقبي الحسابات حول القوائم المالية للبنك، تصادق على القوائم المالية للبنك المتعلقة بالسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2025 كما وقع ضبطها من قبل مجلس الإدارة.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الثالثة:

إنّ الجلسة العامة العادية، وبعد الاستماع إلى التقرير الخاص لمراقبي الحسابات للسنة المالية المختومة في 31 ديسمبر 2025، تصادق على الاتفاقيات القانونية المذكورة بالتقرير والمنصوص عليها بالفصل 200 والفصول التي تليه وبالفصل 475 من مجلة الشركات التجارية وبالفصول 43 و62 من القانون عدد 48-2016 المتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الرابعة:

إنّ الجلسة العامة العادية، بعد اطلاعها على القوائم المالية المجمّعة المختومة في 2025/12/31 وعلى تقرير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمّعة لمجموعة البنك، تصادق على القوائم المالية المجمّعة لمجموعة البنك التونسي السعودي المتعلقة بالسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2025 كما وقع ضبطها من قبل مجلس الإدارة.

تمّت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الخامسة:

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً وكاملاً وبدون تحفّظ أو شرط في خصوص ممارسة مهامهم في مجلس الإدارة وعن نتائج أعمالهم بالنسبة للسنة المالية المنتهية في 31 ديسمبر 2025.

تمّت المصادقة على هذه اللائحة

بالإجماع

اللائحة السادسة:

تقرر الجلسة العامة العادية تخصيص النتيجة الصافية للسنة المالية 2025 البالغة (58 310 975,993) دينار على النحو التالي:

مجموع الخسائر المرحّلة في 2025/12/31	-309 797 445.069
النتيجة المحاسبية الخام:	-57 994 031.919
الضريبة على النتيجة:	-316 944.074
النتيجة الصافية:	-58 310 975.993
مجموع الخسائر المرحّلة بعد التخصيص:	-368 108 421.062

تمّت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة السابعة:

طبقاً للفصل 29 من القانون الأساسي للبنك التونسي السعودي، تقرّر الجلسة العامة العادية:

① ضبط المبلغ الجملي لمنح بدل حضور مجلس الإدارة بـ 6600 دينار صافية بعد خصم الضرائب بالنسبة لكل عضو وذلك بالنسبة للسنة المالية 2026.

② منح مكافأة بمبلغ 2.000 دينار صافية بعد خصم الضرائب لكل عضو عن كلّ اجتماع للجنة التدقيق، ولجنة المخاطر، ولجنة التعيينات والتأجير، بالنسبة للسنة المالية 2026.

تمّت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الثامنة:

طبقاً لأحكام الفصل 19 من القانون الأساسي للبنك التونسي السعودي، تصادق الجلسة العامة العادية على تعيين السيد فوزي القبلي عضواً مستقلاً بمجلس إدارة البنك تنتهي مدّة نيابته عند انعقاد الجلسة العامة العادية التي ستنظر في حسابات السنة المالية 2028 قابلة للتجديد مرّة واحدة.

تمّت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة التاسعة:

طبقاً لأحكام الفصل 19 من القانون الأساسي للبنك التونسي السعودي، تصادق الجلسة العامة العادية على تجديد تعيين:

- السيدة درصاف اكويس عضوة ممثلة للدولة التونسية بمجلس الإدارة لمدة ثلاث سنوات تنتهي عند انعقاد الجلسة العامة العادية التي ستنظر في حسابات السنة المالية 2028.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة العاشرة:

عملاً بأحكام القانون عدد 19 المؤرخ في 2 ماي 2006 والقانون البنكي عدد 48 لسنة 2016، تقرّر الجلسة العامة العادية تجديد تعيين مكتب مراقب الحسابات "شركة فينور"، الممثل في شخص السيد وليد بن صالح، لمراقبة الحسابات الفردية للبنك التونسي السعودي للسنوات المالية 2026 و2027 و2028، كما تقرّر تجديد تعيينه مراقباً للحسابات المجمعة للبنك عن السنوات المالية ذاتها.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الحادية عشر:

إنّ الجلسة العامة العادية للبنك أخذت علماً بالمسؤوليات والمهام التي يضطلع بها رئيس المجلس وأعضاء مجلس الإدارة لدى شركات أخرى كوكيل أو عضو في مجلس إدارة أو رئيس مدير عام أو عضو في هيئة إدارة جماعية أو مجلس مراقبة، وذلك تطبيقاً لأحكام الفصل 192 من مجلة الشركات التجارية.

تمت المصادقة على هذه اللائحة

بالإجماع

اللائحة الثانية عشر:

تفوّض الجلسة العامة العادية للممثل القانوني للبنك أو من ينوبه القيام بجميع إجراءات التسجيل والنشر.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

2. الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية:

BILANS COMPARÉS A FIN DECEMBRE 2024 & 2025 APRES AFFECTATION DU RESULTAT EXTRA COMPTABLEMENT (En milliers de Dinars Tunisiens)		
	déc-25	déc-24
ACTIFS		
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	30 571	28 155
Créances sur les établissements bancaires	40 009	77 169
Créances sur la clientèle	433 555	497 627
Portefeuille commercial	268 324	220 578
Portefeuille d'investissement	70 053	78 103
Valeurs immobilisées	11 430	9 952
Autres actifs	21 066	38 352
TOTAL ACTIF	875 008	949 936
PASSIF		
Banque Centrale et CCP	17 610	32 050
Dépôts et Avoirs des Etab. Bancaires et Financiers	1 051	11 195
Dépôts de la clientèle	979 557	878 513
Emprunts et ressources spéciales	20 068	88 248
Autres passifs	41 544	66 446
Total passif	1 059 830	1 076 452
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	100 000	100 000
Réserves	83 286	83 282
Résultats reportés	-368 108	-309 798
Résultat de l'exercice (avant modification comptable)		
Effet de modification comptable		
Total capitaux propres	-184 822	-126 516
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	875 008	949 936

3. قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة:

	Capital	Réserve légale	Réserve à régime spécial	Réserve sur fond social	Modifications comptables	Autres réserves	Amortissements différés	Résultats reportés	Résultats de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2025 avant affectation	100 000 000	14 320 344	27 718 521	2 547 177	-2 444 138	38 700 000	-13 517 999	-293 835 308	-58 310 976	-184 822 379
Affectation des résultats suivant l'AGO DU 30/07/2026					0		-2 857 877	-55 453 099	58 310 976	
Solde après affectation suite AGO 30/07/2026	100 000 000	14 320 344	27 718 521	2 547 177	-2 444 138	38 700 000	-16 375 876	-349 288 406	0	-184 822 379

4. قائمة أعضاء مجلس الإدارة :

Nom	Durée du mandant	Mandat	Dernier poste occupé dans le groupe TSB
Ehab BEN YOUSSEF LINJAWI	3 ans	2025-2026 & 2027	Président du conseil d'administration Saoudien
Omar BEN MOHAMED HACHEM	3 ans	2025-2026 & 2027	Administrateur Saoudien
Meyessar BEN ANWAR NOWAILATI	3 ans	2025-2026 & 2027	Administrateur Saoudien
Eyad BEN OSSAMA AL OTHMEN	3 ans	2025-2026 & 2027	Administrateur Saoudien
Tarek BEN MAHSOUN JALEL	3 ans	2025-2026 & 2027	Administrateur Saoudien
Omar BOUZAOUA	3 ans	2025-2026 & 2027	Administrateur Tunisien
Fatiha EL GHARBI	3 ans	2025-2026 & 2027	Administrateur Tunisien
Sihem OUESLATI	3 ans	2025-2026 & 2027	Administrateur Tunisien
Dorsaf IKOUAIS	3 ans	2026-2027 & 2028	Administrateur Tunisien
Fathi BELLAOUED	3 ans	2025-2026 & 2027	Administrateur Tunisien
Younes BEN SAID BATOOK	3 ans	2025-2026 & 2027	Membre indépendant du conseil d'administration Royaume d'Arabie Saoudite
Faouzi El Guebli	3 ans	2026-2027 & 2028	Membre indépendant du conseil d'administration Tunisie

INFORMATIONS POST AGO

**Unité de Fabrication de Médicaments- UNIMED-
Siège social : B.P.38 ZI Kalaa Kébira - 4060**

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 17 juin 2026, la société Unimed publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres en tenant compte de la décision d'affectation du résultat
- ♦ Liste des membres du Conseil d'administration.

I-Les Résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent 71,65 % du capital social de la Société, ratifie en conséquence le mode et le délai de convocation de la présente réunion et la déclare régulièrement constituée et couvre en conséquence irrévocablement, sans restriction ni réserve, toutes les nullités qui pourraient être tirées du non-respect des délais et mode de convocation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social 2025, approuve ce rapport dans son intégralité.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports, général et spécial, des commissaires aux comptes sur l'exercice social 2025, prend acte de leur contenu.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif à l'exercice 2025, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Après avoir examiné les états financiers individuels de la Société relatifs à l'exercice social 2025, faisant un total Bilan de Cent Quatre Vingt Quinze millions Cent soixante-trois mille cinquante Sept Dinars Tunisien (195.163.057 TND) et un résultat net de Seize millions huit cent trente-cinq mille quatre cent quatorze Dinars Tunisiens (16.835.414 TND), des capitaux propres de Cent Onze millions Deux cent Quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-dix Dinars Tunisiens (111.293.490 TND), et les états financiers consolidés faisant ressortir un total Bilan Deux Cent millions cinq cent Soixante-seize mille huit cent soixante et onze Dinars Tunisien (200.576.871 TND) et un résultat net bénéficiaire de Dix-huit millions Six Cent mille neuf cent Quatre-vingt Dinars Tunisiens (18.600.980 TND).

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver lesdits états financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat bénéficiaire relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2025 qui s'élève à 16.835.414 TND comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>Montants</u>
Résultat de l'exercice 2025	16 835 414
<u>Résultats reportés Antérieurs</u>	<u>14 306 657</u>
<u>Sous Total</u>	<u>31 142 071</u>
Dividendes	20 000 000
<u>Résultats reportes (à nouveau)</u>	<u>11 142 071</u>

Sur proposition du Conseil d'Administration de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, un dividende de 0.625 TND par action correspondant à la somme globale de 20.000.000 Dinars.

L'Assemblée décide également la mise en paiement de ces dividendes pour le 11 Septembre 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration, au titre de leur activité au cours de l'exercice 2025, des jetons de présence par administrateur de vingt-cinq mille Dinars Tunisiens Brut (25.000 TND).

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'octroyer quitus ferme, entier, définitif et irrévocable à tous les membres du Conseil d'Administration pour la gestion et l'administration de la Société au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend connaissance des démarches engagées par la société conformément à la réglementation en vigueur en vue de la désignation de deux administrateurs indépendants.

Il est rappelé qu'un appel à candidatures a été lancé et publié sur le site du Conseil du Marché Financier (CMF) et de la Bourse des Valeurs Mobilières (BVMT) en date du 20-05-2026.

Il est rappelé qu'à l'issue de cet appel, une seule candidature a été reçue, examiné et validé par le Comité de nomination, laquelle candidature n'a pas été retenue par le CMF, conformément à son avis en date du 12-06-2026.

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de lancer un deuxième appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration, au titre des exercices 2026-2027-2028 et reporte l'approbation de leur nomination à une prochaine Assemblée Générale Ordinaire, après accomplissement des procédures réglementaires applicables.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide le renouvellement du mandat de la société « GENERAL AUDIT » représentée par Monsieur Ahmed AYADI, en qualité de commissaire aux comptes, et ce pour une nouvelle durée qui se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les états financiers de l'exercice social clos 2028.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Ahmed AYADI représentant de la société « GENERAL AUDIT » déclare accepter la fonction qui vient de lui être confiée et déclare en outre, qu'il n'entre dans aucune des incompatibilités prévues par la loi.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

II-Bilan Après Affectation du résultat comptable

Bilan au 31 Décembre		
(exprimé en dinar tunisien)		
Actifs	31.12.2025	31.12.2024
Actifs immobilisés		
• Immobilisations incorporelles	11 305 137	9 138 712
• Moins : amortissements	<6 867 016>	<5 901 997>
	4 438 121	3 236 715
• Immobilisations corporelles	205 611 160	202 965 838
• Moins : amortissements	<130 651 703>	<123 852 719>
	74 959 457	79 113 119
• Immobilisations financières	9 609 883	9 261 548
• Moins : Provisions	<6 504 273>	<4 476 066>
	3 105 610	4 785 482
Total des actifs immobilisés	82 503 188	87 135 316
• Autres actifs non courants		
	<u>82 503 188</u>	<u>87 135 316</u>
• Stocks	53 756 851	54 103 289
• Moins : Provisions	<7 366 173>	<6 525 453>
	46 390 678	47 577 836
• Clients et comptes rattachés	43 260 051	40 473 480
• Moins : Provisions	<6 592 088>	<3 819 827>
	36 667 963	36 653 653
• Autres actifs courants	24 406 322	21 859 603
• Moins : Provisions	<3 769 099>	<1 479 076>
	20 637 223	20 380 527
• Placements courants		
• Liquidités et équivalents de liquidités	8 964 005	20 990 637
Total des actifs	195 163 057	212 737 969

Bilan au 31 Décembre		
(exprimé en dinar tunisien)		
Capitaux propres et passifs	31.12.2025	31.12.2024
Capitaux propres		
• Capital social	32 000 000	32 000 000
• Réserves légales	3 200 000	3 200 000
• Réserve statutaire	2 777 847	2 777 847
• Réserves de réinvestissement	7 086 040	7 086 040
• Réserves spéciale de réévaluation	8 088 127	8 088 127
• Réserves libres	26 998 011	26 998 011
• Autres capitaux propres	1 394	26 476
• Résultat reportés	11 142 071	14 306 657
<u>Total des capitaux propres après affectation</u>	<u>91 293 490</u>	<u>94 483 158</u>
Passifs non courants		
• Emprunts	17 593 992	24 911 246
• Autres passifs non courants	9 617 094	4 309 007
<u>Total des passifs non courants</u>	<u>27 211 086</u>	<u>29 220 253</u>
Passifs courants		
• Fournisseurs et comptes rattachés	9 683 844	22 281 804
• Autres passifs courants	39 007 979	35 919 688
• Autres passifs financiers	25 156 032	26 965 328
• Concours bancaires	2 810 626	3 867 738
<u>Total des passifs courants</u>	<u>76 658 481</u>	<u>89 034 558</u>
<u>Total des passifs</u>	<u>103 869 567</u>	<u>118 254 810</u>
Total des capitaux propres et passifs	195 163 057	212 737 969

III-L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable

	Capital Social	Réserve légale	Réserves de réinvestissement	Réserve statutaire	Réserves ordinaires	Réserve de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	Total des Capitaux propres
Situation au 31 décembre 2025 avant affectation	32 000 000	3 200 000	7 086 040	2 777 847	26 998 011	8 088 127	14 306 657	16 835 414	1 394	111 293 490
Affectation des résultats (AGO du 01/07/2026)							16 835 414	(16 835 414)		0
Dividendes distribués (AGO du 01/07/2026)							-20 000 000			-20 000 000
Situation au 31 décembre 2025 après affectation	32 000 000	3 200 000	7 086 040	2 777 847	26 998 011	8 088 127	11 142 071	0	1 394	91 293 490

VI- Liste des membres du Conseil d'administration.

<u>Désignation</u>	<u>Représentation au sein du Conseil d'administration d'Unimed</u>	<u>Qualité</u>	<u>Durée Mandat</u>	<u>Principale activité professionnelle</u>	<u>Mandats dans d'autres Conseil d'administration</u>
M. Mahjoub El OUNI	Lui même	Président du Conseil d'administration d'UNIMED"	2025-2026-2027	Professeur émérite à la Faculté de Pharmacie de Monastir	Néant
M. Rached AZAIEZ	Lui même	Administrateur	2025-2026-2027	Directeur Général de UNIMED	Administrateur Nippomed
Mme Jihen BOUGHALMI CHARFEDDINE	Elle-même	Administrateur	2025-2026-2027	President Directeur Général de Premium Holding Directrice cellule veille et cotrôle à UNIMED	Nippomed Premium Holding
M. Mohsen KHAIRI	Lui même	Administrateur	2025-2026-2027	Directeur de Bureau d'étude	Néant
Mme Randa CHKIR	Elle même	Administrateur	2025-2026-2027	Président Directeur Général de la société NIPPOMED	Nippomed Premium Holding
Mme Nejia BETTAIEB	Elle même	Administrateur	2025-2026-2027	Enseignante	Premium Holding
M. Mondher Achour	lui même	Administrateur représentant des actionnaires minoritaires	2025-2026-2027	Business Strategist - Coach Entrepreneurial	Administrateur indépendant / STE SAM (Meubles Intérieurs) /Société EUROCYCLES

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

TELNET HOLDING

Siège Social : Immeuble ENNOUR Centre Urbain Nord 1082 – Tunis Mahrajene

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 Juin 2026, la société Telnet Holding publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

I-Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve, le rapport d'activité et les états financiers individuels de la société TELNET HOLDING S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, faisant apparaître un résultat bénéficiaire de 5 545 242,085 dinars.

Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe TELNET HOLDING ainsi que du rapport des Commissaires aux comptes, approuve, le rapport d'activité et les états financiers consolidés du groupe relatifs à l'exercice 2025, faisant apparaître un résultat bénéficiaire consolidé de 9 073 385,655 dinars et un résultat bénéficiaire revenant au groupe de 8 427 281,077 dinars.

Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après avoir entendue la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes ; l'Assemblée Générale Ordinaire autorise et approuve les opérations et conventions établies ou reconduites conformément aux dispositions des articles 200 et suivants ainsi que de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, conclues entre la société TELNET HOLDING et les sociétés qui lui sont liées. Le détail de ces conventions figure dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes établi au titre de l'exercice 2025, à savoir :

- La société Telnet INCORPORATED.

- La société DATABOX
- La société Telnet Smart
- La société Telnet Technologies
- La société PLM SYSTEMS
- PLM EQUIPEMENTS

Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve la proposition d'affectation du résultat bénéficiaire de l'exercice 2025, s'élevant à 5 545 242,085 dinars, de la manière suivante :

Résultat bénéficiaire 2025	5 545 242,085
<i>Reprise des résultats reportés antérieurs</i>	<i>2 749 701,380</i>
Base de la réserve légale	8 294 943,465
<i>Réserve légale 5% (plafonnée)</i>	<i>0,000</i>
Sommes distribuables	8 294 943,465
<i>Dotation pour le fonds social 2026</i>	<i>-140 000,000</i>
<i>Dividendes à distribuer</i>	<i>-4 245 780,000</i>
Résultats reportés à nouveau	3 909 163,465

En conséquence, l'Assemblée Générale Ordinaire décide la distribution d'un dividende brut de 0,350 Dinar par action, pour chaque action d'une valeur nominale d'un (1) Dinar, soit un montant global brut de 4 245 780,000 Dinars.

Monsieur le Directeur Général est chargé de procéder à la distribution des dividendes, conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en paiement des dividendes est fixée au 17 Aout 2026.

Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Président du Conseil d'Administration, au titre des jetons de présence pour l'exercice 2025, une indemnité nette de cinquante mille (50 000) dinars, correspondant à un montant brut de soixante-deux mille cinq cents (62 500) dinars.

Elle décide également d'allouer aux autres membres du Conseil d'Administration, au titre du même exercice, des jetons de présence pour un montant net global de cent soixante mille (160 000) dinars, correspondant à un montant brut de deux cent mille (200 000) dinars.

Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions des articles 204 et 256 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale décide d'allouer aux membres du Comité d'Audit et de Management des Risques (CAMR), au titre de leurs mandats, une rémunération annuelle nette comme suit :

- 20 000 dinars soit un montant brut de vingt-cinq mille (25 000) dinars pour le Président du Comité
- 10 000 dinars par membre soit un montant brut douze mille cinq cents (12 500) dinars pour les autres membres, pour la durée de leurs mandats au sein du CAMR.

Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations, pour effectuer toutes formalités légales, de dépôt, de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette Résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

II-Le bilan après affectation du résultat comptable :

TELNET HOLDING
IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

BILAN (Exprimé en dinars)

ACTIFS	31/12/2025	31/12/2024
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	33 593,800	33 593,800
Moins : amortissement	-33 593,800	-33 593,800
<i>S/Total</i>	0,000	0,000
Immobilisations corporelles	1 663 397,492	1 620 798,492
Moins : amortissement	-998 937,686	-937 119,928
<i>S/Total</i>	664 459,806	683 678,564
Immobilisations financières	14 665 417,717	14 672 117,717
Moins : Provisions	-3 915 263,000	-3 915 263,000
<i>S/Total</i>	10 750 154,717	10 756 854,717
Total des actifs immobilisés	11 414 614,523	11 440 533,281
Autres actifs non courants	0,000	0,000
Total des actifs non courants	11 414 614,523	11 440 533,281
ACTIFS COURANTS		
Stocks	0,000	0,000
Moins : Provisions	0,000	0,000
<i>S/Total</i>	0,000	0,000
Clients et comptes rattachés	3 754 321,862	3 361 334,600
Moins : Provisions	-1 375,600	-1 375,600
<i>S/Total</i>	3 752 946,262	3 359 959,000
Autres actifs courants	16 870 884,826	16 193 793,132
Moins : Provisions	-5 442 508,006	-5 436 611,187
<i>S/Total</i>	11 428 376,820	10 757 181,945
Placements et autres actifs financiers	6 537 583,017	6 397 311,804
Moins : Provisions	-5 800 000,000	-5 800 000,000
<i>S/Total</i>	737 583,017	597 311,804
Liquidités et équivalents de liquidités	405 071,188	346 308,335
Total des actifs courants	16 323 977,287	15 060 761,084
Total des actifs	27 738 591,810	26 501 294,365

TELNET HOLDING
IMMEUBLE ENNOUR
CENTRE URBAIN NORD
1082 TUNIS

BILAN
(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	12 130 800,000	12 130 800,000
Réserves et primes liées au capital	1 693 348,682	1 715 648,466
Résultats reportés	3 909 163,465	2 749 701,380
Autres capitaux propres	70 000,000	70 000,000
Total des capitaux propres après affectation du résultat	17 803 312,147	16 666 149,846
PASSIFS		
Passifs non courants		
Emprunts	0,000	0,000
Autres passifs financiers	0,000	0,000
Provisions	840 000,000	840 000,000
Total des passifs non courants	840 000,000	840 000,000
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	211 937,792	103 381,476
Autres passifs courants	8 883 341,871	8 891 763,043
Concours bancaires et autres passifs financiers	0,000	0,000
Total des passifs courants	9 095 279,663	8 995 144,519
Total des passifs	9 935 279,663	9 835 144,519
Total capitaux propres et passifs	27 738 591,810	26 501 294,365

III-Etat d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Prime d'émission	Réserve Légale	Résultats Reportés	Réserves pour réinvestissement	Réserves pour fonds social	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/25 avant affectation	12 130 800,000	315 964,040	1 213 080,000	2 749 701,380	70 000,000	24 304,642	5 545 242,085	22 049 092,147
Affectation de résultat 2025(AGO du 29/06/2026)				1 159 462,085			- 1 159 462,085	-
Dotation fonds social (AGO du 29/06/2026)						140 000,000	-140 000,000	-
Dividendes distribués (AGO du 29/06/2026)							-4 245 780,000	- 4 245 780,000
Soldes au 31/12/25 après affectation	12 130 800,000	315 964,040	1 213 080,000	3 909 163,465	70 000,000	164 304,642	-	17 803 312,147

IV-Liste des membres du conseil d'administration :

N°	Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité professionnelle	Mandats dans d'autres conseils d'administration
1	Monsieur Nidhal Ouerfelli	Lui-même	Président du conseil d'administration	2025-2026-2027	Directeur des partenariats Stratégiques et Industriels - Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives	Néant
2	Monsieur Faical GARGOURI	Lui-même	Administrateur	2025-2026-2027	Ingénieur conseil	Président du Conseil d'Administration des sociétés : - Telnet Incorporated - Telnet Technologies - Data Box
3	Monsieur Mohamed ABID	Lui-même	Administrateur indépendant	2025-2026-2027	Mars sample Return SRL Payload Chief Engineer/Jet Propulsion Laboratory NASA	Néant
4	Monsieur Mohamed OUERTATANI	Lui-même	Administrateur indépendant	2025-2026-2027	Directeur d'un cabinet de conseil en ingénierie de projets et développement économique "Alliance Impact"	Membre du Conseil d'Administration de l'Agence Régionale d'Investissement du COMESA
5	Monsieur Karim DRIRA	Lui-même	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2025-2026-2027	Executive Partner Capinvest Group	Néant
6	Mme Ines FRIKHA	Elle-même	Administrateur	2025-2026-2027	-Directrice générale des Sociétés : ➤ Telnet Incorporated ➤ Telnet Technologies ➤ Data Box -Gérante de la société TELNET SMART	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -Telnet Incorporated -Telnet Technologies -Data Box

N°	Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Activité professionnelle	Mandats dans d'autres conseils d'administration
					-Représente Telnet INCORPORATED dans ses fonctions de président de la société Telnet Consulting -Représente Telnet INCORPORATED dans ses fonctions de président de la société Telnet INTERNATIONAL --Cadre financier dans la société Titan France -Cadre financier dans la société Telnet Consulting	
7	Mr Mehdi FRIKHA	Lui-même	Administrateur	2025-2026-2027	-Gérant de la société AMALTECH -Cadre ingénieur dans la société Telnet Consulting	Membre du Conseil d'Administration des sociétés : -Telnet Incorporated -Telnet Technologies -Data Box
8	La Société HIKMA PARTICIPATIONS	Mr Imed SELLAMI	Administrateur	2025-2026-2027	Gestion des participations	Néant
9	La Société AMALTECH	Mr Mehdi FRIKHA	Administrateur	2025-2026-2027	Activités informatiques	Néant

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

ONE TECH HOLDING

Siège social : 16, rue des entrepreneurs – La Chargaia 2- 2035 Ariana

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 09 Juin 2026, la société **ONE TECH HOLDING** publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- ♦ La liste des membres du conseil d'administration

I- Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire constatant que les actionnaires présents ou représentés réunissent 61,73% du capital social, ratifie en conséquence les modes et les délais de convocation de la présente réunion, ainsi que ceux relatifs à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente Assemblée pour statuer sur son ordre du jour. *Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.*

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration de la Société et du groupe One Tech, et les rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, et après examen des états financiers individuels et consolidés arrêtés Au 31 Décembre 2025, et après lecture du rapport ESG, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans toutes ses parties, ainsi que le rapport ESG, ainsi que les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2025 tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation du résultat bénéficiaire relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2025 qui s'élève à 23 886 885 TND comme suit :

Désignation	Montants
Résultat de l'exercice 2025	23 886 885
Résultats reportés Antérieurs	132 103 445
Sous Total	155 990 330
Fonds Social	180 000
Dividendes	26 532 000
Résultats reportés (à nouveau)	129 278 330

Sur proposition du Conseil d'Administration de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025, un dividende de 0,330 dinars par action correspondant à la somme globale de 26 532 000 Dinars.

La date de détachement des dividendes est fixée pour le 23 Juin 2026.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions prévues par les articles 200 et 475 du CSC, et l'article 26 des statuts, dont le détail est consigné au niveau du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires et administrateurs intéressés n'ont pas participé aux votes respectivement sur chacune de ces conventions.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice 2025.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du conseil d'administration un montant global brut de 500 000 Dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2025. Ce montant sera réparti équitablement entre les membres du conseil après déduction de la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Comité Permanent d'Audit un montant global brut de trente mille (30 000) Dinars. Lesdits montants sont soumis à la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la décision du conseil d'administration réuni en date du 03 Avril 2026 autorisant l'octroi d'un crédit à moyen terme auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK d'un montant de Huit (8) millions de dinars tunisiens et d'accorder les garanties nécessaires.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ces délibérations, pour toutes formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

II-Le bilan après affectation du résultat comptable :

ACTIFS	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	200 032	200 032
Moins : amortissement	-188 927	-176 086
S/Total	11 105	23 946
Immobilisations corporelles	10 702 864	10 696 365
Moins : amortissement	-4 745 056	-4 380 508
S/Total	5 957 808	6 315 857
Immobilisations financières	232 282 925	218 669 359
Moins : Provisions	-9 226 926	-5 319 684
S/Total	223 055 999	213 349 675
Total des actifs immobilisés	229 024 912	219 689 478
Autres actifs non courants	238 000	23 800
Total des actifs non courants	229 262 912	219 713 278
ACTIFS COURANTS		
Stocks	0	0
Moins : Provisions	0	0
S/Total	0	0
Clients et comptes rattachés	1 473 507	1 537 631
Moins : Provisions	0	0
S/Total	1 473 507	1 537 631
Autres actifs courants	3 347 729	6 520 984
Moins : Provisions	0	0
S/Total	3 347 729	6 520 984
Placements et autres actifs financiers	16 788 796	21 718 975
Liquidités et équivalents de liquidités	317 545	561 292
Total des actifs courants	21 927 577	30 338 882
Total des actifs	251 190 489	250 052 160

CAPITAUX PROPRES	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capital social	80 400 000	80 400 000
Réserves légales	8 040 000	8 040 000
Fonds social	480 318	524 514
Prime d'émission	107 225	107 225
Resultats reportés	129 278 330	132 103 445
Actions propres	-557 327	-557 327
Réserve spéciale de réinvestissement exonéré	3 775 000	3 775 000
Autres capitaux propres	740 691	1 749 988
Total des capitaux propres après affectation du résultat de l'exercice	222 264 237	224 567 845
PASSIFS		
Passifs non courants		
Emprunts	0	0
Provision pour risques et charges	335 000	335 000
Total des passifs non courants	335 000	335 000
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	775 073	489 093
Autres passifs courants	27 816 179	22 988 943
Autres passifs financiers	0	1 671 279
Concours bancaires	0	0
Total des passifs courants	28 591 252	25 149 315
Total des passifs	28 926 252	25 484 315
Total capitaux propres et passifs	251 190 489	250 052 160

III-Etat d'évolution des capitaux propres :

DESIGNATION	Capital souscrit	Primes liées au capital	Actions Propres	Autres capitaux propres	Réserves légales	Réserve spéciale pour réinvestissement exonéré	Fonds social	Résultat reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres au 31 décembre 2025 avant effectation Résultat	80 400 000	107 225	-557 327	740 691	8 040 000	3 775 000	300 318	132 103 445	23 886 885	248 796 237
Affectation du résultat bénéficiaire 2025(AGO du 09 juin 2026)							180 000	23 706 885	-23 886 885	0
Dividendes								-26 532 000		-26 532 000
Situation des capitaux propres au 31 décembre 2025 après affectation Résultat	80 400 000	107 225	-557 327	740 691	8 040 000	3 775 000	480 318	129 278 330	0	222 264 237

IV-Liste des membres du conseil d’administration :

Membre du conseil	Représenté par	Qualité	Date expiration mandat	Activité professionnelle et/ou objet social	Mandats dans autres Conseils d’Administration
Moncef Sellami	Lui-même	Président du Conseil d’Administration	2025/2026/2027	Président du Groupe One Tech	Tunisie Câbles, TTE International, Techniplast Industrie, One Tech Business Solutions, ELEONETECH, FUBA PCT, Grand Maghreb Media
Hedi Karim Sellami	Lui-même	Administrateur	2025/2026/2027	Directeur Général OTH	Tunisie Câbles, TTE International, Fuba PCT, Stucum, One Tech E&C, One Tech Mobile, ACT
Slim Sellami	Lui-même	Administrateur	2025/2026/2027	Directeur Général Adjoint OTH	FUBA, ELeonetech, One Tech Business Solutions, Techniplast industrie, TTE INTERNATIONAL, One Tech E&C, KCM Financière, Alpha Hyundai Motor; SPCS
Mehdi Houas	Lui-même	Administrateur Indépendant	2025/2026/2027	Président de Talan SAS et de ses filiales	Notica, Liberty, YochBee, Telecom Paris, Numeum, Alliance de l’industrie de future “AIF”
Leila Ouled Ali	Lui-même	Administrateur Indépendant	2025/2026/2027	Consultante senior en changement climatique et en ESG	
Zouhaier Ben Khelifa	Lui même	Administrateur	2025/2026/2027	Conseiller financier OTH	Fuba PCT, One Tech E&C
Riadh Cherif	Lui même	Administrateur	2025/2026/2027	PDG des sociétés : les ateliers mécaniques et Industrielles « SAMI », EL MOUBARED et CEA.	Compagnie d’exploitation agricole « CEA », Société El Moubared, les ateliers mécaniques et Industrielles « SAMI », et la société « 2PM »
Naila Horchani	Lui même	Administrateur	2025/2026/2027	Directrice Général Taysir microfinance	Taysir microfinance
Amine Ben Ayed	Lui même	Administrateur représentant des actionnaires minoritaires	2025/2026/2027	Directeur Général Misfat Président IACE	Azur pièce automobile- Misfat Horizon- Misfat Europe-LTM
EKUIITY CAPITAL	Hichem Ben Hmida	Administrateur	2025/2026/2027	Investissement touristique	POWER BRANDS, SONEM, SNBG, Céréalis, STKE, SOGES, Almaviva Tunisie, LILAS-SAH, Unimed, Aziza Commerce, Wallys Car, SOMIPEM, INDIGO, BK Food

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026, pour tout placement sollicité après le 31/08/2026.

Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2026, pour tout placement sollicité après le 20/10/2026.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société Tunisienne de Réassurance Tunis Re

Société Anonyme au capital de 100 000 000 dinars divisé en 20 000 000 actions de nominal 5 dinars
entièrement libérées

Siège social : 12, Avenue du Japon -1073-Tunis

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus d'émission relatif à l'augmentation du capital de la Société Tunis Re de 100 000 000 D à 200 000 000D

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EMISSION

Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 24/04/2026 a décidé d'augmenter le capital de la société Tunis Re d'un montant de 100 000 000 D pour le porter de 100 000 000 D à 200 000 000D selon les modalités suivantes :

- 25 000 000D par incorporation de réserves prélevé sur le compte « Primes d'émission » par émission de 5 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 5 D chacune à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.
- 75 000 000D par émission de 15 000 000 actions nouvelles de valeur nominale 5 D chacune à souscrire en numéraire à raison de trois (3) actions nouvelles pour quatre (4) actions anciennes.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de huit (8) dinars l'action, soit cinq (5) dinars de nominal et trois (3) dinars de prime d'émission.

Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2026.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
- Les actions de numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
- Le montant de l'augmentation du capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les $\frac{3}{4}$ au moins de l'augmentation proposée.

Objectifs de l'émission :

Cette augmentation de capital s'inscrit dans le cadre de la stratégie de la société qui vise principalement à :

- Se rapprocher des exigences réglementaires imposées aux réassureurs à l'étranger pour préserver son activité ;
- Soutenir la croissance du portefeuille et consolider son positionnement sur les marchés régionaux ;
- Préserver la confiance des cédantes, courtiers et partenaires ;
- Renforcer la résilience de la société face aux scénarios extrêmes ;
- Consolider durablement le ratio de solvabilité ;
- Optimiser les négociations au niveau de son couverture en rétrocession avec une meilleure rétention et une maîtrise des coûts ;
- Créer des conditions plus favorables à la génération de valeur à long terme pour l'ensemble de ses actionnaires.

Caractéristiques de l'émission :

Le capital social sera augmenté de 100MD réparti comme suit :

- 25MD par incorporation de réserves et attribution de 5 000 000 actions nouvelles gratuites
- 75MD par souscription en numéraire et émission de 15 000 000 actions nouvelles

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

1- Augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites

Montant

Le capital social sera augmenté par l'incorporation de réserves pour un montant de 25 000 000D à prélever sur le compte « Primes d'émission » et la création de 5 000 000 actions nouvelles, d'une valeur de 5D chacune, à attribuer gratuitement aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.

Droit d'attribution

Les actions gratuites seront attribuées aux anciens actionnaires détenteurs des 20 000 000 actions composant le capital actuel et/ou cessionnaires des droits d'attribution en Bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour quatre (4) actions anciennes.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **15/09/2026**.

2- Augmentation du capital en numéraire

Prix d'émission :

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 8D, soit 5D de valeur nominale et 3D de prime d'émission.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées intégralement lors de la souscription.

Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 15 000 000 actions nouvelles est réservée à titre préférentiel à tous les anciens actionnaires de la société ainsi qu'aux cessionnaires des droits de souscription, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible :** La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de trois (3) actions nouvelles pour quatre (4) actions anciennes. Les actionnaires qui n'ont pas exercé dans les délais impartis leurs droits préférentiels de souscription à la présente augmentation de capital, intégralement ou partiellement, sont réputés avoir renoncé définitivement et irrévocablement à l'exercice de ce droit en ce qui concerne le reliquat d'actions demeurées non souscrites. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. « Tunis Re » ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible :** en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercé à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription :

La souscription aux 15 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce, du **15/09/2026** au **02/10/2026** inclus¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, du **12/10/2026** au **16/10/2026** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **02/10/2026** sont informés que leurs dépositaires procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, du **26/10/2026** au **30/10/2026** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 56 250 000D, correspondant à 11 250 000 actions).

Etablissements domiciliataires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Tunis Re exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant en numéraire, il devra être versé par action souscrite le montant de 8D, soit 5D de valeur nominale et 3D de prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant par **(3)** jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, TUNISIE CLEARING créditera le compte indisponible **n°03 135 120 0321 046263 87** ouvert sur les livres de la **Banque Nationale Agricole**, la succursale de Tunis, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs en numéraire à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe. Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **02/10/2026 à 16H** à BNA Capitaux - Intermédiaire en Bourse (centralisateur).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible, via le système de Tunisie Clearing « TANIT CSD » et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

Souscription à titre irréductible :

Le système TANIT CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à souscrire à titre irréductible.

Souscription à titre réductible :

En même temps qu'ils déposeront leurs souscriptions à titre irréductible, les actionnaires ou les cessionnaires de leurs droits préférentiels de souscription pourront souscrire à titre réductible le nombre d'actions nouvelles qu'ils souhaiteront, en sus du nombre d'actions nouvelles résultant de l'exercice de leurs droits préférentiels de souscription à titre irréductible.

Le système TANIT CSD calcule automatiquement le nombre d'actions à souscrire à titre réductible.

TUNISIE CLEARING informe le centralisateur ainsi que tous les IAA de la répartition des titres nouveaux.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit **11 250 000 actions**).

Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les modalités pratiques des souscriptions ainsi que les dates de règlement livraison seront précisées par un avis de TUNISIE CLEARING.

Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions souscrites délivrée par BNA Capitaux, Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 20 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

3- Jouissance des actions émises :

Les actions nouvelles porteront jouissance en dividendes à compter du **1^{er} janvier 2026**.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES TITRES EMIS :

Droits attachés aux titres émis :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables dans les conditions légales et réglementaires qui leurs sont applicables.

Régime fiscal applicable :

Les revenus liés aux actions demeurent soumis à la réglementation fiscale en vigueur, notamment aux dispositions du code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés et du code de la TVA.

Marché des titres

Depuis le 11/05/2010, les actions de « Tunis Re » sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotation en bourse des actions anciennes

Les 20 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de « Tunis Re » inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **15/09/2026**, droits de souscription et droits d'attribution, détachés.

Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 15 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés.

Cotation en bourse des actions nouvelles gratuites

Les 5 000 000 actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **15/09/2026**, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

Cotation en bourse des droits de souscription et des droits d'attribution

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du **15/09/2026 au 02/10/2026 inclus²**.

Les négociations en bourse des droits d'attribution commenceront le **15/09/2026**.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunal compétent en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente offre sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING :

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TN7V80IIPXT3 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TN7EURHDVPK3 » durant la période de souscription préférentielle, soit du **15/09/2026 au 02/10/2026 inclus²**.

Les droits d'attribution seront pris en charge par la TUNISIE CLEARING sous le code ISIN « TNN7S0C2GJM1 » à partir du **15/09/2026**.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur les dits actions et droits négociés en bourse.

² Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **02/10/2026** sont informés que leurs dépositaires procèderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Le prospectus relatif à la présente émission visé par le CMF en date du **31/08/2026 sous le n°26/1184** est mis à la disposition du public sans frais auprès de « Tunis Re » : 12, Avenue du Japon -1073- Tunis, de la BNA Capitaux, intermédiaire en bourse : Complexe Le Banquier, Avenue Tahar HADDAD-1053-Les Berges du lac, Tunis, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et de Tunis Re : www.tunisre.com.tn .

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et son site internet au plus tard le 31/08/2026.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre 2026 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et son site internet au plus tard le 20/10/2026.

2026- AS – 1061

EMISSION D’UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n’implique aucune appréciation sur l’opération proposée. Le prospectus est établi par l’émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l’émetteur arrêtés au 30/06/2026 pour tout placement sollicité après le 31/08/2026.
Le visa n’implique ni approbation de l’opportunité de l’opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l’information donnée dans la perspective de l’opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire
« TLF 2026-1 »

Décisions à l’origine de l’émission :

L’Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring réunie le **28/04/2025** a autorisé l’émission d’un ou de plusieurs emprunts obligataires d’un montant total ne dépassant pas 120 millions de dinars dans un délai de deux ans et a donné pouvoir au Conseil d’Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

La même Assemblée a autorisé le Conseil d’Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer, à la veille de l’émission, les modalités et les conditions de l’emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d’Administration réuni le **28/11/2025** a décidé d’émettre l’emprunt obligataire « **TLF 2026 – 1** ». Les caractéristiques et les conditions de cette émission ont été fixées tout en prévoyant un montant de 50 millions de dinars susceptible d’être porté à 60 millions de dinars, une durée entre 5 et 10 ans et des taux d’intérêts qui varient entre TMM+1,5% brut l’an au minimum et TMM+2,5% brut l’an au maximum pour le taux variable et entre 8% brut l’an au minimum et 11% brut l’an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d’Administration a également chargé la Direction Générale de fixer les conditions définitives de l’emprunt à la veille de l’émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée et les taux d’intérêt de l’emprunt comme suit :

Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
5 ans	8,7% et/ou TMM + 1,7%	Annuel constant de la 1 ^{ère} à la 5 ^{ème} année

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L’OPERATION :

Montant :

L’emprunt obligataire « **TLF 2026 – 1** » est d’un montant de **50 000 000 dinars** susceptibles d’être portés à **60 000 000 dinars** divisé en 500 000 obligations susceptibles d’être portées à 600 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l’emprunt « **TLF 2026 – 1** » fera l’objet d’une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **14/09/2026** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **07/10/2026**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximal de l'émission (60 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive (cf. Notation de l'emprunt).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 600 000 obligations.

En cas de non-placement intégral de l'émission au **07/10/2026**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par « Tunisie Leasing et Factoring » à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **14/09/2026** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2^{ème} étage, Rue du Lac Constance – Les Berges du Lac Tunis, d'**Amen Invest** – Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

But de l'émission :

« Tunisie Leasing et Factoring », de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire permettra à la société de financer son activité et de restructurer sa dette en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

- **Dénomination de l'emprunt** : « TLF 2026-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaire.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par MAC SA intermédiaire en bourse, mentionnant le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité d'obligations y afférente.
- **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1er, sous-titre 5 chapitre 3 : des obligations.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **07/10/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **07/10/2026**.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt obligataire seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés comme suit :

- ✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **8,7%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- ✓ Taux variable : **Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +1,7%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 170 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Paielements

Les intérêts seront payés à terme échu le **07/10** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **07/10/2027**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **07/10/2027**.

La dernière échéance est prévue pour le **07/10/2031**.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations émises feront l'objet d'un amortissement d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation, soit le 1/5 de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à partir de la 1^{ère} année.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **8,7%** l'an.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juillet 2026 à titre indicatif, qui est égale à 7,207% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,907%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,7%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**Durée totale :**

Les obligations de l'emprunt obligataire « **TLF 2026 – 1** » seront émises sur une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3 ans**.

Duration de l'emprunt :

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,698 années**.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation de la société :

En date du **10/10/2025**, Fitch Ratings a amélioré la note nationale à long terme attribuée à « Tunisie Leasing et Factoring », la ramenant à **BBB (tun)**, avec perspective stable. La revue effectuée par l'agence en date du 18/12/2025 maintient ladite notation. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun)**.

Ci-après le lien de la notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/tunisie-leasing-et-factoring-80459768>

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **21/08/2026** une notation **provisoire** à long terme **BBB (EXP)(tun)** à l'emprunt obligataire « **TLF 2026 – 1** » objet de la présente note d'opération.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la note d'opération qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication. Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire « TLF 2026 – 1 » est émis **par Appel Public à l'Epargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur intéressé aux guichets de MAC SA, Intermédiaire en Bourse Green Center, Bloc C, 2^{ème} étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac, d'Amen Invest, Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis et des autres intermédiaires en Bourse.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations :

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire « TLF 2026 – 1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **Tunisie Clearing**.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité y afférente.

Marché des titres :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, « Tunisie Leasing et Factoring » s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « MAC SA » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire « **TLF 2026 – 1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

TUNISIE LEASING ET FACTORING s'engage, dès la clôture de l'emprunt « **TLF 2026-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **28/08/2026** sous le n°**26-1182**, du document de référence « TUNISIE LEASING ET FACTORING 2026 » enregistré auprès du CMF en date du **28/08/2026** sous le n°**26-002** ainsi que des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026 pour tout placement sollicité après le 31/08/2026.

La note d'opération et le document de référence « TLF 2026 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Tunisie Leasing et Factoring, sis à Avenue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue de Lac Constance, les Berges du Lac, d'Amen Invest – Intermédiaire en Bourse, sis à l'Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsacom.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard, le 31/08/2026.

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026 pour tout placement sollicité après le 31/08/2026.
Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire Subordonné
« HL Subordonné 2026-1 »

Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Hannibal Lease réunie le **28/04/2026** a autorisé l'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant total de Cent Cinquante Millions de Dinars (150.000.000 DT) sur 2026 et 2027 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **17/08/2026** a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné « **HL Subordonné 2026-1** » dont les modalités et les conditions sont les suivantes :

- a. **Montant** : 40 000 000 dinars.
- b. **Nominal de l'obligation subordonnée** : 100 dinars par obligation subordonnée ;
- c. **Forme de l'obligation** : Les obligations subordonnées sont nominatives ;
- d. **Prix d'émission** : 100 dinars par obligation subordonnée payable intégralement à la souscription ;

- e. **Taux d'intérêt** **Catégorie A : 8,85% brut l'an ;**
Catégorie B : 8,90% brut l'an ;
- f. **Durée** **5 ans** pour la catégorie **A** ;
7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie **B**.
- g. **Amortissement** : Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année pour la catégorie A et de la 3ème année pour la catégorie B.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant :

L'emprunt obligataire subordonné « **HL Subordonné 2026-1** » est d'un montant de **40 000 000 dinars**, divisé en 400 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné « **HL Subordonné 2026-1** » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **14/09/2026** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **28/09/2026**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt subordonné reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive de l'emprunt. (cf. Notation de l'émission).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **28/09/2026**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **14/09/2026** auprès de MAC SA intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

But de l'émission :

« Hannibal Lease », de par son statut d'établissement financier, est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Économie.

À ce titre, cette émission obligataire subordonnée permettra à la société de renforcer davantage ses fonds propres nets en lui octroyant une ressource mieux adaptée à la nature de ses interventions en termes de maturité.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt subordonné : HL Subordonné 2026-1

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations subordonnées : Nominatives.

Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, sous-titre 5, Chapitre 3 des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque

Centrale de Tunisie aux banques N°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse), mentionnant la catégorie choisie ainsi que la quantité des obligations y afférente.

Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **28/09/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises qui servira de base à la cotation en bourse est fixée au **28/09/2026**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt subordonné.

Date de règlement :

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt « **HL subordonné 2026-1** » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **8,85%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

- **Taux fixe :** Taux annuel brut de **8,90%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Paiements

Les intérêts seront payés à terme échu le **28/09** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **28/09/2027** pour la catégorie **A** et **B**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **28/09/2027** pour la catégorie **A** et le **28/09/2029** pour la catégorie **B**.

La dernière échéance pour les obligations subordonnées est prévue pour le **28/09/2031** pour la catégorie **A** et le **28/09/2033** pour la catégorie **B**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Amortissement et remboursement

Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de **20 dinars** par obligation subordonnée, soit le un cinquième (1/5) de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie **A** et à la troisième année pour la catégorie **B**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **8,85 %** l'an pour la catégorie **A** et **8,90%** l'an pour la catégorie **B**.

Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné « **HL Subordonné 2026-1** » sont émises sur une durée de :

- **5 ans** pour la catégorie **A** ;
- **7 ans dont 2 années de grâce** pour la catégorie **B**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie **A** et de **5 ans** pour la catégorie **B**.

Duration de l'emprunt :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur actuelle du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de cet emprunt subordonné est de **2,694 années** pour la catégorie **A** et **4,189 années** pour la catégorie **B**.

Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang :

Rang de créance : En cas de liquidation de « Hannibal Lease », les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal

et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « HL 2026 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie.

Notation :

Notation de la société :

Le **10/10/ 2025**, l'agence de notation Fitch Ratings a amélioré la note de « Hannibal Lease » à « **BB(tun)** » à long terme avec perspective d'évolution stable, et a confirmé la note à court terme à **B (tun)**. La revue effectuée par l'agence en date du **18/12/2025** maintient ladite notation.

Ci-après le lien de Fitch Ratings relatif à cette notation :

<https://www.fitchratings.com/entity/hannibal-lease-sa-86321712>

Notation de l'emprunt :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **24/08/2026** une notation provisoire à long terme « **B+(EXP)(tun)** » à l'emprunt obligataire subordonné « **HL subordonné 2026-1** » objet du présent avis.

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com.

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue au niveau de la présente note d'opération

qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard l'Intermédiaire en Bourse en sa qualité de chargé de l'opération s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « **HL Subordonné 2026-1** » est émis par Appel Public à l'Epargne.

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée et seront reçues, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac et des autres intermédiaires en bourse.

Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres :

Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt obligataire subordonné « **HL Subordonné 2026-1** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier ainsi que la quantité des obligations subordonnées y afférente souscrites.

Marché des titres :

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, l'admission de l'emprunt

obligataire subordonné « **HL subordonné 2026-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire subordonné « **HL Subordonné 2026-1** », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »).

Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière

financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du **28/08/2026** sous le n°**26-1183**, du document de référence « HL 2026 » enregistré auprès du CMF en date du **28/08/2026** sous le n°**26-003** ainsi que des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026 pour tout placement sollicité après le 31/08/2026.

La note d'opération et le document de référence « HL 2026 » sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès Hannibal Lease, sis à Rue du Lac Lemman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en Bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue de Lac Constance, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2026 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard, le 31/08/2026.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES

-STIP-

Siège social : Boulevard maître Mohamed El Béji caïd Essebsi- Centre Urbain Nord- 1082
Tunis.

La Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques -STIP- publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 Décembre 2025 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 15 Septembre 2026. Ces états sont accompagnés du rapport spécial des commissaires aux comptes, Mr Mohamed HZAMI (FMBZ KPMG TUNISIE) et Mme Nejiba CHOUK (CABINET NEJIBA CHOUK).

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2025

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	NOTE	2 025	2 024
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		10 101 617	10 037 847
Moins : Amortissements		-8 802 645	-8 761 374
	V.1	1 298 971	1 276 473
Immobilisations corporelles		295 483 848	290 652 757
Moins : Amortissements		-185 708 857	-182 651 330
	V.2	109 774 991	108 001 427
Immobilisations financières		5 958 337	5 738 225
Moins : Provisions		-4 508 355	-4 508 355
	V.3	1 449 982	1 229 870
Total des actifs immobilisés		112 523 945	110 507 770
Autres actifs non courants	V.4	368 701	141 363
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		112 892 645	110 649 133
ACTIFS COURANTS			
Stocks		59 110 548	43 334 780
Moins : Provisions		-1 035 959	-991 388
	V.5	58 074 588	42 343 392
Clients et comptes rattachés		30 742 348	38 368 907
Moins : Provisions		-18 664 033	-17 023 900
	V.6	12 078 315	21 345 007
Autres actifs courants		15 096 728	16 799 392
Moins : Provisions		-533 023	-583 746
	V.7	14 563 705	16 215 646
Placements et autres actifs financiers		12 006 651	7 332 870
Moins : Provisions		-29 516	0
	V.8	11 977 135	7 332 870
Liquidités et équivalents de liquidités	V.9	2 141 104	6 773 367
TOTAL ACTIFS COURANTS		98 834 847	94 010 282
TOTAL ACTIFS		211 727 492	204 659 415

BILAN CONSOLIDE ARRETE AU 31/12/2025

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	2 025	2 024
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		12 623 469	12 623 469
Réserves légales		2 481 038	2 481 039
Réserves spéciales		76 866 133	76 866 133
Actions propres		-325 724	-325 724
Autres capitaux propres		7 705 346	7 705 346
Résultats reportés		-94 137 652	-84 210 888
T. CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE		5 212 609	15 139 375
RESULTAT DE L'EXERCICE		2 137 459	-9 929 154
T. CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RESULTAT		7 350 068	5 210 221
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres		-5 314	-2 492
Intérêts minoritaires dans le résultat		-1 039	-434
		-6 353	-2 926
TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	VI.1	7 343 715	5 207 296
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts	VI.2	15 478 280	11 433 035
Provisions pour risques et charges	VI.4	14 848 071	16 842 467
Autres passifs non courants	VI.3	24 705 702	31 886 465
		55 032 052	60 161 967
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	VI.5	15 951 598	20 967 172
Autres passifs courants	VI.6	42 416 829	33 621 722
Concours bancaires et autres passifs financiers	VI.7	90 983 298	84 701 260
TOTAL PASSIFS COURANTS		149 351 725	139 290 153
TOTAL PASSIFS		204 383 777	199 452 120
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		211 727 492	204 659 415

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE AU 31/12/2025

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

LIBELLES	NOTE	2 025	2 024
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus	VII.1.1	127 429 333	142 820 547
Autres produits d'exploitation	VII.1.2	498 884	385 673
Total des produits d'exploitation	VII.1	127 928 217	143 206 220
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks de PF et des encours		-11 725 096	23 431 741
Achats d'approvisionnements consommés	VII.2.1	90 407 702	80 050 072
Charges de personnel	VII.2.3	24 984 047	23 593 465
Dotations aux amortissements & aux provisions	VII.2.4	5 703 284	5 999 599
Autres charges d'exploitation	VII.2.5	9 572 846	9 958 696
Total des charges d'exploitation		118 942 784	143 033 573
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 985 433	172 646
Charges financières nettes	VII.2.6	-9 897 987	-12 760 935
Produits des placements		975	3 558
Autres gains ordinaires	VII.2.7	3 754 026	3 159 757
Autres pertes ordinaires	VII.2.8	-405 940	-109 686
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		2 436 507	-9 534 660
Impôt sur les sociétés	VII.2.9	-300 087	-394 928
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 136 420	-9 929 588
Eléments extraordinaires			
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 136 420	-9 929 588
Effets des modifications comptables			
RESULTAT APRES MOD. COMPTABLES		2 136 420	-9 929 588
Intérêts minoritaires dans le résultat		-1 039	-434
Intérêts du groupe dans le résultat		2 137 459	-9 929 154

ETAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	NOTES	2 025	2 024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Résultat net		2 136 420	-9 929 588
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions		2 900 102	3 035 676
- Variations des :			
Stocks		-15 775 767	35 446 080
Créances		7 626 559	3 478 771
Autres actifs courants		1 702 664	-4 475 425
Placements et autres actifs financiers		-4 673 781	-39 699
Fournisseurs et autres dettes		-12 196 336	11 699 932
Autres passifs courants		8 795 107	-22 248 798
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	VIII.1	-9 485 032	16 966 950
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		-4 938 485	-10 764 344
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		43 624	62 176
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		0	0
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		-220 112	-116 580
Décaissements affectés aux autres actifs non courants		-359 540	-212 045
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	VIII.2	-5 474 513	-11 030 793
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements décaissements provenant de CCA			
Encaissements décaissements provenant des emprunts		11 613 444	-1 536 658
Encaissements provenant des subventions			
Encaissements provenant de la cession de titres de placement			
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	VIII.3	11 613 444	-1 536 658
Variation de trésorerie		-3 346 102	4 399 499
Trésorerie au début de l'exercice		-6 817 231	-11 216 730
Trésorerie à la clôture de l'exercice	VIII.4	-10 163 333	-6 817 231

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2025**

NOTE N° I : PRESENTATION DU GROUPE

I.1. STRUCTURE JURIDIQUE DES SOCIETES DU GROUPE :

Le groupe « **STIP** » est composé de quatre sociétés : La STIP, la SOMACOP, la AMINE PLUS TIRE (EX SOMACOP PLUS) et la SMTP Amine.

I.1.1. La STIP :

C'est une société anonyme, créée le 21 juillet 1980. Son capital a été augmenté à plusieurs reprises pour être porté au 31 Décembre 2003 à 42 078 240 D. Ce capital a été réduit, par l'AGE du 30 Juin 2008, pour un montant de 29 454 768 D ramenant ainsi la valeur nominale de l'action de 10 D à 3 D. La même AGE a décidé une augmentation du capital qui n'a pas été suivie d'effets pour le montant de 42 078 240 D (émission de 14 026 080 nouvelles actions). L'AGE du 19 Juin 2014 a réduit le capital de 3 D pour le ramener de 12 623 472 D à 12 623 469 D et ce, moyennant l'annulation d'une action acquise par la société.

La société est réputée commerçante et est régie par la réglementation tunisienne, ainsi que par les dispositions de ses statuts qui prévoient comme objet principal la fabrication et la commercialisation des pneumatiques et de tous autres articles en caoutchouc manufacturé.

Suite à son acquisition de la société "SONAP", la "STIP" est devenue, à partir de Juillet 1991, l'unique producteur de pneumatiques en Tunisie.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun et bénéficie à ce titre des avantages fiscaux relatifs à l'exportation de biens et de services.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 12 octobre 2001, a décidé l'ouverture du capital par offre publique de vente (OPV). Cette opération a porté sur 382 529 actions représentant, à l'époque, 10 % du capital social.

Au cours de l'exercice 2016, la Société AFRICA HOLDING a acheté à travers la BVMT 2 982 119 actions sur les 4 207 823 actions composant le capital social soit 70,87%.

En 2021, Monsieur Mehdi DRIDI a acheté 615 288 actions soit 14,62 % des actions. Ces actions ont fait l'objet d'une promesse de vente au profit de la SOMACOP conditionnée à la levée des suretés les grevant.

En 2023, la promesse de vente a été annulée et Monsieur Mehdi DRIDI est demeuré propriétaire des susdites actions.

I.1.2- LA SOMACOP :

La SOMACOP est une société anonyme constituée en 1983 avec un capital de 120 000 D.

La SOMACOP a pour objet le commerce de tout article en pneumatique et industriel, la vulcanisation du caoutchouc et de ses dérivés et la commercialisation de tous articles et matériels se rapportant à la manutention ainsi que tous les accessoires se rapportant à ladite activité.

Au 31 décembre 2025, le capital de la SOMACOP est arrêté à 595 000 D divisé en 59 500 actions de 10 dinars chacune ainsi qu'il résulte de l'évolution ci-après :

LIBELLE	MODIFICATIONS	NBRE D'ACTIONS	VALEURS	CAPITAL APRES MODIFICATION
CONSTITUTION	Apport en numéraire	12 000	120 000	120 000
AGE DU 15/12/1983	Augmentation en numéraire	6 000	60 000	180 000
AGE DU 22/06/1987	- Réduction du capital par absorption des pertes - Augmentation du capital en numéraire	-11 000 15 000	-110 000 150 000	70 000 220 000
AGE DU 14/01/1993	- Réduction du capital par absorption des pertes	-11 000	-110 000	110 000
AGE DU 12/04/1994	Augmentation par Conversion de créances STIP	50 000	500 000	610 000
AGE DU 10/11/2005	- Réduction par absorption des pertes - Augmentation par Conversion de créances STIP	-61 000 500 000	-610 000 5 000 000	0 5 000 000
AGE DU 07/03/2006	- Réduction par absorption des pertes	-440 500	-4 405 000	595 000
SITUATION AU 31/12/2025		59 500	595 000	595 000

Sur les 59 500 actions composant le capital de la SOMACOP, la STIP détient 59 491 actions soit un pourcentage de contrôle de 99,985%.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun.

I.1.3- La SMTP Amine :

La SMTP Amine est une société anonyme de droit marocain constituée en 1997 au capital de 55 943 000 Dirham Marocain.

La société a pour objet l'achat, la vente et l'importation de pneumatiques de toutes dimensions sur l'ensemble du territoire marocain ainsi que le service après-vente des pneumatiques.

La STIP détient 363 978 actions des 559 430 actions composant le capital de la SMTP Amine, soit un pourcentage de contrôle de 65,06%.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit fiscal commun marocain.

La SMTP Amine est en cours de règlement judiciaire. En application des normes comptables en vigueur, elle a été écartée du périmètre de la consolidation.

I.1.4- LA SOCIETE AMINE PLUS TIRE :

LA SOCIETE AMINE PLUS TIRE (EX SOMACOP PLUS) est une société à responsabilité limitée constituée le 19/10/1998 avec un capital de 10 000 D.

LA SOCIETE AMINE PLUS TIRE a pour objet le commerce de tout article de pneumatiques de caoutchouc industriel, la promotion, la vente, la réparation et la vulcanisation du pneumatique, de ses dérivés et ses composantes ainsi que l'entretien et la maintenance des véhicules et plus particulièrement des pneumatiques et tout organe ayant un rapport direct ou indirect avec ceux-ci.

Au 31 décembre 2025, le capital est arrêté à 1 000 000 D divisé en 200 000 parts sociales de 5 dinars chacune ainsi qu'il résulte des modifications ci-après :

LIBELLE	MODIFICATIONS	NBRE D'ACTIONS	MONTANTS	CAPITAL APRES MODIFICATION
CONSTITUTION	Apport en numéraire	2 000	10 000	10 000
AGE DU 01/03/2013	Augmentation en numéraire	58 000	290 000	300 000
AGE DU 01/09/2015	Augmentation du capital	140 000	700 000	1 000 000
SITUATION AU 31/12/2025		200 000	1 000 000	1 000 000

Sur les 200 000 parts composant le capital de la SOCIETE AMINE PLUS TIRE, la SOMACOP détient 199 600 parts conférant à la STIP un pourcentage de contrôle de 99,80%.

Sur le plan fiscal, la société est régie par les dispositions du droit commun.

II. REFERENTIEL COMPTABLE

II.1. DECLARATION DE CONFORMITE :

Les états financiers consolidés relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025 ont été établis conformément au système comptable des entreprises, et notamment les normes comptables NCT N° 35 à 39 relatives à la consolidation.

II.2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers consolidés ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

II.2.1. Continuité d'exploitation :

Le groupe a enregistré un résultat net consolidé bénéficiaire au titre de l'exercice 2025 égal à 2.137.459 D. Les capitaux propres du groupe s'élèvent au 31 décembre 2025 à 7.343.715 D pour un capital social de 12 623 469 D.

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les principes comptables généralement admis en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que les sociétés du groupe sont en mesure de réaliser leurs éléments d'actifs et de s'acquitter de leurs obligations dans le cours normal des affaires.

II.2.2. Unité monétaire :

Les états financiers consolidés sont établis en Dinars Tunisiens.

II.2.3. Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'entrée qui comprend le prix d'achat augmenté des droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs tels que les commissions et courtages, les frais de transit, les frais de préparation du site, les frais de livraison, de manutentions initiales et les frais d'installation.

Les amortissements sont calculés sur les durées d'utilisations effectives de chaque immobilisation suivant le système linéaire et sur la base des taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux d'amortissement
Logiciels informatiques	33%
Know How	10%
Fonds de commerce	5%
Constructions	2,5% à 5%
Installations, Agencements et Aménagements des constructions	10%
Matériel et outillage industriel	10%
Matériel informatique	15%
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	10%

La société mère a réévalué ses immobilisations au cours de l'exercice 1996. Cette opération a été faite sur la base des indices de réévaluation fixés par le décret 90-905 du 04 juin 1990 et a permis de dégager une réserve spéciale de réévaluation de 7 724 096 D inscrite parmi les autres capitaux propres.

Les valeurs nettes comptables des immobilisations réévaluées sont amorties linéairement aux taux suivants :

Nature d'immobilisation	Taux
Constructions	2,5% à 5%
Matériels et outillages industriels	20%

En 2021 la société mère a réévalué le terrain et les constructions d'exploitation engendrant une plus-value de réévaluation égale à 74 247 016 D inscrite parmi les autres capitaux propres.

II.2.4. Stocks :

Les stocks de matières premières, matières consommables, produits en cours, produits finis et marchandises sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire intermittent conformément au paragraphe 31 de la norme comptable NCT N° 04 relative aux stocks.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'achat pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

II.2.5. Emprunts et charges d'emprunts :

Le principal des emprunts est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année est classée parmi les passifs courants.

Les charges d'emprunts sont comptabilisées en résultat financier, sous l'intitulé "Charges financières nettes", à mesure qu'elles sont courues. Lorsqu'elles se rapportent à des actifs qualifiés (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et stocks nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus), elles sont incorporées dans le coût conformément aux dispositions de la norme comptable NCT N° 13 relative aux charges d'emprunts.

II.2.6. Opérations en monnaies étrangères :

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, au niveau des comptes consolidés, sur la base du cours du jour de l'opération en date d'engagement et celui du règlement lors de leur dénouement financier. Les différences de change définitives dégagées sont portées, selon le cas, au niveau des comptes de pertes et gains de changes.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires courants libellés en monnaie étrangère sont actualisés en dinars par référence au taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et les gains de change latents découlant de cette actualisation sont portés en résultat conformément aux dispositions de la norme comptable NC N°15 relative aux opérations en monnaies étrangères sauf pour les gains ou les pertes de change de l'entreprise relatifs à la conversion d'éléments monétaires d'actif ou de passif, dont la durée de vie prédéterminée ou prévisible s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent qui sont reportés et amortis, sur une base systématique et logique, sur la durée de vie restante de l'élément d'actif ou de passif.

II.2.7. Revenus :

Les revenus provenant de la vente de marchandises et de produits fabriqués par le groupe sont comptabilisés lorsque l'ensemble des conditions suivantes est satisfait :

- Le groupe a transféré à l'acheteur les principaux risques et avantages inhérents à la propriété,
- Le montant des revenus peut être mesuré de façon fiable,
- Il est probable que des avantages futurs associés à l'opération bénéficieront au groupe,
- Les coûts encourus ou à encourir concernant l'opération peuvent être mesurés de façon fiable.

Les revenus découlant de la prestation de services sont, lorsque le résultat peut être estimé de façon fiable, comptabilisés au fur et à mesure que les services sont rendus par référence au degré d'avancement des opérations à la date d'arrêté des états financiers consolidés.

Les revenus résultant de l'utilisation des ressources du groupe par des tiers moyennant intérêts, redevances ou dividendes sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- La contrepartie obtenue de l'utilisation des ressources du groupe par des tiers peut être mesurée de façon fiable,
- Le recouvrement de la contrepartie obtenue est raisonnablement sûr.

Si une incertitude relative au recouvrement des contreparties au titre de la vente de marchandises et produits fabriqués, de prestations de services ou de l'utilisation des ressources du groupe par des tiers prend naissance après la constatation des revenus, une provision

distincte est constituée pour en tenir compte ; le montant initialement comptabilisé au titre des revenus n'est pas ajusté.

III. PERIMETRE, METHODES ET DATE DE CLOTURE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

III.1. Périmètre de consolidation :

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes individuels de la STIP et de toutes les filiales contrôlées par celle-ci à l'exclusion de la SMTP Amine déclarée en règlement judiciaire.

Le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt revenant au groupe se présentent comme suit :

LIBELLE	METHODE DE CONSOLIDATION	% DE CONTROLE	% D'INTERET
Société Mère : STIP	IG	100,00%	100,00%
Sociétés Filiales			
SOMACOP	IG	99,985%	99,985%
AMINE PLUS TIRE	IG	99,80%	99,785%

-III.2. Méthode de consolidation :

Les sociétés du groupe ont été consolidées par la méthode de l'intégration globale conformément à la démarche suivante :

- Les états financiers individuels de la STIP et de ses filiales sont combinés ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Les opérations réciproques entre sociétés du groupe sont éliminées d'une manière symétrique.
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la STIP.
- La valeur comptable de la participation de la STIP dans chaque filiale est éliminée pour déterminer les réserves consolidées et la part des minoritaires dans les réserves.

III.3. Date de clôture :

La date de clôture retenue pour l'arrêté des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre 2025.

IV. NOTES RELATIVES AU BILAN

Le bilan consolidé du groupe, arrêté au 31 décembre 2025, présente un total net égal à 211 727 491 D contre 204 659 415 D au 31 décembre 2024, enregistrant une hausse de 7 068 077 D détaillée par rubrique comme suit

(En dinars)

DESIGNATION	Note	AU 31/12/2025	AU 31/12/2024	VARIATIONS	
				+	-
ACTIFS :					
ACTIFS NON COURANTS :					
- Immobilisations incorporelles	V.1	1 298 971	1 276 473	22 498	
- Immobilisations corporelles	V.2	109 774 991	108 001 427	1 773 564	
- Immobilisations financières	V.3	1 449 982	1 229 870	220 112	
TOTAL ACTIFS IMMOBILISES		112 523 945	110 507 770	2 016 175	0
- Autres actifs non courants	V.4	368 701	141 363	227 338	
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		112 892 645	110 649 133	2 243 513	0
ACTIFS COURANTS :					
- Stocks	V.5	58 074 588	42 343 392	15 731 196	
- Clients et comptes rattachés	V.6	12 078 315	21 345 007		9 266 692
- Autres actifs courants	V.7	14 563 705	16 215 646		1 651 941
- Placements et autres actifs financiers	V.8	11 977 135	7 332 870	4 644 264	
- Liquidités et équivalents de liquidités	V.9	2 141 104	6 773 367		4 632 262
TOTAL ACTIFS COURANTS		98 834 846	94 010 282	20 375 461	15 550 896
TOTAL ACTIFS		211 727 491	204 659 415	7 068 077	
CAPITAUX PROPRES :					
- Capital social		12 623 469	12 623 469	0	
- Réserve légale		2 481 038	2 481 039		2
- Réserve spéciale		76 866 133	76 866 133	0	
- Actions propres		-325 724	-325 724	0	
- Autres capitaux propres		7 705 346	7 705 346	0	
- Résultats reportés		-94 137 652	-84 210 888		9 926 764
- Résultat de l'exercice		2 137 459	-9 929 154	12 066 613	
TOTAL CAPITAUX PROPRES		7 350 068	5 210 221	2 139 847	
- Intérêts minoritaires dans les capitaux propres		-5 314	-2 492		2 822
- Intérêts minoritaires dans le résultat		-1 039	-434		605
TOTAL DES CP NETS DES INTERETS MINORITAIRES	VI.1	7 343 715	5 207 296	2 136 420	
PASSIFS :					
PASSIFS NON COURANTS :					
- Emprunts	VI.2	15 478 280	11 433 035	4 045 245	
- Autres passifs non courants	VI.3	24 705 702	31 886 465		7 180 763
- Provisions pour risques et charges	VI.4	14 848 071	16 842 467		1 994 397
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		55 032 052	60 161 967		5 129 915
PASSIFS COURANTS :					
- Fournisseurs et comptes rattachés	VI.5	15 951 598	20 967 172		5 015 574
- Autres passifs courants	VI.6	42 416 829	33 621 722	8 795 107	
- Concours bancaires et autres passifs financiers	VI.7	90 983 298	84 701 260	6 282 038	
TOTAL PASSIFS COURANTS		149 351 725	139 290 153	10 061 572	
TOTAL PASSIFS		204 383 777	199 452 120	4 931 657	
T. CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		211 727 492	204 659 415	7 068 077	0

V.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles est arrêtée au 31 décembre 2025 à 1 298 971 dinars détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024
VALEURS BRUTES		
Know how	7 004 062	7 004 062
Logiciels	1 010 193	844 386
Fonds commercial	1 078 672	1 078 672
BREVET	230	230
Site WEB	29 200	29 200
Avance sur immobilisations incorporelles	5 584	5 584
Immobilisations en cours	973 675	1 075 713
TOTAL VALEUR BRUTE	10 101 617	10 037 847
AMORTISSEMENTS	-8 802 645	-8 761 374
VALEUR NETTE COMPTABLE	1 298 971	1 276 473

V.2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

La valeur nette comptable des immobilisations corporelles est arrêtée au 31 décembre 2025 à 109 774 991 dinars détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024
VALEURS BRUTES		
Terrain	1 668 401	1 668 401
Constructions	88 184 353	88 184 353
Constructions réévaluées	3 544 316	3 544 316
Agenc. Aménag des constructions	10 759 121	10 448 939
Matériel et outillage industriel	137 900 324	122 441 648
Matériel et outillage réévalués	37 454 318	37 454 318
Matériel de transport	3 308 708	2 798 313
Matériel informatique	1 825 053	1 727 410
Agenc. Aménag et installations	6 833 718	6 559 029
Equipements de bureau	721 278	705 680
Immobilisations en cours	3 284 259	15 120 351
TOTAL VALEUR BRUTE	295 483 848	290 652 757
AMORTISSEMENTS	-185 708 857	-182 651 330
VALEUR NETTE COMPTABLE	109 774 991	108 001 427

V.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES :

La valeur nette comptable des immobilisations financières est arrêtée au 31 décembre 2025 à 1 449 982 dinars détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024
VALEURS BRUTES		
Titres de participation SMTP*	4 508 355	4 508 355
Cautionnements	1 449 982	1 229 870
TOTAL VALEURS BRUTES	5 958 337	5 738 225
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	-4 508 355	-4 508 355
VALEUR NETTE COMPTABLE	1 449 982	1 229 870

* La SMTP, filiale marocaine de la STIP, a été déclarée en règlement judiciaire suivant décision du juge du tribunal commercial de Casablanca en date du 25/09/2017.

La participation de la STIP au capital de cette dernière soit (4 508 355 D) a été intégralement provisionnée depuis 2017.

V.4. AUTRES ACTIFS NON COURANTS :

Les autres actifs non courants au 31 décembre 2025 correspondent à des charges à répartir constatées au niveau de la STIP pour une valeur brute de 571 584 D et résorbées à hauteur de 202 884 D.

V.5. STOCKS :

Les stocks sont arrêtés au 31 décembre 2025 à 58 074 588 dinars détaillés comme suit :

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024
VALEURS BRUTES		
Matières premières	21 284 831	17 520 097
Autres approvisionnements	10 078 503	9 747 850
Produits finis et marchandises	19 584 921	8 863 778
En-cours de production	8 162 292	7 203 055
TOTAL VALEUR BRUTE	59 110 548	43 334 780
PROVISIONS	-1 035 960	-991 388
VALEURS NETTES COMPTABLES	58 074 588	42 343 392

V.6. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES :

Au 31 Décembre 2025, les créances nettes sur les clients s'élèvent à 12 078 315 D et se détaillent comme suit :

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024
VALEURS BRUTES		
Clients locaux	6 351 645	9 071 315
Clients étrangers	1 835 041	3 286 968
Clients douteux	18 681 446	18 376 006
Clients, écart de conversion	-167 801	2 332
Chèques en caisse	162 991	2 455 016
Clients effets à recevoir	3 879 026	5 177 269
TOTAL VALEURS BRUTES	30 742 348	38 368 907
PROVISIONS	-18 664 033	-17 023 900
VALEURS NETTES COMPTABLES	12 078 315	21 345 007

V.7. AUTRES ACTIFS COURANTS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2025 à 14 563 705 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024
VALEURS BRUTES		
Etat, impôts/sociétés à reporter	8 238 321	7 226 316
Fournisseurs débiteurs	4 516 992	6 602 852
Charges constatées d'avance	670 071	1 038 843
Personnel	550 699	593 560
Produits à recevoir	449 351	310 806
Etat, crédit de TVA	376 620	315 921
Etat, autres taxes	175 009	695 806
Débiteurs divers	119 666	15 287
TOTAL VALEURS BRUTES	15 096 728	16 799 392
PROVISIONS POUR DEPRECIATION / AAC	-533 023	-583 746
VALEURS NETTES COMPTABLES	14 563 705	16 215 646

V.8. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2025 à 11 977 135 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024
Régies d'avances et accréditifs	11 906 653	7 282 475
Placements	99 998	50 395
VALEUR BRUTE	12 006 651	7 332 870
PROVISIONS	-29 516	0
VALEURS NETTES COMPTABLES	11 977 135	7 332 870

V.9. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2025 à 2 141 104 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024
Valeurs à l'encaissement	1 364 182	1 589 207
Banques	757 460	5 115 456
Caisses	19 462	68 703
TOTAL GENERAL	2 141 104	6 773 367

VI. NOTES RELATIVES AUX RUBRIQUES DU PASSIF DU BILAN

VI.1. CAPITAUX PROPRES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2025 à 7 343 715 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024
Capital social	12 623 469	12 623 469
Réserve légale	2 481 038	2 481 039
Réserves spéciales	76 866 132	76 866 132
Actions propres	-325 724	-325 724
Autres capitaux propres	7 705 346	7 705 346
Résultats reportés	-94 137 652	-84 210 888
Total CP avant résultat de l'exercice	5 212 609	15 139 375
Résultat de l'exercice	2 137 459	-9 929 154
Total CP avant Affectation du résultat de l'exercice	7 350 068	5 210 221
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres	-5 314	-2 492
Intérêts minoritaires dans le résultat	-1 039	-434
Total des intérêts minoritaires	-6 353	-2 926
Total CP avant Affectation du résultat de l'exercice	7 343 715	5 207 296

Actions propres

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mars 2002 a autorisé le rachat de 32 853 actions propres afin de réguler le cours boursier à un cours moyen de 9,917 D par action soit pour une valeur totale de 325 724 D.

Au 31 Décembre 2025, la STIP détenait encore 32 845 actions.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi N° 94-117 qui précise que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans.

Il convient de préciser qu'une Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement le 1er février 2023, a approuvé la mise en vente de ces actions.

VI.2. EMPRUNTS :

Cette rubrique, arrêtée au 31 décembre 2025 à 15 478 280 dinars est détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts à plus d'un an STIP	15 322 861	11 403 638
Emprunts leasing SOMACOP	155 419	29 397
	15 478 280	11 433 035

VI.3. AUTRES PASSIFS NON COURANTS :

Au 31 décembre 2025, cette rubrique se détaille comme suit :

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024
Dettes CNSS	2 474 543	0
Dettes impôts	22 231 158	31 886 465
Total	24 705 702	31 886 465

VI.4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2025 à 14 848 071 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024
Provision pour indemnités de départ à la retraite	1 763 313	1 567 123
Autres provisions pour risques et charges	13 084 758	15 275 344
Total	14 848 071	16 842 467

***Notification de redressement douanier :**

La STIP a reçu en 2020 une notification de redressement de la part de la direction des douanes pour un montant égal à 156 649 077 D pour cause de non-rapatriement des produits des exportations.

Compte tenu des justificatifs présentés et des efforts en vue de présenter les justificatifs restants, la société estime que le risque financier est peu probable.

VI.5. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES :

Cette rubrique, arrêtée au 31 décembre 2025 à 15 951 598 dinars, est détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024
Fournisseurs d'exploitation		
Fournisseurs locaux	7 652 471	5 344 058
Fournisseurs étrangers	7 816 227	10 749 915
Fournisseurs, effets à payer	0	33 819
Fournisseurs, factures non parvenues	482 900	4 570 027
S/Total	15 951 598	20 697 819
Fournisseurs d'immobilisations		
Fournisseurs d'immobilisations locaux	0	116 491
Fournisseurs d'immobilisations étrangers	0	25 555
Retenues de garantie	0	127 308
S/Total	0	269 353
Total général	15 951 598	20 967 172

VI.6. AUTRES PASSIFS COURANTS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2025 à 42 416 829 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024
Clients créditeurs	7 934 333	5 141 901
Personnel	3 031 170	2 718 312
Etat, impôts et taxes	23 630 205	18 376 475
Etat, autres taxes	227 377	0
CNSS	4 657 100	2 838 028
Créditeurs divers	84 434	668 755
Charges à payer	146 556	53 044
Jetons de présence à payer	8 000	66 388
Héritiers AD	2 600 863	3 156 505
Compte courant actionnaire	53 160	123 160
Produits constatés d'avance	0	432 826
Divers	43 629	46 329
TOTAUX	42 416 829	33 621 722

VI.7. CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2025 à 90 983 298 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024
Emprunts échus et à moins d'un an		
Echéances en principal à moins d'un an	6 630 477	2 251 491
Echéances en principal impayées	3 129	1 800 000
Crédits de gestion	70 481 151	65 292 810
Intérêts courus	1 564 105	1 177 151
Intérêts Impayés	0	589 211
S/TOTAL	78 678 862	71 110 663
Banques et autres organismes financiers (débiteurs)	12 304 436	13 590 597
TOTAL	90 983 298	84 701 260

VII NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

Le résultat consolidé net négatif de la Société STIP et de ses filiales est arrêté au 31 décembre 2025 à 2 136 459 dinars contre – 9 929 154 dinars au 31 décembre 2024, enregistrant une amélioration de 12 066 613 dinars.

Il correspond à la différence entre les produits et les charges de l'exercice, détaillée comme suit :

(En Dinars)

LIBELLES	Notes	31/12/2025 Montants	31/12/2024 Montants	VARIATIONS
PRODUITS D'EXPLOITATION				
1 - Revenus	VII.1.1	127 429 333	142 820 547	-15 391 214
2 - Autres produits d'exploitation	VII.1.2	498 884	385 673	113 211
Total des produits d'exploitation		127 928 217	143 206 220	-15 278 003
CHARGES D'EXPLOITATION				
1 - Variation des stocks de produits finis et des encours		-11 725 096	23 431 741	-35 156 837
2 - Achats de marchandises et d'approvisionnements consommés	VII.2.1	90 407 702	80 050 072	10 357 630
Marge sur coût matières		49 245 610	39 724 406	9 521 204
3 - Charges de personnel	VII.2.3	24 984 047	23 593 465	1 390 582
4 - Dotations aux amortissements et aux provisions	VII.2.4	5 703 284	5 999 599	-296 315
5 - Autres charges d'exploitation	VII.2.5	9 572 846	9 958 696	-385 850
Total des charges d'exploitation		118 942 784	143 033 573	-24 090 789
RESULTAT D'EXPLOITATION		8 985 433	172 646	8 812 786
1 - Charges financières nettes	VII.2.6	-9 897 987	-12 760 935	2 862 948
2 - Produits des placements		975	3 558	-2 583
3 - Autres gains ordinaires	VII.2.7	3 754 026	3 159 757	594 270
4 - Autres pertes ordinaires	VII.2.8	-405 940	-109 686	-296 254
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPÔT		2 436 507	-9 534 660	11 971 167
5 - Impôt sur les bénéfices		-300 087	-394 928	94 841
5 - Contribution conjoncturelle		0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 136 420	-9 929 588	12 066 008
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		2 136 420	-9 929 588	12 066 008
INTERETS MINORITAIRES DANS LE RESULTAT		-1 039	-434	-605
PARTS DU GROUPE DANS LE RESULTAT		2 137 459	-9 929 154	12 066 613

Du tableau ci-dessus, il y a lieu de souligner les remarques suivantes :

VII.1. PRODUITS :

VII.1.1 REVENUS :

Le chiffre d'affaires hors TVA du groupe STIP est ramené de 142 820 547 D au 31 décembre 2024 à 127 429 333 D au 31 décembre 2025, enregistrant une diminution égale à 15 391 214 D détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024	VARIATIONS
CHIFFRE D'AFFAIRES LOCAL			
Produits finis	93 655 619	96 938 528	-3 282 909
Marchandises	17 632 240	25 060 631	-7 428 391
Produits intermédiaires et services	326 925	343 895	-16 969
Ristournes sur ventes	-1 705 519	-1 548 365	-157 154
TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES LOCAL	109 909 265	120 794 688	-10 885 423
CHIFFRE D'AFFAIRES EXPORT	17 520 068	22 025 859	-4 505 792
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL	127 429 333	142 820 547	-15 391 214

VII.1.2. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION :

Ce poste est arrêté au 31 décembre 2025 à 498 884 D contre 385 673 D au 31/12/2024 enregistrant une augmentation de 113 211 D.

VII.2. CHARGES D'EXPLOITATION :

VII.2.1. ACHATS APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2025 à 90 407 702 D contre 80 050 072 D au 31 décembre 2024, enregistrant une hausse égale à 10 357 630 D, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024	VARIATIONS
Achats d'approvisionnements consommés	76 160 360	46 816 000	29 344 360
Achats de fournitures et matières consommables	8 956 766	7 768 141	1 188 625
Achats de marchandises	209 821	300 312	-90 490
Achats non stockés	11 526 812	11 490 529	36 283
Variation de stocks marchandises et d'approvisionnements	-6 446 057	13 675 090	-20 121 147
TOTAL ACHATS APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES	90 407 702	80 050 072	10 357 630

VII.2.3 CHARGES DU PERSONNEL :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2025 à 24 984 047 D contre 23 593 465 D au 31 décembre 2024 enregistrant une augmentation égale à 1 390 582 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024	VARIATIONS
Salaires bruts	20 462 743	19 406 205	1 056 538
CNSS et autres charges patronales	3 859 336	3 571 282	288 054
Autres charges de personnel	661 969	615 978	45 991
TOTAUX	24 984 047	23 593 465	1 390 582

VII.2.4 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS :

Cette rubrique est arrêtée au 31 décembre 2025 à 5 703 284 dinars contre 5 999 599 dinars au 31 décembre 2024, enregistrant une diminution égale à 296 314 dinars, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024	VARIATIONS
Dotations aux amortissements	3 098 799	2 957 856	140 943
Résorption des charges à répartir	132 202	70 682	61 520
Dotations aux provisions	2 472 284	2 971 061	-498 777
TOTAL DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	5 703 284	5 999 599	-296 314

VII.2.5 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION :

Cette rubrique est arrêtée à 9 572 846 D en 2025 contre 9 958 696 D en 2024, enregistrant une diminution égale à 385 850 D, détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024	VARIATIONS
			0
SERVICES EXTERIEURS (gestion des immeubles)			0
			0
Location & charges locatives	228 219	219 094	9 125
Entretiens et réparations	2 390 626	1 833 844	556 782
Primes d'assurances	1 702 732	1 595 977	106 755
Autres services extérieurs	468 067	921 493	-453 426
			0
SERVICES EXTERIEURS (gestion des immeubles)	4 789 644	4 570 408	219 236
			0
AUTRES SERVICES EXTERIEURS D'EXPLOITATION			0
			0
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	743 080	417 584	325 495
Publicités et propagandes	321 945	622 799	-300 855
Frêts et transports	287 556	257 579	29 978
Voyages et déplacements	637 943	832 786	-194 843
Missions et réceptions	191 077	214 800	-23 723
Frais postaux et de télécommunication	259 422	92 468	166 954
Commissions bancaires	856 119	1 775 400	-919 281
Formations professionnelles	89 892	170 936	-81 043
Jetons de présence et autres rémunérations	443 375	355 375	88 000
Dons et subventions	42 394	54 722	-12 328
			0
T. AUTRES SERVICES EXTERIEURS D'EXPLOITATION	3 872 803	4 794 450	-921 646
			0
IMPOTS ET TAXES	910 398	593 840	316 559
			0
TOTAL AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	9 572 846	9 958 696	-385 850

VII.2.6. CHARGES FINANCIERES NETTES :

Les charges financières nettes totalisent en 2025 9 897 987 D contre 12 760 935 D en 2024 enregistrant une diminution égale à 2 862 948 D détaillée comme suit :

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024	VARIATIONS
Intérêts sur emprunts	1 981 201	3 188 167	-1 206 966
Intérêts sur crédits de gestion	9 247 629	8 632 110	615 519
Pénalités de retard	-901 203	732 737	-1 633 941
Pertes de Change	904 956	796 623	108 333
Gains de Change	-1 228 807	-572 509	-656 298
Autres produits financiers	-105 788	-16 194	-89 594
TOTAL	9 897 987	12 760 935	-2 862 948

VII.2.7. AUTRES GAINS ORDINAIRES :

Ce poste arrêté au 31/12/2025 à 3 754 026 D est détaillé comme suit :

Divers produits	334 827	193 708
Reprises sur provisions	2 853 785	2 598 095
Reprise sur amortissements	-	32 161
Transferts de charges	565 414	335 793
	3 754 026	3 159 757

VII.2.8. AUTRES PERTES ORDINAIRES :

Ce poste, arrêté à 405 940 D en 2025, enregistre diverses régularisations inscrites au niveau des sociétés du groupe.

VII.2.9. IMPOT SUR LES SOCIETES :

L'impôt sur les sociétés est arrêté à 300 087 D en 2025 contre 394 928 D en 2024 enregistrant une baisse égale à 94 841 D.

NOTE N° VIII : ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

NOTE N° VIII-1 : Flux liés à l'exploitation

Les flux affectés à l'exploitation totalisent -9 485 032 D en 2025 et se détaillent comme suit :

- **Amortissements et provisions**

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024
Amortissements des immobilisations incorporelles	41 271	16 254
Amortissements des immobilisations corporelles	3 057 527	2 845 148
Provisions sur stocks	44 571	-172 489
Provisions pour créances douteuses	1 640 133	1 704 441
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	-50 723	350 156
Provisions /placements	29 516	-36 758
Provisions pour risques et charges	-1 994 397	-1 741 757
Résorption des charges à répartir	132 202	70 682
TOTAL	2 900 102	3 035 676

- **Variation des stocks**

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024	Variation
Matières premières	21 284 831	17 520 097	3 764 734
Autres approvisionnements	10 078 503	9 747 850	330 653
Produits finis et marchandises	19 584 921	8 863 778	10 721 143
En-cours de production	8 162 292	7 203 055	959 237
TOTAL	59 110 548	43 334 780	15 775 767

- **Variation des créances clients**

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Clients locaux	6 351 645	9 071 315	-2 719 669
Clients étrangers	1 835 041	3 286 968	-1 451 928
Clients douteux	18 681 446	18 376 006	305 440
Clients, écart de conversion	-167 801	2 332	-170 133
Chèques en caisse	162 991	2 455 016	-2 292 025
Clients effets à recevoir	3 879 026	5 177 269	-1 298 243
TOTAL	30 742 348	38 368 907	-7 626 559

- **Variation des autres actifs courants**

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Fournisseurs débiteurs	4 516 992	6 602 852	-2 085 860
Charges constatées d'avance	670 071	1 038 843	-368 773
Personnel	550 699	593 560	-42 862
Etat, crédit de TVA	376 620	315 921	60 699
Etat, impôts/sociétés à reporter	8 238 321	7 226 316	1 012 005
Etat, autres taxes	175 009	695 806	-520 797

Produits à recevoir	449 351	310 806	138 545
Débiteurs divers	119 666	15 287	104 378
TOTAL	15 096 728	16 799 392	-1 702 664

- **Variation des fournisseurs et des autres dettes**

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Fournisseurs locaux	7 652 471	5 344 058	2 308 413
Fournisseurs étrangers	7 816 227	10 749 915	-2 933 688
Fournisseurs, effets à payer	0	33 819	-33 819
Fournisseurs, factures non parvenues	482 900	4 570 027	-4 087 127
Fournisseurs d'immobilisations locaux	0	116 491	-116 491
Fournisseurs d'immobilisations étrangers	0	25 555	-25 555
Retenues de garantie	0	127 308	-127 308
Total des fournisseurs et Comptes rattachés	15 951 598	20 967 172	-5 015 574
Dettes CNSS et Impôts	24 705 702	31 886 465	-7 180 763
TOTAL	40 657 300	52 853 636	-12 196 336

- **Variation des autres passifs courants**

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Clients créditeurs	7 934 333	5 141 901	2 792 433
Personnel	3 031 170	2 718 312	312 858
Etat, impôts et taxes	23 630 205	18 376 475	5 253 730
Etat, autres taxes	227 377	0	227 377
CNSS	4 657 100	2 838 028	1 819 072
Créditeurs divers	84 434	668 755	-584 321
Charges à payer	146 556	53 044	93 512
Jetons de présence à payer	8 000	66 388	-58 388
Héritiers AD	2 600 863	3 156 505	-555 642
Compte courant actionnaire	53 160	123 160	-70 000
Produits constatés d'avance	0	432 826	-432 826
Divers	43 629	46 329	-2 700
TOTAL	42 416 829	33 621 722	8 795 107

NOTE N° VIII-2 : FLUX LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Les flux affectés aux activités d'investissement totalisent 5 474 513 D en 2025 et se détaillent comme suit :

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Immobilisations incorporelles	10 101 617	10 037 847	63 770
Immobilisations corporelles	295 483 848	290 652 757	4 831 091
Immobilisations financières	5 958 337	5 738 225	220 112
Autres actifs non courants - Valeur brute	571 584	212 045	359 540
TOTAL	312 115 386	306 640 873	5 474 513

NOTE N° VIII-3 : FLUX LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Les flux affectés aux activités de financement totalisent 11 613 444 D en 2025 et se détaillent comme suit :

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Emprunts à plus d'un an STIP	15 322 861	11 403 638	3 919 223
Emprunts leasing SOMACOP	155 419	29 397	126 022
Total emprunts à plus d'un an	15 478 280	11 433 035	4 045 245
Echéances en principal à moins d'un an	6 630 477	2 251 491	4 378 986
Echéances en principal impayées	3 129	1 800 000	-1 796 871
Crédits de gestion	70 481 151	65 292 810	5 188 341
Intérêts courus	1 564 105	1 177 151	386 953
Intérêts Impayés	0	589 211	-589 211
Autres passifs financiers	78 678 862	71 110 663	7 568 199
TOTAL	94 157 141	82 543 698	11 613 444

NOTE N° VIII-4 : Rapprochement de la trésorerie de fin d'exercice avec les éléments du bilan

LIBELLES	31/12/2025	31/12/2024	VARIATION
Valeurs à l'encaissement	1 364 182	1 589 207	-225 026
Banques	757 460	5 115 456	-4 357 996
Caisses	19 462	68 703	-49 241
Banques et autres organismes financiers (débiteurs)	-12 304 436	-13 590 597	1 286 161
TOTAL	-10 163 332	-6 817 230	-3 346 102

NOTE N° IX : ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Les engagements hors bilan sont arrêtés au 31/12/2025 à 356 780 625 D détaillés comme suit :

LIBELLES	MONTANTS
ENGAGEMENTS DONNES	211 506 152
- HYPOTHEQUES ET NANTISSEMENTS	190 009 262
- ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE - Lettre de crédit	1 588 236
- Caution sur marchés SOMACOP	149 680
- EFFETS ESCOMPTES :	19 758 975
ENGAGEMENTS RECUS	480 702
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	144 793 771
TOTAL ENGAGEMENTS HORS BILAN	356 780 625

Le détail des engagements par catégorie se présente comme suit :

IX.1.1. HYPOTHEQUES ET NANTISSEMENTS								
CREDITS	1-TF N°40372 Sousse dénommé ALAMAL	2-TF N° 110803 Tunis dénommé Terrain du Port Etat	3-TF N° 2518 Manouba Tunis dénommé STIP	4-TF N° 16680 Manouba Tunis dénommé AMINE	5-TF N° 186438 Tunis dénommé FORCE DU PNEU	6. FONDS DE COMMERCE	7. MATERIEL	TOTAL
BFT								
6 531 151								6 531 151
ATB								
4 000 000	4 000 000						4 000 000	4 000 000
3 050 000	3 050 000					3 050 000	3 050 000	3 050 000
1 650 000							1 650 000	1 650 000
8 700 000	7 050 000	0	0	0	0	3 050 000	8 700 000	8 700 000
BH								
18 580 000	18 580 000		18 580 000			18 580 000		18 580 000
10 986 666	10 986 666		10 986 666			10 986 666		10 986 666
17 650 000	17 650 000							
11 890 000	11 890 000	11 890 000	11 890 000	11 890 000	11 890 000	11 890 000		11 890 000
18 350 000	18 350 000							
36 000 000		36 000 000		36 000 000	36 000 000	36 000 000		36 000 000
10 549 000	10 549 000	10 549 000	10 549 000	10 549 000	10 549 000	10 549 000		10 549 000
124 005 666	88 005 666	58 439 000	52 005 666	58 439 000	58 439 000	88 005 666	0	88 005 666
ZITOUNA								
7 000 000	7 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	15 000 000	7 000 000		7 000 000
3 000 000	3 000 000					3 000 000		3 000 000
5 000 000	5 000 000		5 000 000	5 000 000		5 000 000		5 000 000
5 000 000	5 000 000	5 000 000			5 000 000	5 000 000	5 000 000	5 000 000
200 000	200 000	200 000	200 000	200 000	200 000			200 000
1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 800 000			1 800 000
22 000 000	22 000 000	22 000 000	22 000 000	22 000 000	22 000 000	20 000 000	5 000 000	22 000 000
BHLEASING								
2 310 392	2 310 392							2 310 392
2 310 392	2 310 392	0	0	0	0	0	0	2 310 392
UBCI								
6 000 000							6 000 000	6 000 000
11 500 000	11 500 000			11 500 000	11 500 000			11 500 000
17 500 000	11 500 000	0	0	11 500 000	11 500 000	0	6 000 000	17 500 000
FISC								
13 731 019		13 731 019						13 731 019
31 231 034					31 231 034			31 231 034
44 962 053	0	13 731 019	0	0	31 231 034	0	0	44 962 053
226 009 262	130 866 058	94 170 019	74 005 666	91 939 000	123 170 034	111 055 666	19 700 000	190 009 262

La société doit réclamer les mainlevées des garanties accordées sur tous les crédits totalement remboursés.

IX.1.2. EFFETS ESCOMPTEES	
CLIENTS	MONTANTS
SOMACOP CHEZ LA BH BANK	8 931 864
STE JOMAA S.A	6 245 739
STE JOMAA	923 264
COMET	852 384
SOCIETE JAWAD PNEUMATIQUE EN GROS	692 349
TUNICOM	437 493
GROS PNEUS	430 032
STPCI	400 000
I.C.A.R	240 247
SIMATRA	196 344
STE IND ASSEMBLAGE	168 315
SET CAR	92 205
SIMMA	83 620
TOUMO	60 000
SITAR	5 117
TOTAL	19 758 975

IX.1.3 ENGAGEMENTS RECUS :	
CLIENTS	MONTANTS
Hypothèques reçues de la clientèle (SOMACOP)	331 022
Caution bancaires / marchés (SOMACOP)	149 680
TOTAL GENERAL	480 702

IX.1.4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
DESIGNATION	MONTANTS	OBSERVATIONS
CAUTIONS DOUANIERES - BH	5 329 985	BH
CAUTIONS DOUANIERES – BH	778 285	BH
AUTRES CAUTIONS DOUANIERES	500 000	BH - DOUANE MISE A LA CONSOMMATION
TRANSTU	183 401	CAUTION DEFINITIVE / (MARCHE) - BH
OMPP	300	
LETTRE DE GARANTIE	111 800	BH
SNCFT	12 000	BH
SIOC	1 000 000	BH
Montasser DRIDI	20 000 000	Banque ZITOUNA
Montasser DRIDI	47 890 000	BH
Montasser DRIDI	10 549 000	BH
AFRICA Holding	47 890 000	BH
AFRICA Holding	10 549 000	BH
TOTAL	144 793 771	

NOTE N° X : Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

Conformément au communiqué du Conseil du Marché Financier (CMF) du 25 décembre 2025 et aux précisions du 13 février 2026, la présente note vise à fournir les informations significatives liées aux facteurs ESG, susceptibles d'avoir une incidence sur la performance financière, la gestion des risques et la création de valeur à long terme sur la base d'une appréciation de la matérialité financière, conformément au cadre conceptuel de la comptabilité.

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2025, cette information s'inscrit dans une phase transitoire selon une logique de « Comply or Explain ».

Les informations présentées couvrent notamment :

- Mode de gouvernance ESG,
- Stratégie ESG,
- Gestion des risques et opportunités,
- Indicateurs quantitatifs et /ou qualitatifs
- Les impacts potentiels liés au Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF),

a- Mode de Gouvernance

La gouvernance ESG du groupe la STIP repose sur une structure à trois niveaux comprenant le Conseil d'Administration, un Comité RSE dédié et des équipes opérationnelles.

- Le Conseil d'Administration prend en considération les risques et opportunités ESG, y compris climatiques ; toutefois, leur supervision repose actuellement sur une approche ponctuelle et non formalisée.
- Le Comité RSE créé en septembre 2025, sous la présidence de la Direction Générale, est chargé de définir et de proposer la stratégie et la politique RSE de l'entreprise. Il identifie les enjeux prioritaires en matière d'environnement, de gouvernance et d'éthique, pilote la mise en œuvre d'initiatives concrètes assorties d'objectifs mesurables, et assure le suivi, l'évaluation et la communication des performances et actions ESG.
- Le volet opérationnel est constitué des directions opérationnelles qui assurent l'exécution des plans d'action et la collecte des données ESG.

b- Stratégie ESG

Pour anticiper l'impact financier de la réglementation carbone (MACF) et renforcer sa compétitivité sur le marché, la STIP a défini plusieurs axes majeurs de réduction de son empreinte carbone, à partir des résultats des études d'empreinte et de bilan carbone :

- **Performance énergétique** : Conduite d'audits énergétiques et déploiement de deux plans d'action de sobriété et d'efficacité énergétique permettant d'optimiser l'utilisation du gaz et de l'électricité et de réduire l'empreinte énergétique des activités.
- **Transition énergétique** : Projet d'autoproduction de l'électricité à partir de l'unité de trigénération couvrant une partie significative (73%) de la consommation électrique du site et (51%) de la consommation électrique de ses filiales, avec un potentiel de réduction d'environ 18% des émissions CO₂.
- **Préservation des ressources naturelles** : Réalisation d'études de développement en vue d'atteindre une réduction de 5 % du poids des pneumatiques, contribuant à une diminution de la consommation de matières premières tout en maintenant leurs performances techniques.
- **Modernisation des équipements** : Déploiement de nouveaux équipements destinés à limiter les déchets de fabrication.
- **Gestion durable de l'eau** : Définition et déploiement d'un plan d'action visant à réduire les prélèvements en eau causés par les fuites et à améliorer la performance hydrique des installations par le recyclage d'eau.

Ces orientations seront consolidées dans une feuille de route RSE/ESG jusqu'au 2030, avec des objectifs de réduction progressive des émissions et de renforcement de transparence vis à vis des parties prenantes.

c- Gestion des risques et opportunités

La STIP a entrepris une démarche structurée et progressive visant à identifier, évaluer et gérer les risques et opportunités liés aux enjeux ESG, dans une perspective d'amélioration continue et de renforcement de la maturité de son système de gestion des risques.

À court terme, cette démarche repose sur l'identification des principaux risques ESG tout au long de la chaîne de valeur, leur évaluation selon une approche intégrant les impacts environnementaux et sociaux ainsi que leurs incidences financières qualitatives, puis leur intégration dans la cartographie globale des risques de l'entreprise.

À moyen terme, la STIP prévoit de renforcer ce dispositif par une meilleure quantification des risques ESG, leur intégration accrue dans les processus de planification budgétaire et d'investissement, ainsi que la mise en place d'indicateurs de performance ESG au niveau stratégique. Cette évolution s'accompagnera d'un renforcement de la gouvernance ESG, avec une implication accrue des instances dirigeantes et une clarification des rôles et responsabilités des fonctions clés.

Cette démarche a pour objectif de consolider la résilience du modèle d'affaires de la STIP face aux risques émergents, tout en répondant aux attentes croissantes des investisseurs, des autorités réglementaires et de l'ensemble des parties prenantes.

d- Indicateurs quantitatifs et qualitatifs

Dans une logique de transparence vis-à-vis de ses parties prenantes, la STIP présente ci-après les principaux indicateurs retenus pour évaluer et communiquer ses performances. Ces indicateurs reflètent les enjeux matériels de l'entreprise et permettent de rendre compte des actions engagées ainsi que des résultats obtenus :

Thème	Indicateur	Mesure	GRI	Unité	Réalisé 2025	Objectif 2030
ENVIRONNEMENT	Intensité Énergétique	E2.1. Ratio d'intensité énergétique : la consommation énergétique divisée par le tonnage annuel du produit fini	GRI 302-3	TEP/TPF	1,099	0,83
	Eau et Effluent	E4.2. Pourcentage d'eau recyclée et réutilisée	GRI 303-Eau et Effluent 2018	%	0	90
	Émission Gaz à Effets de Serres (GES)	E5.1. Les émissions directes de GES (Scope 1)	GRI 305	TeCO2	20 510	-
		E5.2. Les émissions indirectes de GES (Scope 2)		TeCO2	5 680	-
		E5.3. Autres émissions indirectes de GES (Scope 3)		TeCO2	26 930	-
	Intensité des émissions GES	E6. Le ratio d'intensité des émissions de GES	GRI 305-4	TeCO2/TPF	2,37	2,25
	Effluents et Déchets	E9. Le poids total des déchets dangereux et non dangereux divisé par le tonnage annuel du produit fini	GRI 306	Kg/TPF	92	85

e- Exposition au mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF)

À la date de clôture, les produits fabriqués par la STIP ne figurent pas parmi les catégories actuellement couvertes par le périmètre du MACF. Par conséquent, la société n'est pas soumise à une tarification carbone directe sur ses exportations vers l'Union européenne.

Néanmoins, la STIP reste indirectement concernée par les évolutions réglementaires liées à la décarbonation des chaînes de valeur. Dans cette perspective, l'entreprise a engagé une démarche d'évaluation de l'empreinte carbone de sept dimensions de pneus actuellement exportées vers l'Union européenne, afin d'identifier les principaux leviers de réduction des émissions et de définir un plan d'action visant à améliorer leur performance environnementale et à renforcer sa compétitivité sur les marchés européens.

TUNIS, LE 28 Août 2026

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES

LA SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE DE PNEUMATIQUES

« STIP » SA.

BOULEVARD DE LA TERRE CENTRE URBAIN NORD

BP N°77 TUNIS. 1003 EL KHADRA

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE STIP

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale en date du 30 Août 2023, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers consolidés du groupe de la Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques « STIP » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que sur les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

I.1. Opinion :

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe de la **Société Tunisienne des Industries de Pneumatiques** comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie, l'état des engagements hors bilan, ainsi que les notes annexes arrêtés au 31 décembre 2025.

Ces états financiers consolidés font apparaître un total net de bilan égal à **211 727 492 D**, un résultat net bénéficiaire égal à **2 137 459 D** et des flux d'exploitation négatifs de **- 9 485 032 D**.

Ces comptes ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration en date du **27 Août 2026** sur la base des éléments disponibles à cette date.

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du groupe STIP au 31 décembre 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie au titre de l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

I.2. Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

I.3. Questions clés d'audit :

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que la question décrite ci-après constitue la question clés de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Evaluation des créances clients au 31 décembre 2025 :

Le montant brut des créances clients est arrêté au 31 décembre 2025 à 30 742 348 D contre 38 368 907 D au 31 décembre 2024 enregistrant une diminution nette égale à 7 626 559 D.

Les créances douteuses sont passées de 18 376 006 D en 2024 à 18 681 446 D au 31/12/2025 en hausse de 305 440 D.

Parallèlement, les provisions pour créances clients ont été portées de 17 023 900 D au 31/12/2024 à 18 664 033 D au 31 décembre 2025 en hausse de 1 640 133 D.

Nos procédures d'audit mises en œuvre ont consisté en l'examen de la situation juridique des clients, la revue de l'ancienneté des créances, l'historique des encaissements (y compris les encaissements postérieurs à la clôture), l'existence d'éventuelles garanties ou accords de paiements ainsi que les éléments qualitatifs retenus par le management (telles que des informations sur les perspectives et performances futures des principaux clients)

Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers concernant ces estimations.

I.4. Paragraphe d'observation :

Notification de redressement douanier :

Nous attirons votre attention sur la Note VI.4 aux états financiers qui décrit l'incertitude relative au différend opposant actuellement la société « La STIP » aux services de la Douane concernant une affaire portant sur le non-rapatriement des produits des exportations relatives aux exercices 1999 à 2005.

A ce jour, la Direction Générale a apuré avec les parties concernées la majorité des dossiers réclamés par la Douane.

Au stade actuel des procédures, bien que l'issue finale associée à cette situation ne peut être déterminée, le management de la société estime que la position de la société est parfaitement défendable et donc d'être en droit de ne constater aucune provision dans les états financiers.

I.5. Rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration :

La responsabilité du rapport de gestion consolidé incombe au Conseil d'Administration de la Société.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion consolidé et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Société dans le rapport de gestion consolidé par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion consolidé semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion consolidé, nous sommes tenus de la signaler.

Mais nous n'avons rien à signaler à cet égard.

I.6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés :

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Société.

I.7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport d'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

II- RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

II.1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications générales portant sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne de la STIP et de ses filiales. Nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes dans les systèmes de contrôle interne de la STIP et de ses filiales susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés telle qu'exprimé ci-dessous.

II.2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes consolidés de la STIP avec la réglementation en vigueur.

Nous avons cependant noté au niveau de la SOMACOP que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes des valeurs mobilières aux noms des actionnaires, ne sont pas encore entièrement mises en conformité avec la réglementation en vigueur, notamment les dispositions de l'arrêté du ministre des Finances du 28 Août 2006.

II.3. Autres obligations réglementaires :

Nous attirons votre attention sur la Note II.2.1 aux états financiers, en effet ,en raison des pertes cumulées au 31 Décembre 2025, les capitaux propres de la SOMACOP ont été arrêtés à – 2 684 514 D pour un capital de 595 000 D soit 2 982 014 D en deçà de la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales, le Conseil d'Administration de la SOMACOP doit, dans les quatre mois de l'approbation des comptes de la société, convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de statuer sur les dispositions de cet article.

De même, les capitaux propres de la société AMINE PLUS TIRE ont été arrêtés à –1 724 417 D pour un capital de 1 000 000 D

Conformément aux dispositions de l'article 142 du Code des Sociétés Commerciales, la gérance doit dans les deux mois de l'approbation des comptes, convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, à l'effet de prendre l'une des mesures prévues à cet égard à savoir :

l'augmentation du capital pour un montant égal au moins à celui des pertes ou la dissolution anticipée de la société.

II.4. Respect des dispositions de l'article 275 du Code des Sociétés Commerciales

L'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2025 ne s'est pas réunie dans les 6 mois de la date de clôture de l'exercice.

Ceci est contraire aux dispositions de l'article 275 du Code des Sociétés Commerciales.

II.5. Acquisition par la société de ses propres actions :

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mars 2002 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'achat et à la revente des actions émises par la STIP afin de réguler le cours boursier.

Au 31 Décembre 2025, la STIP détenait encore 32 845 de ses titres figurant au niveau des états financiers pour 325 724 D.

Cette situation est contraire aux dispositions de l'article 19 (nouveau) de la loi N°94-117 qui précise que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire au Conseil d'Administration ne peut être accordée pour une durée supérieure à trois ans.

Il convient de préciser qu'une Assemblée Générale Ordinaire, réunie extraordinairement le 1er Février 2023, a approuvé la mise en vente de ces actions.

Les Commissaires aux comptes

Néjiba CHOUK
DIRECTEUR GENERAL
CABINET NEJIBA CHOUK

Mohamed HZAMI
Partner
F M B Z KPMG TUNISIE

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER »

Siège Social : 13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh, 2014
Ben Arous.

La Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER » publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2026 accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes Mr Mohamed Lasaad BORGHI (Les commissaires aux comptes associés MTBF) et Mr Wassim CHAKROUN (Tunisie Audit et Conseil).

BILAN
Au 30 juin 2026
Exprimé en dinar tunisien

	Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Actifs				
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles		1 484 152	1 542 935	1 484 152
Moins : amortissements		(1 431 971)	(1 341 743)	(1 372 127)
	IV.1	52 181	201 192	112 025
Immobilisations corporelles		166 010 872	156 420 923	162 262 290
Moins : amortissements		(105 242 170)	(97 369 207)	(101 360 313)
	IV.2	60 768 702	59 051 716	60 901 977
Immobilisations financières		9 382 251	9 379 602	9 382 251
Moins : provisions		(1 097 426)	(1 007 426)	(1 097 426)
	IV.3	8 284 825	8 372 176	8 284 825
Total des actifs immobilisés		69 105 708	67 625 084	69 298 827
Total des actifs non courants		69 105 708	67 625 084	69 298 827
Actifs courants				
Stocks		39 765 842	43 932 961	38 087 544
Moins : provisions		(1 958 793)	(1 778 377)	(1 958 793)
	IV.4	37 807 049	42 154 584	36 128 751
Clients et comptes rattachés		29 061 996	34 296 897	25 410 994
Moins : provisions		(17 718 758)	(13 480 394)	(14 720 409)
	IV.5	11 343 238	20 816 503	10 690 585
Autres actifs courants		10 077 361	7 608 260	5 891 068
Moins : provisions		(70 554)	-	(70 554)
	IV.6	10 006 807	7 608 260	5 820 514
Placements et autres actifs financiers	IV.7	6 220	97 625	6 365
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.8	1 711 455	1 966 817	863 893
Total des actifs courants		60 874 769	72 643 789	53 510 108
Total des actifs		129 980 477	140 268 873	122 808 935

BILAN
Au 30 juin 2026
Exprimé en dinar tunisien

	Notes	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Capitaux propres et passifs				
Capitaux propres				
Capital social		30 511 727	30 720 659	30 511 727
Réserve légale		3 072 066	3 072 066	3 072 066
Résultats reportés		13 573 852	23 607 724	22 860 970
Primes d'émission		11 077 791	11 153 591	11 077 791
Autres capitaux propres		920 529	1 109 384	1 014 956
Actions propres		-	(1 031 558)	-
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		59 155 965	68 631 866	68 537 510
Résultat de la période		(3 187 205)	(1 508 749)	(9 287 118)
Total des capitaux propres avant affectation	IV.9	55 968 760	67 123 117	59 250 392
Passifs				
Passifs non courants				
Emprunts	IV.10	13 094 874	16 148 897	14 007 049
Provision pour risques et charges	IV.11	1 853 215	361 060	1 833 661
Total des passifs non courants		14 948 089	16 509 957	15 840 710
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	IV.12	20 980 988	16 681 027	9 800 219
Autres passifs courants	IV.13	5 252 328	4 815 009	4 044 745
Concours bancaires et autres passifs financiers	IV.14	32 830 312	35 139 763	33 872 869
Total des passifs courants		59 063 628	56 635 799	47 717 833
Total des passifs		74 011 717	73 145 756	63 558 543
Total des capitaux propres et des passifs		129 980 477	140 268 873	122 808 935

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2026
Exprimé en dinar tunisien

	Notes	30/06/2026 (6 mois)	30/06/2025 (6 mois)	31/12/2025 (12 mois)
Produits d'exploitation				
Revenus		44 188 506	54 995 910	102 194 426
Autres produits d'exploitation		171 793	206 914	354 665
Total des produits d'exploitation	V.1	44 360 299	55 202 824	102 549 091
Charges d'exploitation				
Variation des stocks de produits finis		(1 628 579)	2 424 273	3 897 456
Achats de matières premières consommés	V.2	(15 020 058)	(21 603 321)	(43 009 573)
Achats d'approvisionnements consommés	V.3	(14 946 389)	(18 087 135)	(33 354 611)
Charges de personnel	V.4	(5 844 802)	(6 422 977)	(11 814 114)
Dotations aux amortissements et aux provisions	V.5	(7 221 746)	(5 930 554)	(13 001 718)
Autres charges d'exploitation	V.6	(3 800 420)	(3 735 368)	(7 183 788)
Total des charges d'exploitation		(48 461 994)	(53 355 082)	(104 466 348)
Résultat d'exploitation		(4 101 695)	1 847 742	(1 917 257)
Charges financières nettes	V.7	(3 400 836)	(3 600 382)	(7 544 609)
Produits des placements	V.8	33 536	11 815	34 638
Autres gains ordinaires	V.9	4 375 136	367 360	393 741
Autres Pertes Ordinaires	V.10	(12 337)	(4 017)	(60 413)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		(3 106 196)	(1 377 482)	(9 093 900)
Impôt sur les bénéfices		(76 162)	(115 759)	(192 618)
Contribution sociale de solidarité		(4 847)	(15 508)	(600)
Résultat net de l'exercice		(3 187 205)	(1 508 749)	(9 287 118)

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2026
Exprimé en dinar tunisien

	Notes	30/06/2026 (6 mois)	30/06/2025 (6 mois)	31/12/2025 (12 mois)
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>				
Résultat net		(3 187 205)	(1 508 749)	(9 287 118)
Ajustements pour :				
Amortissements et provisions	VI.1	7 221 746	5 930 554	13 001 718
Résorption subvention d'investissement		(94 428)	(94 427)	(188 855)
- Variation des :				
* Stocks	VI.2	(1 678 298)	(7 635 523)	(1 790 106)
* Créances clients	VI.3	(3 651 002)	2 302 809	11 188 712
* Autres actifs et prêts au personnel	VI.4	(4 186 148)	(2 650 523)	(842 072)
* Fournisseurs et autres dettes	VI.5	11 180 769	5 153 770	(1 727 039)
* Autres passifs	VI.6	1 085 284	1 694 649	1 065 776
* Plus-value sur cession d'immobilisations		(89 800)	-	(24 000)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		6 600 918	3 192 560	11 397 016
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>				
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(3 790 822)	(3 357 292)	(9 220 168)
Encaissements provenant de la cession des immobilisations corporelles & incorporelles		89 800	-	24 000
Décassements liés aux immobilisations financières		-	(133 225)	(135 875)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	VI.7	(3 701 022)	(3 490 517)	(9 332 043)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>				
Rachat propres actions		-	(163 004)	(162 932)
Encaissements provenant des emprunts		37 270 343	41 040 000	87 500 000
Remboursement d'emprunts		(43 345 368)	(41 116 223)	(88 511 000)
Distribution de dividendes		-	-	(4 997 159)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	VI.8	(6 075 025)	(239 227)	(6 171 091)
Variation de trésorerie	VI.9	(3 175 129)	(537 184)	(4 106 118)
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		(3 261 967)	844 151	844 151
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>		(6 437 096)	306 967	(3 261 967)

I. Présentation de la société

La société « SOTIPAPIER », a été créée en 1981 à Belli (Gouvernorat de Nabeul) sous la forme de société à responsabilité limitée pour un capital de 230.000 dinars.

Elle s'est transformée en une société anonyme par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 août 2010.

Depuis, la société a augmenté à maintes reprises son capital qui s'élève actuellement à 30.511.727 dinars tunisiens divisé en 27.992.410 actions nominatives de 1,090 dinar chacune entièrement libérées.

L'objet de la société consiste essentiellement en la fabrication du papier d'emballage de type Kraft pour les sacs de grandes contenances ainsi que du papier pour onduler (Testliner et cannelure).

Elle possède une capacité de production de 80.000 tonnes par an, emploie plus de 250 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires dépassant les 44 millions de dinars tunisiens au cours du premier semestre 2026.

II. Référentiel comptable

Déclaration de conformité

Les états financiers intermédiaires de la société arrêtés au 30 juin 2026 sont établis conformément aux dispositions :

- De la Loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- Des Normes Comptables Tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité ;
- Et des arrêtés du ministère des Finances portant approbation des normes comptables.

Principes & conventions comptables

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique et dans le respect des hypothèses sous-jacentes (la continuité d'exploitation et la comptabilité d'engagement) ainsi que les conventions comptables prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

Les états financiers sont établis en dinar tunisien et comprennent le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et les notes annexes aux états financiers. Ils sont établis en respect des caractéristiques qualitatives que doit revêtir l'information financière, à savoir :

- L'intelligibilité ;
- La pertinence ;
- La fiabilité ; et
- La comparabilité.

- Le bilan fournit l'information sur la situation financière de la société et particulièrement sur les ressources économiques qu'elle contrôle ainsi que sur les obligations et les effets des transactions, événements et circonstances susceptibles de modifier les ressources et les obligations. Les éléments inclus dans le bilan sont les actifs, les capitaux propres et les passifs.

La présentation des actifs et des passifs dans le corps du bilan fait ressortir la distinction entre éléments courants et éléments non courants.

- L'état de résultat fournit les renseignements sur la performance de la société. La méthode de présentation retenue est celle autorisée qui consiste à classer les produits et les charges en fonction de leur nature. En effet, la présentation en fonction de la provenance et de la nature des produits et des charges est autorisée pour tenir compte de la culture comptable en vigueur.

SOTIPAPIER utilise la méthode autorisée pour la présentation de son état de résultat. Le paragraphe 52 de la norme comptable NC01 stipule que : « Au cas où une entreprise utilise la méthode autorisée, elle est encouragée à publier dans ses notes une répartition de ses charges par destination. Pour ce faire, elle peut utiliser le modèle figurant à l'annexe 7. Cette opération vise à permettre aux entreprises de s'adapter à la présentation par destination ». Cette présentation étant facultative, la SOTIPAPIER ne publie pas cette note.

- L'état des flux de trésorerie renseigne sur la manière avec laquelle la société a obtenu et dépensé des liquidités à travers ses activités d'exploitation, de financement et d'investissement et à travers d'autres facteurs affectant sa liquidité et sa solvabilité. Les flux de trésorerie sont présentés en utilisant la méthode indirecte (méthode autorisée) qui consiste à présenter les flux de trésorerie liés à l'exploitation en corrigeant le résultat net de l'exercice pour tenir compte des opérations n'ayant pas un caractère monétaire, de tout report ou régularisation d'encaissements ou de décaissements passés ou futurs et des éléments de produits ou de charges associés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.
- Les notes aux états financiers comprennent les informations détaillant et analysant les montants figurant au bilan, à l'état de résultat et à l'état des flux de trésorerie ainsi que les informations supplémentaires utiles aux utilisateurs. Elles comprennent les informations dont la publication est requise par les normes tunisiennes et d'autres informations qui sont de nature à favoriser la pertinence des états financiers.

III. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les principes comptables les plus pertinents tels que retenus par SOTIPAPIER pour l'élaboration de ses états financiers se résument comme suit :

1- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront à la société et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective.

Les taux d'amortissement pratiqués sont les suivants :

Rubrique	Taux	Durée
Logiciels	33,33%	3 ans
Constructions	5%	20 ans
Matériels et outillages	10%	10 ans
Matériel de transport	20%	5 ans
Agencement aménagement installation	20%	5 ans
Matériel Informatique	20%	5 ans
Mobiliers de bureau	20%	5 ans
Révision générale Turbine à gaz	25%	4 ans

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis. La méthode d'amortissement, la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers.

2- Immobilisations financières

Un placement est un actif détenu par une entreprise dans l'objectif d'en tirer des bénéfices sous forme d'intérêts, de dividendes ou de revenus assimilés, des gains en capital ou d'autres gains tels que ceux obtenus au moyen de relations commerciales.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de placements à long terme peuvent être inclus dans le coût.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

3- Stocks

Les stocks de SOTIPAPIER sont constitués des rubriques suivantes :

- Stock de matières premières,
- Stock de matières consommables et pièces de rechange,
- Stock de produits finis,

La valorisation des stocks de matières premières est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré « CMP ».

La valorisation des stocks de pièces de rechange et de matières consommables est effectuée selon la méthode du coût moyen pondéré « CMP ».

La valorisation des stocks de produits finis est effectuée selon la méthode du coût de production.

4- Clients et comptes rattachés

Sont logées dans cette rubrique les créances ordinaires, les créances contentieuses et les créances matérialisées par des effets.

A chaque exercice comptable, la société procède à l'évaluation du risque de non-recouvrement pour chacune de ses créances. Cette évaluation est basée principalement sur les retards de règlement et les autres informations disponibles sur la situation financière du client.

Les créances jugées douteuses font l'objet de provisions et sont présentées en net à l'actif du bilan.

5- Emprunt

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an relatif au principal des emprunts contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants. Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

6- Revenus

Les revenus sont comptabilisés au vu de la réalisation de l'ensemble des conditions suivantes :

- La livraison a été effectuée,
- Le montant de la vente est mesuré de façon fiable,
- Les avantages futurs associés à l'opération de vente bénéficieront à l'entreprise,
- Les coûts encourus concernant l'opération sont mesurés de façon fiable.

Les revenus représentent la juste valeur des contreparties reçues ou à recevoir au titre de la vente de produits fabriqués (en hors taxe).

7- Conversion des éléments monétaires libellés en monnaie étrangère

Les éléments monétaires libellés en monnaie étrangère sont évalués au cours de change à la date de clôture des comptes.

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinar Tunisien. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. A la date de clôture, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

8- Provision pour indemnité de départ à la retraite

La convention collective du secteur de l'Imprimerie, Reliure, Brochure, Transformation du Carton et du Papier et Photographie prévoit une indemnité de départ à la retraite (IDR) égale à :

- 3 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté égale ou supérieure à 25 ans ;
- 2 mois de salaires bruts pour les employés bénéficiant d'une ancienneté allant de 10 à 24 ans ;

Par ailleurs, Sotipapier calcule la provision en prenant en considération en plus de l'indemnité prévu par la convention collective 1 mois de salaire brut à partir d'un an d'ancienneté.

Conformément au cadre conceptuel de la comptabilité, et en respect de la convention de rattachement des charges aux produits, la société procède à la constitution d'une provision pour IDR qui tient compte des hypothèses financières notamment le taux d'actualisation, les taux de démographies dont l'espérance de vie, l'âge de retraite, le taux de rotation des effectifs et l'évolution des salaires. La provision est présentée parmi les passifs non-courants.

Cette provision est estimée selon la méthode du régime d'avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies telle que définie par la norme IAS 19 Avantages du personnel.

IV. Notes relatives au bilan

1. Immobilisations incorporelles

La valeur brute des immobilisations incorporelles s'élève au 30 juin 2026 à 1.484.152 DT contre 1.542.935 DT au 30 juin 2025 et 1.484.152 DT au 31 décembre 2025, se détaillant comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Concession, brevet et procédés	176 294	176 294	176 294
Logiciel	1 307 858	1 252 149	1 307 858
Immobilisations incorporelles en cours	-	114 492	-
Valeur brute	1 484 152	1 542 935	1 484 152
Moins : Amortissements	(1 431 971)	(1 341 743)	(1 372 127)
Total net	52 181	201 192	112 025

2. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles s'élève au 30 juin 2026 à 166.010.872 DT contre 156.420.923 DT au 30 juin 2025 et 162.262.290 DT au 31 décembre 2025, se détaillant comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Terrain	180 124	180 124	180 124
Constructions	8 727 284	8 727 284	8 727 284
Agencements, aménagements et installations	6 392 147	5 883 838	6 269 556
Matériel et outillage industriel	124 120 085	117 880 852	123 234 008
Matériel de transport	3 343 145	3 612 867	3 475 387
Matériel informatique	1 062 429	964 250	1 026 660
Matériel et mobiliers de bureau	270 046	264 101	269 720
Immobilisations corporelles en cours	15 300 614	13 806 633	13 341 446
Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	5 986 472	4 619 632	5 199 581
Matériel de transport à statut juridique particulier	628 526	481 342	538 523
Valeur brute	166 010 872	156 420 923	162 262 290
Moins : Amortissements	(105 242 170)	(97 369 207)	(101 360 313)
Total net	60 768 702	59 051 716	60 901 977

Le détail des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que leurs amortissements est consigné au niveau du tableau de variation des immobilisations, ci-après.

Tableau de variation des immobilisations et des amortissements au 30/06/2026

Libellé	Valeur brute au 31/12/2025	Acquisitions 2026	Cession	Reclassements 2026	Valeur brute au 30/06/2026	Amort. Ant. 2025	Dotation 2026	Cession	Amort. Cumulés au 30.06.2026	VCN 30.06.2026
Concessions, brevets & procédés	176 294	-	-	-	176 294	(176 294)	-	-	(176 294)	-
Logiciels	1 307 858	-	-	-	1 307 858	(1 195 833)	(59 844)	-	(1 255 677)	52 182
Total des Immobilisations Incorporelles	1 484 152	-	-	-	1 484 152	(1 372 127)	(59 844)	-	(1 431 971)	52 181
Terrains	180 124	-	-	-	180 124	-	-	-	-	180 124
Construction	2 683 729	-	-	-	2 683 729	(2 291 721)	(19 868)	-	(2 311 589)	372 140
Construction Siège Mégrine	2 672 298	-	-	-	2 672 298	(1 146 863)	(64 412)	-	(1 211 275)	1 461 023
Construction PM2	606 560	-	-	-	606 560	(606 560)	-	-	(606 560)	-
Construction PM3	808 977	-	-	-	808 977	(808 977)	-	-	(808 977)	-
Construction Magasin Stock MA PB+Chaudière	508 512	-	-	-	508 512	(508 512)	-	-	(508 512)	-
Nouv. Admin.+Atelier Mécanique+Atelier Electrique	836 892	-	-	-	836 892	(836 892)	-	-	(836 892)	-
Construction dépôt MP	610 316	-	-	-	610 316	(546 421)	(11 171)	-	(557 592)	52 724
Matériel & outillage	123 234 008	-	-	886 077	124 120 085	(86 039 590)	(3 471 493)	-	(89 511 083)	34 609 002
Agencement, aménagement, installation	6 269 556	-	-	122 591	6 392 147	(4 212 882)	(247 961)	-	(4 460 843)	1 931 304
Matériel roulant	3 475 387	-	(132 242)	-	3 343 145	(3 083 549)	(56 491)	132 242	(3 007 798)	335 347
Matériel de transport à statut juridique particulier	538 523	-	-	90 003	628 526	(201 738)	(81 689)	-	(283 427)	345 099
MMB & Matériel Informatique	1 296 381	-	-	36 094	1 332 475	(1 076 608)	(61 014)	-	(1 137 622)	194 853
Immobilisations corporelles en cours	13 341 446	3 093 933	-	(1 134 765)	15 300 614	-	-	-	-	15 300 614
Avance et acomptes versés sur immobilisations	5 199 581	786 891	-	-	5 986 472	-	-	-	-	5 986 472
Total des Immobilisations corporelles	162 262 290	3 880 824	(132 242)	-	166 010 872	(101 360 313)	(4 014 099)	132 242	(105 242 170)	60 768 702
Total	163 746 442	3 880 824	(132 242)	-	167 495 024	(102 732 440)	(4 073 943)	132 242	(106 674 141)	60 820 883

3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées par des dépôts et cautionnements et par des participations.

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Titres de participation	7 638 210	7 638 210	7 638 210
Dépôts et cautionnements	1 744 041	1 741 392	1 744 041
Total	9 382 251	9 379 602	9 382 251
Moins : Provisions	(1 097 426)	(1 007 426)	(1 097 426)
Total net	8 284 825	8 372 176	8 284 825

Titres de participation

Les participations se présentent comme suit :

Mouvements	Valeur brute 31/12/2025	Valeur brute 30/06/2026	Provisions pour dépréciation			Valeur nette 30/06/2026
Nature des titres			31/12/2025	Dotations	30/06/2026	
Titres de participation						
Détenus sur les filiales :						
TUCOLLECT	719 200	719 200	-	-	-	719 200
SFTC	2 014 985	2 014 985	651 015	-	651 015	1 363 970
ECOGAD	4 473 575	4 473 575	90 000	-	90 000	4 383 575
Sotipapier PROPCO	2450	2 450	-	-	-	2 450
Autres participations						
Marina Hôtel	350 000	350 000	331 411	-	331 411	18 589
BTS	40 000	40 000	-	-	-	40 000
Sté expansion tourisme	25 000	25 000	25 000	-	25 000	-
SOEDEK SICAR	10 000	10 000	-	-	-	10 000
Sté Tunisienne de codification	3 000	3 000	-	-	-	3 000
Total	7 638 210	7 638 210	1 097 426	-	1 097 426	6 540 784

Dépôts et cautionnements

Les dépôts et cautionnements se détaillent comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Avance cautionnements STEG	1 744 041	1 741 392	1 744 041
Total	1 744 041	1 741 392	1 744 041

4. Stocks

La valeur brute des stocks s'élève au 30 juin 2026 à 39.765.842 DT contre 43.932.961 DT au 30 juin 2025 et 38.087.544 DT au 31 décembre 2025, se détaillant comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Matières premières	14 573 926	16 101 013	8 331 941
Matières premières en transit	129 629	191 671	1 322 160
Consommables et pièces de rechange	16 028 098	17 210 442	17 441 821
Produits finis	8 929 445	9 084 840	10 558 023
Consommables et pièces de rechange en transit	104 744	1 344 995	433 599
Total	39 765 842	43 932 961	38 087 544
Moins : Provisions	(1 958 793)	(1 778 377)	(1 958 793)
Total net	37 807 049	42 154 584	36 128 751

5. Clients et comptes rattachés

La valeur brute des clients et comptes rattachés s'élève au 30 juin 2026 à 29.061.996 DT contre à 34.296.897 DT au 30 juin 2025 et 25.410.994 DT au 31 décembre 2025, se détaillant comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Clients	9 165 971	16 079 763	9 508 211
Clients, ventes d'énergie (STEG)	736 943	1 475 328	765 909
Clients douteux	17 718 758	12 182 655	14 720 409
Effets à recevoir	1 440 324	4 559 151	416 465
Total	29 061 996	34 296 897	25 410 994
Moins : Provisions	(17 718 758)	(13 480 394)	(14 720 409)
Total net	11 343 238	20 816 503	10 690 585

6. Autres actifs courants

Le solde brut des autres actifs courants s'élève au 30 juin 2026 à 10.077.361 DT contre 7.608.260 DT au 30 juin 2025 et 5.891.068 DT au 31 décembre 2025, se détaillant comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Fournisseurs locaux débiteurs	623 404	227 091	138 058
Personnel-avances et acomptes	261 095	219 082	125 212
Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes	70 554	2 130 088	70 554
Etat, impôts et taxes (Crédit CSS)	174 302	-	-
Etat, impôts et taxes (Crédit IS)	4 452 853	3 658 209	4 068 800
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	1 233 152	32 603	47 554
Etat, impôts et taxes (droits de douane et divers)	86 187	231 457	58 938
Débiteurs divers	2 996 698	533 975	900 943
Charges constatées d'avance	179 116	575 755	481 009
Total	10 077 361	7 608 260	5 891 068
Moins : Provisions	(70 554)	-	(70 554)
Total net	10 006 807	7 608 260	5 820 514

7. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent au 30 juin 2026 à 6.220 DT contre 97.625 DT au 30 juin 2025 et 6.365 DT au 31 décembre 2025, se détaillant comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Prêts au personnel	6 220	7 625	6 365
Avances MAC SA	-	90 000	-
Total	6 220	97 625	6 365

8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2026 à 1.711.455 DT contre 1.966.817 DT au 30 juin 2025 et 863.893 DT au 31 décembre 2025, se détaillant comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Banques	47 414	393 562	42 805
Effets remis à l'escompte	1 629 262	963 145	801 932
Effets remis à l'encaissement	23 576	600 000	-
Chèques remis à l'encaissement	1 203	-	9 156
Caisse	10 000	10 110	10 000
Total	1 711 455	1 966 817	863 893

9. Capitaux propres

La structure du capital se détaille comme suit :

	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Sango Ellis	15 420 191	15 420 191	15 420 191
S&S Ellis Holding	11 652 893	11 652 893	11 652 893
Sotipapier (actions propres)	-	208 932	-
Divers public	3 438 643	3 438 643	3 438 643
Total	30 511 727	30 720 659	30 511 727

Le capital de la société est constitué de 27.992.410 actions ordinaires pour une valeur nominale de 1,090 DT chacune comportant les mêmes droits de vote et réparties comme suit :

Libellé	30/06/2026	%
Sango Ellis	14 146 964	50,54%
S&S Ellis Holding	10 690 728	38,19%
Divers publics	3 154 718	11,27%
Total	27 992 410	100,00%

Le résultat de base par action au 30 juin 2026 est de (0.114) DT contre (0,054) DT au 30 juin 2025 et (0,331) DT au 31 décembre 2025, se détaillant comme suit :

En TND	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Résultat net	(3 187 205)	(1 508 749)	(9 287 118)
Nombre d'actions	27 992 410	28 184 091	27 992 410
Résultat par action	(0,114)	(0,054)	(0,331)

Les capitaux propres s'élèvent au 30 juin 2026 à 55.968.760 DT. Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Prime d'émission	Subvention d'investissement	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2025	30 511 727	3 072 066	22 860 970	11 077 791	1 014 956	(9 287 118)	59 250 392
Affectation du résultat (1)	-	-	(9 287 118)	-	-	9 287 118	-
Réserves légales	-	-	-	-	-	-	-
Subvention FODEC inscrite au résultat	-	-	-	-	(53 556)	-	(53 556)
Subvention TETRAPACK	-	-	-	-	(40 871)	-	(40 871)
Résultat de la période	-	-	-	-	-	(3 187 205)	(3 187 205)
Capitaux propres au 30/06/2026	30 511 727	3 072 066	13 573 852	11 077 791	920 529	(3 187 205)	55 968 760

(*) : L'affectation du résultat de l'année 2025 a été décidée par l'assemblée générale ordinaire réunie le 29 juin 2026.

10. Emprunts

Le solde de cette rubrique correspond aux échéances à plus d'un an des crédits à moyen et long terme qui se détaillent comme suit :

Désignation	Échéances à CT au 31/12/25	Échéances à LT au 31/12/25	Remboursements 2026	Échéances à - d'1 an au 30/06/2026	Échéances à LT au 30/06/2026	Durée	Taux
BT 1.230.000 DT	-	-	-	-	1 230 000	7 ans	TMM+1,25 %
Attijari 3.080.000 DT	630 810	1 877 617	307 949	662 605	1 537 873	5 ans	TMM+2%
UBCI 2.800.000 DT	466 666	1 983 333	233 333	466 666	1 750 000	7 ans	TMM+1,25 %
BT 3.300.000 DT	550 000	2 475 000	275 000	550 000	2 200 000	7 ans	TMM+1,25 %
BIAT 5.620.000 DT	899 200	3 821 600	449 600	899 200	3 372 000	7 ans	TMM+1,25 %
UBCI 1.850.000 DT	264 286	925 000	132 143	264 286	792 857	7 ans	TMM+1,25 %
UBCI 2.250.000 DT	321 428	883 929	160 714	321 428	723 215	7 ans	TMM+1,25 %
BIAT 2.000.000 DT	285 715	785 714	142 858	285 716	642 856	8 ans	TMM+1,25 %
BT 4.830.000 DT	477 177	-	477 177	0	0	7 ans	TMM+1,25 %
BT 2.000.000 DT	285 716	642 849	142 855	285 716	499 991	7 ans	TMM+1,25 %
BT 3.200.000 DT	533 337	399 986	266 668	533 336	133 318	7 ans	TMM+1,25 %
Leasing ATL	73 349	50 916	39 250	67 622	21 164		
BT Leasing	69 325	161 105	35 478	89 585	191 600		
Total	4 857 009	14 007 049	2 663 025	4 426 160	13 094 874		

11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 30 juin 2026 à 1.853.215 DT contre 361.060 DT au 30 juin 2025 et 1.833.661 DT au 31 décembre 2025, se détaillant comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Provision pour risques et charges	1 500 000	-	1500 000
Provision pour indemnités de départs à la retraite	353 215	361 060	333 661
Total	1 853 215	361 060	1 833 661

12. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 30 juin 2026 à 20.980.988 DT contre 16.681.027 DT au 30 juin 2025 et 9.800.219 DT au 31 décembre 2025, se détaillant comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Fournisseurs locaux	4 433 053	3 619 553	2 851 139
Fournisseurs étrangers	14 522 612	9 918 763	3 763 814
Fournisseurs, effets à payer	1 790 952	1 606 046	1 429 506
Fournisseurs, factures non parvenues	234 371	1 536 665	1 755 760
Total	20 980 988	16 681 027	9 800 219

13. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2026 à 5.252.328 DT contre 4.815.009 DT au 30 juin 2025 et 4.044.745 DT au 31 décembre 2025, se détaillant comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Rémunérations dues au personnel	14 538	10 239	18 361
Receveur des finances	203 284	489 342	812 568
Charges à payer pour congés à payer	806 197	817 688	676 297
Charges à payer	3 594 307	2 781 841	1 517 699
Cotisation sociale de solidarité	-	15 508	600
CNSS	634 002	610 186	1 019 220
Créditeurs divers	-	90 205	-
Total	5 252 328	4 815 009	4 044 745

14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 30 juin 2026 à 32.830.312 DT contre 35.139.763 DT au 30 juin 2025 et 33.872.869 DT au 31 décembre 2025, se détaillant comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Banque	6 350 959	1 273 509	3 653 173
Chèque préavis	25 100	25 100	-
Chèques en circulation	125 663	93 363	157 031
Virement émis en cours	1 646 829	267 878	315 656
Total concours bancaires	8 148 551	1 659 850	4 125 860
Financement de stock (*)	7 000 000	7 000 000	7 000 000
Financement en dinars (**)	13 248 000	21 201 227	17 890 000
Échéances à moins d'un an sur crédits (CMT)	4 268 953	5 146 889	4 714 335
Échéances à moins d'un an sur crédits Leasing	157 207	131 797	142 674
Intérêts courus	7 601	-	-
Sous total des autres passifs financiers	24 681 761	33 479 913	29 747 009
Total	32 830 312	35 139 763	33 872 869

(*) Le détail des crédits de financement de stock se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Nouveaux emprunts	Remboursements	Solde au 30/06/2026
BT	1 800 000	3 600 000	3 600 000	1 800 000
BIAT	2 100 000	4 200 000	4 200 000	2 100 000
Attijari Bank	1 000 000	2 000 000	2 000 000	1 000 000
UBCI	2 100 000	2 100 000	2 100 000	2 100 000
Total	7 000 000	11 900 000	11 900 000	7 000 000

(**) Le détail des crédits de financement en dinars se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2025	Nouveaux emprunts	Remboursements	Solde au 30/06/2026
BT	8 200 000	13 970 000	13 280 000	8 890 000
UBCI	5 600 000	4 410 000	8 510 000	1 500 000
BIAT	3 275 000	3 050 000	5 065 000	1 260 000
Attijari	815 000	2 710 343	1 927 343	1 598 000
Total	17 890 000	24 140 343	28 782 343	13 248 000

V. Notes relatives à l'état de résultat

1. Produits d'exploitation

Revenus

Les revenus s'élèvent au 30 juin 2026 à 44.188.506 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Ventes papier Kraft	23 009 225	30 356 891	65 366 820
Ventes papier pour ondulé	27 739 804	27 156 365	46 452 546
Ventes Energie	588 514	1 870 283	2 877 299
Autres revenus	129 184	112 076	228 601
Ristournes	(7 278 221)	(4 499 705)	(12 730 840)
Total	44 188 506	54 995 910	102 194 426

Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent au 30 juin 2026 à 171.793 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Loyers	77 366	53 324	106 647
Subvention d'investissement	53 556	94 427	248 018
Subvention d'exploitation	40 871	59 163	-
Total	171 793	206 914	354 665

2. Achats de matières premières consommés

Les achats de matières premières consommés s'élèvent au 30 juin 2026 à 15.020.058 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Achat Pâte à papier	14 459 286	14 964 762	22 178 499
Achat Vieux papier	6 802 757	10 946 569	17 370 012
Variation de stock de MP	(6 241 985)	(4 308 010)	3 461 062
Total	15 020 058	21 603 321	43 009 573

3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnements consommés s'élèvent au 30 juin 2026 à 14.946.389 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Consommation Gaz	6 375 539	8 710 888	15 496 701
Achats électricité	1 233 497	338 295	1 176 901
Achats eau	45 748	57 140	112 591
Achats pièces de rechange (PDR)	1 813 681	3 031 458	5 381 569
Achats Matières consommables	4 022 068	5 218 340	10 524 116
Achats fournitures de bureau	42 133	97 587	260 685
Variation des stocks	1 413 723	633 427	402 048
Total	14 946 389	18 087 135	33 354 611

4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent au 30 juin 2026 à 5.844.802 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Salaires bruts	4 705 909	5 241 910	9 430 263
Congés payés	11 812	-	24 107
Charges sociales légales	719 741	807 730	1 744 124
Autres Charges de personnel	333 020	291 692	435 635
Accidents de travail	74 320	81 645	179 985
Total	5 844 802	6 422 977	11 814 114

5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent au 30 juin 2026 à 7.221.746 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Dotations aux amortissements	4 073 943	4 120 683	8 279 652
Provisions/ Reprises pour départ à la retraite	149 454	8 493	(27 870)
Provisions pour dépréciation des stocks	-	-	180 416
Provision pour créances clients	2 998 349	1 668 951	2 908 966
Provision pour congés à payer	-	132 427	-
Provision pour dépréciation des titres de participations	-	-	90 000
Dotations pour dépréciation des avances fournisseurs	-	-	70 554
Provisions pour risques divers	-	-	1 500 000
Total	7 221 746	5 930 554	13 001 718

6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 30 juin 2026 à 3.800.420 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Locations	152 104	128 504	249 584
Entretien et réparations	1 635 183	1 545 283	3 126 945
Assurances	417 572	358 863	686 835
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	757 561	783 107	1 354 720
Publicité, publications, relations publiques	85 011	12 701	21 026
Transport	304 553	317 333	566 459
Déplacements, missions et réceptions	120 201	158 832	384 934
Frais postaux et de Télécom.	19 203	20 882	41 786
Services bancaires et assimilés	82 263	61 685	145 308
Subventions et dons	6 962	8 561	9 721
Jetons de présence	22 500	75 000	105 000
Impôts et taxes	197 307	264 617	491 470
Total	3 800 420	3 735 368	7 183 788

7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent au 30 juin 2026 à 3.400.836 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Intérêts/Comptes courants	138 592	46 703	127 937
Intérêts/Effets escomptés	1 253 117	1 148 616	2 614 809
Intérêts/Financement de stock	282 566	305 354	601 947
Intérêts/Financement en dinars	649 822	859 472	1 832 510
Intérêts sur les autres dettes	63 010	145 903	266 585
Intérêts/Crédit moyen terme	773 448	1 061 525	1 994 296
Intérêts /Crédit Leasing	24 046	24 151	44 600
Total des intérêts	3 184 601	3 591 724	7 482 684
Pertes de change	229 983	189 679	341 857
Gains de change	(13 748)	(181 021)	(279 932)
Total net	3 400 836	3 600 382	7 544 609

8. Produits des placements

Les produits des placements s'élèvent au 30 juin 2026 à 33.536 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Intérêts créditeurs des comptes courants	29 735	9 400	31 719
Rémunérations des autres créances	3 801	2 415	2 919
Total	33 536	11 815	34 638

9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 30 juin 2026 à 4.375.136 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Remboursements d'assurances *	4 236 422	366 976	366 976
Produits nets sur cession d'immobilisations	89 800	-	24 000
Gains ordinaires	48 914	384	2 765
Total	4 375 136	367 360	393 741

* La société a subi des inondations en janvier 2026, ayant entraîné des dommages matériels significatifs ainsi qu'une interruption de son activité. À la suite de cet événement, elle a perçu une indemnisation d'assurance totale de 4.236 KDT, ventilée comme suit :

- Indemnisation des dommages matériels directs (stocks, matières premières, pièces de rechange, turbine, système DCS, équipements de pesage, etc.) : 3.019.409 DT ;
- Indemnisation de la perte d'exploitation résultant de l'arrêt temporaire de la production : 1.217.013 DT.

10. Autres pertes Ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 30 juin 2026 à 12.337 DT, se détaillant comme suit :

Libellé	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Pénalités fiscales, sociales	12 162	3 991	14 959
Autres pertes ordinaires	175	26	45 454
Total	12 337	4 017	60 413

VI. Notes relatives à l'état de flux de trésorerie

Pour la détermination de la variation de la trésorerie, la société a choisi le modèle autorisé pour la présentation de l'état des flux de trésorerie et ce, conformément à la norme comptable générale.

1. Amortissements et provisions

Libellé	30/06/2026	31/12/2025	Variation
Amortissements immob. incorporelles	1 431 971	1 372 127	59 844
Amortissements immob. corporelles	105 374 412	101 360 313	4 014 099
Provisions sur immobilisations financières	1 097 426	1 097 426	-
Provisions sur dépréciation des stocks	1 958 793	1 958 793	-
Provisions sur dépréciation des créances	17 718 758	14 720 409	2 998 349
Provisions pour risques et charges	1 853 215	1 833 661	19 554
Provisions pour congés payés	806 197	676 297	129 900
Provisions /Fournisseurs débiteurs	70 554	70 554	-
Total	130 311 326	123 089 580	7 221 746

2. Variation des stocks

Libellé	30/06/2026	31/12/2025	Variation
Matières premières	14 703 555	9 654 101	(5 049 454)
Consommables et pièces de rechange	16 028 099	17 867 065	1 838 966
Produits finis	8 929 445	10 558 023	1 628 578
Consommables et pièces de rechange en transit	104 743	8 355	(96 388)
Total	39 765 842	38 087 544	(1 678 298)

3. Variation des créances

Libellé	30/06/2026	31/12/2025	Variation
Clients	9 114 329	9 508 211	393 882
Clients, ventes d'énergie (STEG)	736 943	765 909	28 966
Clients douteux	17 718 758	14 720 409	(2 998 349)
Effets à recevoir	1 440 324	416 465	(1 023 859)
Chèques en portefeuille	51 642	-	(51 642)
Total	29 061 996	25 410 994	(3 651 002)

4. Variation des autres actifs

Libellé	30/06/2026	31/12/2025	Variation
Fournisseurs locaux débiteurs	623 404	138 058	(485 346)
Personnel-avances et acomptes	261 095	125 212	(135 883)
Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes	70 554	70 554	-
Etat, impôts et taxes (Crédit CSS)	174 302	-	(174 302)
Etat, impôts et taxes (Crédit IS)	4 452 853	4 068 800	(384 053)
Etat, impôts et taxes (crédit TVA)	1 233 152	47 554	(1 185 598)
Etat, impôts et taxes (droits de douane et divers)	86 187	58 938	(27 249)
Débiteurs divers	2 996 698	900 943	(2 095 755)
Charges constatées d'avance	179 116	481 009	301 893
Total des autres actifs courants	10 077 361	5 891 068	(4 186 293)
Autres actifs Financiers (prêt au personnel)	6 220	6 365	145
Total des autres actifs	10 083 581	5 897 433	(4 186 148)

5. Variation des dettes fournisseurs et autres dettes

Libellé	30/06/2026	31/12/2025	Variation
Fournisseurs locaux	4 433 053	2 851 139	1 581 914
Fournisseurs étrangers	14 522 612	3 763 814	10 758 798
Fournisseurs, effets à payer	1 790 952	1 429 506	361 446
Fournisseurs, factures non parvenues	234 371	1 755 760	(1 521 389)
Total	20 980 988	9 800 219	11 180 769

6. Variation des autres passifs

Libellé	30/06/2026	31/12/2025	Variation
Rémunérations dues au personnel	14 538	18 361	(3 823)
CSS à payer	-	600	(600)
Receveur des finances	203 284	812 568	(609 284)
Charges à payer	3 594 307	1 517 699	2 076 608
CNSS	634 002	1 019 220	(385 218)
Total autres passifs courants	4 446 131	3 368 448	1 077 683
Intérêts courus	7 601	-	7 601
Total autres passifs financiers	7 601	-	7 601
Total autres passifs	4 453 732	3 368 448	1 085 284

7. Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement

Les flux liés aux activités d'investissement correspondent essentiellement aux opérations suivantes :

- Investissement en immobilisation en cours pour 3.790.822 DT principalement liée à la mise à niveau de la chaîne de production PM2.

8. Flux de trésorerie affectés aux activités de financement

- Encaissement d'un nouvel emprunt à long terme contracté auprès de la Banque de Tunisie (BT) pour un montant de 1.230.000 DT ;
- Remboursement des échéances des crédits à moyen terme pour un montant de 2.588.297 DT ;
- Remboursement des échéances des crédits leasing pour un montant de 74.728 DT.
- Encaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ Financement de stocks : 11.900.000 DT, et
 - ✓ Financement en Dinars : 24.140.343 DT.
- Décaissements des crédits à court terme correspondant aux
 - ✓ Financement de stocks : 11.900.000 DT, et
 - ✓ Financement en Dinars : 28.782 .343 DT.

9. Rapprochement des montants en liquidités et équivalents de liquidités figurant dans le tableau de flux de trésorerie d'une part, et du bilan d'autre part

Libellé	Note Référence	Trésorerie au début de 2026	Trésorerie à fin juin 2026	Variation
Liquidités et équivalents de liquidités	IV.8	863 893	1 711 455	847 562
Concours bancaires	IV.14	(4 125 860)	(8 148 551)	(4 022 691)
Total		(3 261 967)	(6 437 096)	(3 175 129)

VII. Contrôle fiscal

Le 14 juillet 2025, la société SOTIPAPIER a reçu une notification de contrôle fiscal approfondi portant sur les exercices 2021, 2022, 2023 et 2024. Le 5 mars 2026, l'administration fiscale a notifié les résultats de cette vérification. Le montant total réclamé s'élève à 6.306.606 DT, principal et intérêts compris. Par ailleurs, le crédit d'impôt sur les sociétés au 31 décembre 2024 a été révisé de 3.142.827 DT à 1.892.049 DT.

La société a formulé une opposition à cette notification dans une réponse adressée à l'administration fiscale en date du 20 avril 2026, contestant l'ensemble des points soulevés.

Le 15 juillet 2026, la société a reçu la réponse de l'administration fiscale à son opposition. À la suite de cette réponse, la société a procédé à l'examen des différents points maintenus par l'administration et a préparé les éléments et justificatifs nécessaires. Une nouvelle réponse a été adressée à l'administration fiscale en date du 30 juillet 2026 afin de présenter les observations de la société et de contester les points demeurant en discussion.

A la date de notre rapport, la procédure demeure en cours et la société est en attente du retour de l'administration fiscale.

VIII. Notes relatives aux événements postérieurs au 30 juin 2026

- La société SOTIPAPIER a accordé une garantie hypothécaire de premier rang sur le titre foncier n° 11012 Ben Arous, autorisée par le conseil d'administration du 28 août 2026, au profit de la Société Tunisienne de Banque « STB » afin de garantir un financement accordé à ECOGAD pour un montant en principal de deux millions cent mille Dinars Tunisiens (2.100.000 DT), outre les intérêts et les frais de gestion et ce, selon les conditions détaillées dans l'accord de principe de crédits bancaires.

Outre l'évènement cité, aucun autre événement significatif n'est survenu entre la date de clôture du 1er semestre 2026 et la date de publication des états financiers intermédiaires qui, sans être lié à la clôture de la période :

- Entraînerait des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du deuxième semestre 2026 ; et/ou
- Aurait, ou risquerait d'avoir, des répercussions importantes sur les activités futures de l'entreprise.

IX. Note relative aux engagements hors bilan

Les engagements hors bilan comportent, au 30 juin 2026 les éléments suivants :

Engagements Financiers

Type engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeant s	Entreprise s liées	Associé s	Provision s
1- Engagements donnés						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnements	3 035 191	1 035 191	Néant	2 000 000	Néant	Néant
*Aval	480 147	480 147	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	16 865 344	16 865 344	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	28 642 900	28 642 900	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	49 023 582	47 023 582		2 000 000		
2- Engagements reçus						
a/ Garanties personnelles						
*Cautionnement	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Aval	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Autres Garanties	650 000	Néant	Néant	650 000	Néant	Néant
b/ Garanties réelles						
* Hypothèques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
* Nantissements	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
c/ Effets escomptés non encore échus	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
d/ Créances à l'exportation mobilisées	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
e/ Abandon de créances	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
f/ Intérêts sur emprunts	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	650 000			650 000		
3- Engagements réciproques						
*Emprunt obtenu non encore encaissé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit consenti non encore versé	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Opération de portage	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Crédit Documentaire	5 202 363	5 202 363	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande d'immobilisation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Commande de longue durée	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
*Etc	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	5 202 363	5 202 363				

Dettes garanties par des suretés

Postes concernés	Montant Garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions
*Emprunt obligataire	Néant	Néant	Néant
* Emprunt d'investissement	Néant	Néant	Néant
*Emprunt courant de gestion	Néant	Néant	Néant
*Autres	Néant	Néant	Néant

Note relative aux parties liées

Conformément aux dispositions de la norme comptable tunisienne NCT 39, les transactions avec les parties liées de la société Sotipapier se présentent comme suit :

Avec la société TUCOLLECT :

- La société TUCOLLECT a facturé à la société Sotipapier 1.010.082 DT (HTVA) au titre des ventes de vieux papiers. La dette liée à ces facturations s'élève à 843.277 DT au 30 juin 2026.
- La société Sotipapier a facturé à la société TUCOLLECT sa quote-part dans les frais de location du dépôt pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2026, et ce pour un montant de 46.540 DT (HTVA). La créance liée à cette facturation s'élève à 55.382 DT.
- Au cours de l'exercice 2024, la société SOTIPAPIER a pris en charge certaines dépenses de la société « TUCOLLECT » (frais du personnel, alimentation de caisse et règlement des factures fournisseurs) et procède ensuite à leur refacturation sous forme de notes de débit. Au 30 juin 2026, le montant refacturé s'élève à 47.841 DT.
- Au cours de l'exercice 2024, la société SOTIPAPIER a facturé à la société TUCOLLECT des frais de gérance au titre de l'exercice 2024. La créance liée à cette facturation s'élève à 16.675 DT.

Avec la société SFTC :

- La société SFTC a facturé un montant de 15.891 DT (HTVA) au titre de ventes de vieux papiers. La dette afférente à ces facturations a été intégralement réglée. Par ailleurs, des avances ont été consenties par SOTIPAPIER pour le compte de SFTC sur ces ventes. Le solde non apuré de ces avances s'élève à 216.842 DT au 30 juin 2026.
- La société SOTIPAPIER a émis à l'encontre de la société SFTC une note de débit relative aux frais de location de la presse à balle, pour un montant total de 9.000 DT (HTVA). La créance liée à cette facturation s'élève à 24.633 DT.
- La société SFTC a facturé à la société SOTIPAPIER une note de débit au titre de frais de location du chariot élévateur pour un montant global de 8.400 DT(HTVA). La créance liée à cette facturation n'a pas été réglée en 2026.
- Au cours de l'exercice 2024, la société SOTIPAPIER a pris en charge certaines dépenses pour le compte de la société SFTC (frais de personnel, alimentation de caisse et règlement de factures fournisseurs). Au cours l'exercice 2026, SOTIPAPIER a poursuivi la prise en charge de dépenses pour le compte de SFTC pour un montant de 2.432 DT (HTVA). Le solde non réglé au 30 juin 2026 s'élève à 200.983 DT.
- La société SOTIPAPIER a accepté d'apporter son concours financier à la société SFTC par le biais d'un prêt pour un montant de 250.000 DT sous forme d'avance en compte courant d'associé. L'avance est consentie par le prêteur pour une durée de 41 mois de la date du décaissement effectif des fonds et portera intérêts au taux de 8% l'an. Le solde du compte courant associé SFTC s'élève au 30 Juin 2026 à 258.917 DT

- La société SOTIPAPIER a accordé une caution solidaire, autorisée par le conseil d'administration du 07 mars 2022, au profit de la Banque de Tunisie « BT » afin de garantir deux (2) crédits bancaires contractés par SFTC pour un montant chacun en principal d'un million de Dinars Tunisiens (1.000.000 DT), outre les intérêts et les frais de gestion et ce selon les conditions détaillées dans l'accord de principe de chacun de ces deux (2) crédits bancaires.

Avec la société PROPCO:

- La société SOTIPAPIER a accepté d'apporter son concours financier à la société PROPCO par le biais d'un prêt pour un montant de 235.000 DT sous forme d'avance en compte courant d'associé. L'avance est consentie par le prêteur pour une durée de 10 ans de la date du décaissement effectif des fonds et porte intérêts au taux de 8% L'an. Le solde de compte courant associé SOTIPAPIER PROPCO s'élève au 30 juin 2026 à 284.632 DT y compris les intérêts relatifs à l'exercice 2026 facturés au taux de 8% sous forme de note de débit pour un montant de 9.400 DT (HTVA).
- La société PROPCO (société dans laquelle SOTIPAPIER détient 49 % du capital) a facturé à la société SOTIPAPIER les frais de location du terrain pour la période allant du 1er janvier 2026 au 30 juin 2026, et ce pour un montant de 12.500 DT (HTVA). Par ailleurs, le solde au titre de cette facturation s'élève à 59.500 DT.
- La société SOTIPAPIER a pris en charge certaines dépenses pour le compte de la société PROPCO, correspondant à des frais d'impôts pour un montant de 150 DT au cours du premier semestre 2026. Au 30 juin 2026, la créance au titre de cette facturation s'élève à 540 DT.

Avec la société ECOGAD:

- La société ECOGAD (société détenue à 70 % par SOTIPAPIER) a facturé un montant de 4.387.171 DT (HTVA) au titre de ventes de vieux papiers. La dette afférente à ces facturations s'élève 385.463 DT.
- La société SOTIPAPIER a constaté une créance vis-à-vis de ECOGAD pour un montant de 327.540 DT au titre des effets escomptés et retournés impayés.

Rémunérations des dirigeants :

Le Directeur Général a bénéficié, au titre de l'exercice 2026, de :

- ✓ D'un salaire brut 265.179 DT servi par la société SOTIPAPIER.

Par ailleurs, Monsieur Sofiene Mahjoub bénéficie d'une voiture de fonction avec les charges connexes.

Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence proposés par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Au 30 juin 2026, le montant des jetons de présence constaté en charges de l'exercice s'est élevé à 22.500 DT.

X. Soldes intermédiaires de gestion

Produits	30/06/2026	31/12/2025	30/06/2025	Charges	30/06/2026	31/12/2025	30/06/2025	Soldes intermédiaires des exercices	30/06/2026	31/12/2025	30/06/2025
Production vendue	44 188 506	102 194 426	54 995 910	Ou Déstockage de production	(1 628 579)	3 897 456	2 424 273	Production de l'exercice	42 559 927	106 091 882	57 420 183
Production stockée											
Total	44 188 506	102 194 426	54 995 910	Total	(1 628 579)	3 897 456	2 424 273				
Production de l'exercice	42 559 927	106 091 882	57 420 183	Coût d'achat Mat. Premières	15 020 058	43 009 573	21 603 321	Marge sur coût matières	12 593 480	29 727 698	17 729 727
				Achat d'approvisionnements consommées	14 946 389	33 354 611	18 087 135				
Total	42 559 927	106 091 882	57 420 183	Total	29 966 447	76 364 184	39 690 456				
Marge sur coût matières	12 593 480	29 727 698	17 729 727	Autres charges	3 603 113	6 692 318	3 470 751	Valeur ajoutée brute	8 990 367	23 035 380	14 258 976
Total	12 593 480	29 727 698	17 729 727	Total	3 603 113	6 692 318	3 470 751				
Valeur ajoutée brute	8 990 367	23 035 380	14 258 976	Impôts, taxes et versements assimilés	197 307	491 470	264 617	Excédent Brut d'exploitation	2 948 258	10 729 796	7 571 382
				Charges de personnel	5 844 802	11 814 114	6 422 977				
Total	8 990 367	23 035 380	14 258 976	Total	6 042 109	12 305 584	6 687 594				
Excédent Brut d'exploitation	2 948 258	10 729 796	7 571 382	Dotation aux amortissements et aux provisions	7 221 746	13 001 718	5 930 554	Résultat des activités ordinaires après impôt	(3 187 205)	(9 287 118)	(1 508 749)
Autres produits Ordinaires	4 408 216	354 665	206 914	Charges financières	3 400 836	7 544 609	3 600 382				
Produits financiers	172 249	428 379	379 175	Autres Pertes Ordinaires	12 337	60 413	4 017				
				Impôts sur le résultat ordinaire	76 162	192 618	115 759				
				Contribution sociale de solidarité	4 847	600	15 508				
Total	7 528 723	11 512 840	8 157 471	Total	10 715 928	20 799 958	9 666 220				
Résultat des activités ordinaires après impôt	(3 187 205)	(9 287 118)	(1 508 748)	Elément extraordinaire-cont. Conjoncturelle	-	-	-	Résultat net de l'exercice	(3 187 205)	(9 287 118)	(1 508 749)
Total	(3 187 205)	(9 287 118)	(1 508 749)	Total	-	-	-				

Tunis, le 02 septembre 2026

Messieurs les Actionnaires de la
Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton
« SOTIPAPIER »
13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle Saint Gobain,
Megrine Riadh, 2014.

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, nous avons effectué l'examen limité des états financiers intermédiaires de la société SOTIPAPIER, qui comprennent le bilan arrêté au 30 juin 2026, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers intermédiaires font ressortir des capitaux propres positifs totalisant 55.968.760 DT, y compris le résultat déficitaire de la période s'élevant à 3.187.205 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société SOTIPAPIER au 30 juin 2026, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point décrit au niveau de la note « VII » des états financiers se rapportant au contrôle fiscal en cours à l'encontre de la société SOTIPAPIER.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Les Commissaires aux Comptes
Associés M.T.B.F

Tunisie Audit et Conseil

Mohamed Lassaad BORJI
Associé

Wassim CHAKROUN
Associé

**SICAV ENTREPRISE
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026**

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2026**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 30 juin 2026 faisant ressortir un total de 23 260 294,333 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 297 749,619 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 23 237 198,634 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 30 juin 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Tunis, le 31 juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes
Walid MASMOUDI

SICAV ENTREPRISE SA

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2026

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Obligations et valeurs assimilées		11 184 455,907	11 661 291,766	11 573 679,060
Titres OPCVM		813 186,001	982 289,001	-
	3.1	11 997 641,908	12 643 580,767	11 573 679,060
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	8 399 497,401	7 496 575,055	4 381 472,133
Disponibilités	3.3	2 863 155,024	2 350 836,241	2 604 481,519
		11 262 652,425	9 847 411,296	6 985 953,652
TOTAL ACTIF		23 260 294,333	22 490 992,063	18 559 632,712
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	18 544,863	20 443,535	17 002,196
Autres créditeurs divers	3.5	4 550,836	4 271,261	4 227,951
TOTAL PASSIF		23 095,699	24 714,796	21 230,147
Capital	3.6	22 628 353,186	21 861 826,720	17 571 956,179
Sommes distribuables	3.7	608 845,448	604 450,547	966 446,386
Sommes distribuables des exercices antérieurs		101,229	175,496	140,698
Sommes distribuables de l'exercice en cours		608 744,219	604 275,051	966 305,688
ACTIF NET		23 237 198,634	22 466 277,267	18 538 402,565
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		23 260 294,333	22 490 992,063	18 559 632,712

SICAV ENTREPRISE SA

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1er AVRIL 2026 AU 30 JUIN 2026

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/04/2026 au 30/06/2026	Du 01/01/2026 au 30/06/2026	Du 01/04/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		201 708,939	407 068,175	194 146,375	372 525,630	783 867,337
Dividendes		-	-	-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	201 708,939	407 068,175	194 146,375	372 525,630	783 867,337
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.2	153 531,783	267 669,278	131 870,521	247 648,468	505 689,365
<i>Total des revenus des placements</i>		355 240,722	674 737,453	326 016,896	620 174,098	1 289 556,702
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<57 819,731>	<107 669,699>	<52 735,995>	<97 384,486>	<202 859,647>
<i>Revenu net des placements</i>		297 420,991	567 067,754	273 280,901	522 789,612	1 086 697,055
Autres charges	4.4	<8 637,716>	<15 991,304>	<8 074,379>	<15 256,023>	<31 513,949>
<i>Résultat d'exploitation</i>		288 783,275	551 076,450	265 206,522	507 533,589	1 055 183,106
Régularisation du résultat d'exploitation		27 377,796	57 667,769	93 011,423	96 741,462	<88 877,418>
<i>Sommes distribuables de la période</i>		316 161,071	608 744,219	358 217,945	604 275,051	966 305,688
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<27 377,796>	<57 667,769>	<93 011,423>	<96 741,462>	88 877,418
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		498,000	<97 417,723>	5 375,183	6 159,220	9 046,375
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		8 468,344	108 457,108	667,000	3 067,005	12 750,839
<i>Résultat net de la période</i>		297 749,619	562 115,835	271 248,705	516 759,814	1 076 980,320

SICAV ENTREPRISE SA

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

PERIODE ALLANT DU 1er AVRIL 2026 AU 30 JUIN 2026

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/04/2026 au 30/06/2026	Du 01/01/2026 au 30/06/2026	Du 01/04/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	297 749,619	562 115,835	271 248,705	516 759,814	1 076 980,320
Résultat d'exploitation	288 783,275	551 076,450	265 206,522	507 533,589	1 055 183,106
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	498,000	<97 417,723>	5 375,183	6 159,220	9 046,375
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	8 468,344	108 457,108	667,000	3 067,005	12 750,839
Distributions de dividendes	<966 342,491>	<966 342,491>	<1 170 810,536>	<1 170 810,536>	<1 170 810,536>
Transactions sur le capital	1 248 260,525	5 103 022,725	4 876 585,126	5 894 056,957	1 405 961,749
Souscriptions	20 191 500,018	28 514 646,527	28 057 577,528	31 724 894,375	59 188 271,923
Capital	18 579 245,483	26 415 976,439	26 975 137,138	30 430 600,522	56 871 133,022
Régularisation des sommes non distribuables	5 623,820	6 114,940	8 138,658	8 374,944	27 438,314
Régularisation des sommes distribuables	1 606 630,715	2 092 555,148	1 074 301,732	1 285 918,909	2 289 700,587
Rachats	<18 943 239,493>	<23 411 623,802>	<23 180 992,402>	<25 830 837,418>	<57 782 310,174>
Capital	<17 159 147,735>	<21 371 035,691>	<22 398 029,689>	<24 893 444,430>	<55 632 688,058>
Régularisation des sommes non distribuables	<5 471,796>	<5 698,066>	<7 285,921>	<7 478,820>	<30 272,592>
Régularisation des sommes distribuables	<1 778 619,962>	<2 034 890,045>	<775 676,792>	<929 914,168>	<2 119 349,524>
Variation de l'actif net	579 667,653	4 698 796,069	3 977 023,295	5 240 006,235	1 312 131,533
Actif net					
En début de la période	22 657 530,981	18 538 402,565	18 489 253,972	17 226 271,032	17 226 271,032
En fin de la période	23 237 198,634	23 237 198,634	22 466 277,267	22 466 277,267	18 538 402,565
Nombre d'actions					
En début de la période	202 311	167 714	165 054	155 881	155 881
En fin de la période	215 865	215 865	208 787	208 787	167 714
Valeur liquidative	107,646	107,646	107,603	107,603	110,535
Taux de rendement annualisé	5,07%	5,24%	5,13%	5,37%	5,32%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion et la distribution des actions de la SICAV sont assurées par la société TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2026 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2026, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.

- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

Obligations et valeurs assimilées

Obligations de sociétés

<u>Code isin</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0003400330	AB SUBORDONNE 08 B	3 000	30 000,000	30 188,835	0,13%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2 CA TF	5 000	300 000,000	316 057,973	1,36%
TN0003600509	ATB 2007/1 D	2 000	48 000,000	48 361,823	0,21%
TNWYE1PN6WF5	ATL 2023-2 CB TF	5 000	500 000,000	530 818,752	2,28%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 CA TF	5 000	200 000,000	212 361,766	0,91%
TN0001300607	BTE 2010 B	3 500	87 500,000	90 719,904	0,39%
TN0004620142	BTK 2009 CAT.D	1 500	30 000,000	30 480,822	0,13%
TNTEPPETCXN3	DAAM 2025-1 TF	5 000	500 000,000	528 113,973	2,27%
TNUPKQSV5F28	ENDA TAMWEEL 2025-1 CB TF	15 000	1 500 000,000	1 505 030,259	6,47%
TNDCN0PSCAD9	TAYSIR 2026-1 TF	10 000	1 000 000,000	1 016 894,369	4,37%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 TF	5 220	208 800,000	211 938,293	0,91%
TN0003900248	UIB 2009/1 TR C	15 000	300 000,000	313 424,670	1,35%
TN0003900263	UIB 2011/1 TR B	4 000	120 000,000	125 120,454	0,54%
TNR4CLXNS261	WIFAK BANK 2022-2 CA TF	4 600	184 000,000	190 206,720	0,82%
Total obligations de sociétés			5 008 300,000	5 149 718,612	22,14%

Emprunt national

TN7PM93UZP50	Emprunt national T4 2022 CB TV	14 000	1 400 000,000	1 498 560,000	6,44%
TNZBXQU5RZ91	Emprunt national 2021 CA TF	12 000	1 200 000,000	1 234 796,835	5,31%
TNRS9CVT3SJ7	Emprunt national T3 2023 CB TV	10 000	1 000 000,000	1 059 598,904	4,56%
TNLI8MDN3K59	Emprunt national T1 2024 CA TF	7 800	780 000,000	828 418,981	3,56%
TNWRCVSYL730	Emprunt national T4 2022 CB TF	6 000	480 000,000	502 251,081	2,16%
TNVE955M6R90	Emprunt national T3 2023 CB TF	5 200	520 000,000	549 782,736	2,36%
TN0008000895	Emprunt national T2 2021 CB TF	4 000	320 000,000	334 742,566	1,44%
TNUWXR58DVH5	Emprunt national T1 2024 CB TF	2 000	20 000,000	20 585,534	0,09%
TNGVARQJO7Y7	Emprunt national T4 2023 CA TF	397	1 985,000	2 031,925	0,01%
TNPSL0PEJVO7	Emprunt national T1 2022 CA TF	300	3 000,000	3 154,710	0,01%
TNYZO6UGUZ33	Emprunt national 2021 CB TF	150	750,000	814,023	0,00%

Total emprunt national

61 847,000 5 725 735,000 6 034 737,295 25,94%

Total obligations et valeurs assimilées

10 734 035,000 11 184 455,907 45,45%

TUNISIE SICAV

6 000 812 688,000 813 186,001 3,93%

Total OPCVM

812 688,000 813 186,001 3,93%

Total

11 546 723,000 11 997 641,908 55,58%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

<u>Code Isin</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
	Certificats de dépôts				
TNYC59GZ8CR8	AMEN BANK au 6 juillet 2026/10J/6,99%	1 000 000,000	998 449,677	999 224,838	4,30%
	Total émetteur AMEN BANK	1 000 000,000	998 449,677	999 224,838	4,30%
TNFAVKNDQ738	BIAT au 28 juillet 2026/40J/7,99%	500 000,000	496 480,138	497 624,493	2,14%
TNK7ISZBNJ57	BIAT au 16 Septembre 2026/90J/7,99%	500 000,000	492 166,474	493 297,984	2,12%
TNDGJWJ3JW35	BIAT au 10 juillet 2026/10J/7,99%	500 000,000	499 114,188	499 202,969	2,15%
	Total émetteur BIAT	1 500 000,000	1 487 760,800	1 490 125,446	6,41%
TNKZSD0GNYR8	BH au 31 août 2026/180J/8,39%	1 000 000,000	967 791,161	989 084,958	4,25%
TNFKM9LSC2O7	BH au 21 septembre 2026/180J/8,39%	500 000,000	483 895,581	492 663,942	2,12%
	Total émetteur BH	1 500 000,000	1 451 686,742	1 481 748,901	6,37%
TN2A7HBLTHB9	BNA au 7 octobre 2026/160J/8,24%	1 000 000,000	971 737,266	982 689,476	4,22%
	Total émetteur BNA	1 000 000,000	971 737,266	982 689,476	4,22%
TNWJQ2PMPFX4	QNB au 6 novembre 2026/270J/7,99%	500 000,000	477 385,192	489 278,906	2,10%
TNM7HPO8X5F0	QNB au 6 juillet 2026/10J/8,04%	1 000 000,000	998 217,314	999 108,857	4,30%
	Total émetteur QATAR NATIONAL BANK	1 500 000,000	1 475 602,506	1 488 387,763	6,40%
	Total certificats de dépôts	6 500 000,000	6 385 236,991	6 442 176,424	27,70%
	Créances sur opérations de pensions livrées				
	Prise en pension de titres				
	Emprunt nat, BIAT au 13/07/2026-13J-7,99%	1 500 032,346	1 500 032,346	1 500 365,463	6,45%
	Prise en pension de titres				
	Emprunt nat, BIAT au 27/07/2026-168J-8,08%	100 093,573	100 093,573	103 283,666	0,44%
	Prise en pension de titres				
	Emprunt nat, BIAT au 08/07/2026-100J-7,99%	100 018,642	100 018,642	102 083,110	0,44%
	Prise en pension de titres				
	Emprunt nat, BIAT au 05/08/2026-90J-7,99%	100 023,123	100 023,123	101 244,100	0,44%
	Prise en pension de titres				
	Emprunt nat, BIAT au 03/08/2026-42J-7,99%	150 044,924	150 044,924	150 344,639	0,65%
	Total créances sur opérations de pensions livrées	1 950 212,608	1 950 212,608	1 957 320,978	8,41%
	Total placements monétaires	8 450 212,608	8 335 449,599	8 399 497,401	36,11%

3.3 Disponibilité

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Banques	2 458 972,279	4 120 933,883	2 433 667,353
Comptes à terme	199 000,000	149 000,000	170 000,000
Liquidation émissions/rachats	-	-	<14 920,200>
Souscriptions à encaisser	206 330,544	<1 934 826,624>	-
Rachats à décaisser	<13 776,896>		
Intérêts courus sur dépôt à vue et comptes à terme	15 786,371	19 661,228	19 667,958
Retenue à la source sur intérêts courus sur dépôt à vue et comptes à terme	<3 157,274>	<3 932,246>	<3 933,592>
	<u>2 863 155,024</u>	<u>2 350 836,241</u>	<u>2 604 481,519</u>

*Les comptes à termes se détaillent comme suit :

<u>Caractéristique</u>	<u>Montant</u>
BIAT au 05/08/2026-92J-7,99%	98 000
BIAT au 17/09/2026-92J-7,99%	83 000
BIAT au 21/09/2026-95J-7,99%	8 000
BIAT au 30/09/2026-92J-7,99%	7 000
BIAT au 24/08/2026-94J-7,99%	3 000
<u>Total compte à terme</u>	<u>199 000</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Frais de distribution à payer	13 908,646	15 332,650	12 751,646
Frais de gestion à payer	4 636,217	5 110,885	4 250,550
	<u>18 544,863</u>	<u>20 443,535</u>	<u>17 002,196</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Redevances CMF à payer	1 854,392	2 044,240	1 700,133
Retenues à la source à payer	2 061,415	1 731,304	1 759,351
Contribution sociale de solidarité à payer	350,000	200,000	500,000
TCL à payer	285,029	295,717	268,467
	<u>4 550,836</u>	<u>4 271,261</u>	<u>4 227,951</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2026

Montant	17 571 956,179
Nombre de titres	167 714
Nombre d'actionnaires	140

Souscriptions réalisées

Montant	26 415 976,439
Nombre de titres	252 125
Nombre d'actionnaires entrants	16

Rachats effectués

Montant	<21 371 035,691>
Nombre de titres	203 974
Nombre d'actionnaires sortants	10

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	<97 417,723>
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	108 457,108
Régularisations des sommes non distribuables	416,874

Capital au 30 juin 2026

Montant	22 628 353,186
Nombre de titres	215 865
Nombre d'actionnaires	146

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30 juin 2026 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Résultat d'exploitation	551 076,450	507 533,589	1 055 183,106
Régularisation du résultat d'exploitation	57 667,769	96 741,462	<88 877,418>
Sommes distribuables des exercices antérieurs	101,229	175,496	140,698
	<u>608 845,448</u>	<u>604 450,547</u>	<u>966 446,386</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

	<u>Du</u> <u>01/04/2026</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2026</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2025</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>
Intérêts sur obligations	96 404,564	279 655,459	68 891,966	217 810,304	724 480,082
Intérêts sur BTA	105 304,375	127 412,716	125 254,409	154 715,326	59 387,255
	<u>201 708,939</u>	<u>407 068,175</u>	<u>194 146,375</u>	<u>372 525,630</u>	<u>783 867,337</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

	<u>Du</u> <u>01/04/2026</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2026</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2025</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	95 055,327	162 476,794	73 954,419	135 760,373	292 589,982
Revenus de prise en pension	44 049,641	77 949,230	41 760,367	79 572,832	152 419,037
Intérêts sur dépôt à vue et comptes à terme	14 426,815	27 243,254	16 155,735	27 204,464	55 569,547
Intérêts sur BTCT	-	-	-	5 110,799	5 110,799
	<u>153 531,783</u>	<u>267 669,278</u>	<u>131 870,521</u>	<u>247 648,468</u>	<u>505 689,365</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

	<u>Du</u> <u>01/04/2026</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2026</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2025</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>
Rémunérations du distributeur	43 364,796	80 752,268	39 541,037	73 038,365	152 144,732
Rémunérations du gestionnaire	14 454,935	26 917,431	13 194,958	24 346,121	50 714,915
	<u>57 819,731</u>	<u>107 669,699</u>	<u>52 735,995</u>	<u>97 384,486</u>	<u>202 859,647</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

	<u>Du</u> <u>01/04/2026</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2026</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2025</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>
Redevances CMF	5 781,660	10 766,400	5 260,852	9 721,088	20 284,902
Autres retenues	1 852,995	3 119,910	1 913,112	3 817,537	7 568,783
TCL	878,061	1 854,994	800,415	1 517,398	3 160,264
Contribution sociale de solidarité	125,000	250,000	100,000	200,000	500,000
	<u>8 637,716</u>	<u>15 991,304</u>	<u>8 074,379</u>	<u>15 256,023</u>	<u>31 513,949</u>

5 – Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,25% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La distribution la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT. En contrepartie, le distributeur perçoit une rémunération de 0,75% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT.

STRATEGIE HIGH YIELD SICAV
(Initialement dénommée STRATEGIE ACTIONS SICAV)

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2026

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA, qui comprennent le bilan au 30 juin 2026 faisant ressortir un total de 13 212 223,406 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 2 146 736,971 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 12 912 831,666 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA arrêtés au 30 juin 2026, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Tunis, le 31 juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes

Walid MASMOUDI

BILAN DE STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA

ARRETE AU 30 JUIN 2026

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Actions et droits rattachés		12 999 728,465	689 728,997	1 593 607,513
Obligations et valeurs assimilées		-	50 689,066	800 343,692
Titres OPCVM		-	19 504,450	-
	3.1	12 999 728,465	759 922,513	2 393 951,205
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires		-	97 616,369	-
Disponibilités	3.2	212 494,941	150 064,009	39 313,478
		212 494,941	247 680,378	39 313,478
<u>Créances d'exploitation</u>				
Créances d'exploitation	3.3	-	-	1 080,000
		-	-	1 080,000
TOTAL ACTIF				
		13 212 223,406	1 007 602,891	2 434 344,683
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	288 059,756	4 855,136	30 234,391
Autres créditeurs divers	3.5	11 331,984	3 820,268	4 464,481
TOTAL PASSIF				
		299 391,740	8 675,404	34 698,872
Capital	3.6	12 422 657,714	912 457,799	2 103 710,696
Sommes distribuables	3.7	490 173,952	86 469,688	295 935,115
Sommes distribuables des exercices antérieurs		2,042	-	-
Sommes distribuables de l'exercice en cours		490 171,910	86 469,688	295 935,115
ACTIF NET				
		12 912 831,666	998 927,487	2 399 645,811
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET				
		13 212 223,406	1 007 602,891	2 434 344,683

ETAT DE RESULTAT DE STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA

PERIODE ALLANT DU 1er AVRIL 2026 AU 30 JUIN 2026

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/04/2026 au 30/06/2026	Du 01/01/2026 au 30/06/2026	Du 01/04/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		796 936,939	817 125,769	92 285,470	97 705,594	179 681,056
Dividendes	4.1	791 343,854	791 343,854	90 996,650	91 556,650	160 356,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	5 593,085	25 781,915	1 288,820	6 148,944	19 325,056
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	2 326,456	4 498,722	2 740,051	5 415,984	9 249,121
Total des revenus des placements		799 263,395	821 624,491	95 025,521	103 121,578	188 930,177
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<305 040,919>	<339 341,924>	<4 811,296>	<9 450,785>	<44 863,494>
Revenu net des placements		494 222,476	482 282,567	90 214,225	93 670,793	144 066,683
Autres charges	4.5	<12 060,490>	<16 943,367>	<2 751,719>	<5 241,242>	<12 972,479>
Résultat d'exploitation		482 161,986	465 339,200	87 462,506	88 429,551	131 094,204
Régularisation du résultat d'exploitation		27 591,343	24 832,710	<1 959,863>	<1 959,863>	164 840,911
Sommes distribuables de la période		509 753,329	490 171,910	85 502,643	86 469,688	295 935,115
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<27 591,343>	<24 832,710>	1 959,863	1 959,863	<164 840,911>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		269 583,379	683 125,509	<24 886,920>	<24 461,981>	43 523,292
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		1 466 547,929	1 547 253,443	<722,192>	39 997,546	51 619,423
Frais de négociation de titres		<71 888,030>	<87 757,107>	<4 247,488>	<7 009,912>	<15 517,488>
Droits de sorties		331,707	694,236	-	-	1 623,955
Résultat net de la période		2 146 736,971	2 608 655,281	57 605,906	96 955,204	212 343,386

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET DE STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA

PERIODE ALLANT DU 1er AVRIL 2026 AU 30 JUIN 2026

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/04/2026 au 30/06/2026	Du 01/01/2026 au 30/06/2026	Du 01/04/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 30/06/2025	Du 01/01/2025 au 31/12/2025
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>2 146 736,971</u>	<u>2 608 655,281</u>	<u>57 605,906</u>	<u>96 955,204</u>	<u>212 343,386</u>
Résultat d'exploitation	482 161,986	465 339,200	87 462,506	88 429,551	131 094,204
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	269 583,379	683 125,509	<24 886,920>	<24 461,981>	43 523,292
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 466 547,929	1 547 253,443	<722,192>	39 997,546	51 619,423
Frais de négociation de titres	<71 888,030>	<87 757,107>	<4 247,488>	<7 009,912>	<15 517,488>
Droits de sorties	331,707	694,236	-	-	1 623,955
<u>Distributions de dividendes</u>	<u><295 933,073></u>	<u><295 933,073></u>	<u><19 417,875></u>	<u><19 417,875></u>	<u><19 417,875></u>
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>1 820 362,186</u>	<u>8 200 463,647</u>	<u><104 358,246></u>	<u><104 358,246></u>	<u>1 180 971,896</u>
<u>Souscriptions</u>	<u>1 815 545,561</u>	<u>8 288 245,035</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 433 775,901</u>
Capital	2 146 955,742	7 448 206,649	-	-	1 219 630,852
Régularisation des sommes non distribuables	414 330,240	840 038,386	-	-	-
Régularisation des sommes distribuables	<745 740,421>	-	-	-	214 145,049
<u>Rachats</u>	<u>4 816,625</u>	<u><87 781,388></u>	<u><104 358,246></u>	<u><104 358,246></u>	<u><252 804,005></u>
Capital	<5 087,573>	<81 401,168>	<96 796,102>	<96 796,102>	<222 631,030>
Régularisation des sommes non distribuables	4 355,025	<6 380,220>	<2 071,363>	<2 071,363>	<2 071,222>
Régularisation des sommes distribuables	5 549,173	-	-	-	<28 101,753>
<u>Variation de l'actif net</u>	<u>3 671 166,084</u>	<u>10 513 185,855</u>	<u><66 170,215></u>	<u><26 820,917></u>	<u>1 373 897,407</u>
<u>Actif net</u>					
En début de la période	9 241 665,582	2 399 645,811	1 065 097,702	1 025 748,404	1 025 748,404
En fin de la période	12 912 831,666	12 912 831,666	998 927,487	998 927,487	2 399 645,811
<u>Nombre d'actions</u>					
En début de la période	2 881	827	415	415	415
En fin de la période	3 723	3 723	375	375	827
<u>Valeur liquidative</u>	<u>3 468,394</u>	<u>3 468,394</u>	<u>2 663,807</u>	<u>2 663,807</u>	<u>2 901,627</u>
<u>Taux de rendement annualisé</u>	<u>77,33%</u>	<u>64,26%</u>	<u>23,30%</u>	<u>19,90%</u>	<u>19,48%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2026
--

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte, de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 29 décembre 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres de la SICAV est assurée par la société SMART ASSET MANAGEMENT.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur des titres de la SICAV.

SMART ASSET MANAGEMENT est devenu un deuxième distributeur de ses titres de la SICAV à partir du 1er octobre 2025.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la réglementation en vigueur dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

STRATEGIE HIGH YIELD SICAV SA a modifié son orientation de placement afin de se conformer aux conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre des Comptes Épargne en Actions (CEA) et est, de ce fait, devenue une SICAV CEA à partir du 1er octobre 2025.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2026 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30 juin 2026 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables.

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en BTA sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 ».

La société ne détient pas au 30/06/2026 des souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des

spécificités des OPCVM, ce changement de méthodes comptable a été appliqué d'une manière prospective depuis l'exercice clos le 31 décembre 2020.

2.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.4 Capital social

Le capital social est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.5 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.6 Sommes distribuables de la période

Les sommes distribuables de la période correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré ou diminué de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

A- Actions et droits rattachés

<u>Code ISIN</u>	<u>Désignation du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
TN0003400058	AMEN BANK	50	2 853,151	4 123,600	0,03%
TN0007300015	ARTES	41 800	546 832,807	556 567,000	4,21%
	ASSURANCE MAGHREBIA DA2026 2/9	3 147	49 077,765	49 407,900	0,37%
TNDKJ8O68X14	ASSURANCE MAGHREBIA VIE	10 000	96 492,111	103 910,000	0,79%
TN0007830011	ASSURANCES MAGHREBIA	1 191	83 581,724	86 265,321	0,65%
TN0003000452	ASTREE	1 075	75 372,000	80 625,000	0,61%
TN0004700100	ATL	7 236	69 283,078	87 092,496	0,66%
TN0001600154	ATTIJARI BANK	368	32 654,145	33 171,152	0,25%
TN0006610018	ATTIJARI LEASING	2 600	84 078,797	98 930,000	0,75%
TN0007580012	BEST LEASE	47 445	124 510,103	133 794,900	1,01%
TN0003100609	BNA	8 751	132 442,646	194 114,682	1,47%
TN0007400013	CARTHAGE CEMENT	304 600	606 667,379	621 079,400	4,70%
TN0007550015	CITY CARS	48 750	1 207 279,670	1 247 221,000	9,44%
TN0007670011	DELICE HOLDING	54 920	1 073 259,405	1 094 062,320	8,28%
TN0007410012	ENNAKL AUTOMOBILES	19 534	391 554,687	447 152,794	3,38%
TN0007210016	ESSOUKNA	37 926	145 559,930	151 135,110	1,14%
TN0007570013	EURO-CYCLES	29 909	369 195,286	370 363,147	2,80%
TN0003200755	I.C.F.	1 000	125 186,954	146 444,000	1,11%
TN0001000108	MONOPRIX	5 555	55 409,050	61 938,250	0,47%
TN0007620016	MPBS	15 714	161 976,896	172 194,012	1,30%
TN0007530017	ONE TECH HOLDING	71 570	884 816,575	914 522,460	6,92%
TN0005700018	POULINA G H	28 505	801 116,665	780 837,690	5,91%
TN0007610017	SAH LILAS	64 104	909 558,848	884 059,264	6,69%
TN0007740012	SAM	40 728	209 606,122	242 779,608	1,84%
TN0001100254	SFBT	35 300	486 015,579	512 661,900	3,88%
TNQPQXRODTH8	SMART TUNISIE	19 678	579 084,160	557 044,824	4,22%
TN0006530018	SOTETEL	17 400	309 629,045	461 848,200	3,50%
TN0006660013	SOTRAPIL	12 700	356 457,879	464 553,300	3,52%
TN0006580013	SOTUMAG	8 472	108 836,230	127 613,736	0,97%
TN0006560015	SOTUVER	3 530	100 615,000	100 590,880	0,76%
TN0006060016	STAR	3 015	238 013,410	272 438,415	2,06%
TN0002600955	STB	12 500	68 605,206	75 112,500	0,57%
TN0007440019	TELNET HOLDING	47 867	554 096,245	573 255,192	4,34%
TN0007270010	TPR	29 513	426 375,219	458 336,890	3,47%
TN0004100202	TUNINVEST-SICAR	3 002	135 748,000	156 833,486	1,19%
TN0007380017	TUNIS RE	1 205	15 652,434	16 165,075	0,12%
	TUNISIE LEASING & FACTORING	6 532	242 164,034	264 343,508	2,00%
TN0003900107	UIB	1 459	41 621,454	45 554,357	0,34%
TN0007720014	UNIMED	34 838	335 117,787	351 585,096	2,66%
Total actions et droits rattachés		1 083 489	12 236 397,477	12 999 728,465	98,39%

3.2 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Ventes titres à encaisser	466 979,797	67 514,298	14 142,584
Banques	327 097,686	208 067,677	30 235,810
Intérêts courus sur dépôt à vue	2 880,693	742,274	1 107,903
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue	<576,139>	<148,455>	<221,581>
Achats de titres à régler	<583 887,096>	<126 111,785>	<5 951,238>
	<u>212 494,941</u>	<u>150 064,009</u>	<u>39 313,478</u>

3.3 Créance d'exploitation :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Dividende à encaisser	-	-	1 080,000
	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 080,000</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Commission de performance à payer	270 945,691	-	22 338,984
Rémunérations des distributeurs à payer	10 773,980	2 360,210	4 476,990
Rémunérations du dépositaire à payer	1 722,665	1 483,407	1 499,707
Rémunérations du gestionnaire à payer	4 617,42	1 011,519	1 918,710
	<u>288 059,756</u>	<u>4 855,136</u>	<u>30 234,391</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	7 035,469	3 433,909	3 769,707
TCL à payer	1 808,603	104,787	6,081
Retenue à la source à payer	1 106,376	-	-
Redevances CMF à payer	1 031,536	81,572	188,693
Contribution sociale de solidarité à payer	350,000	200,000	500,000
	<u>11 331,984</u>	<u>3 820,268</u>	<u>4 464,481</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2026 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2026

Montant	2 103 710,696
Nombre de titres	827
Nombre d'actionnaires	12

Souscriptions réalisées

Montant	7 448 206,649
Nombre de titres	2 928
Nombre d'actionnaires entrants	8

Rachats effectués

Montant	<81 401,168>
Nombre de titres	32
Nombre d'actionnaires sortants	2

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	683 125,509
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1 547 253,443
Frais de négociation de titres	<87 757,107>
Régularisations des sommes non distribuables	833 658,166
Régularisations résultat d'exploitation	<24 832,710>
Droits de sorties	694,236

Capital au 30 juin 2026

Montant	12 422 657,714
Nombre de titres	3 723
Nombre d'actionnaires	10

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30 juin 2026 se détaillent comme suit :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Résultat d'exploitation	465 339,200	88 429,551	131 094,204
Régularisation du résultat d'exploitation	24 832,710	<1 959,863>	164 840,911
Sommes distribuables des exercices antérieurs	2,042	-	-
	<u>490 173,952</u>	<u>86 469,688</u>	<u>295 935,115</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

	<u>Du</u> <u>01/04/2026</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2026</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2025 au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>
Dividendes	791 343,854	791 343,854	90 996,650	91 556,650	160 356,000
	791 343,854	791 343,854	90 996,650	91 556,650	160 356,000

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

	<u>Du</u> <u>01/04/2026</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2026</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2025 au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>
Intérêts sur BTA	5 593,085	25 781,915	1 288,820	6 064,098	19 240,210
Intérêts sur obligations	-	-	-	84,846	84,846
	5 593,085	25 781,915	1 288,820	6 148,944	19 325,056

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

	<u>Du</u> <u>01/04/2026</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2026</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2025 au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>
Intérêts sur dépôt à vue	2 326,456	4 498,722	518,084	1 198,508	2 825,554
Intérêts sur pensions livrées	-	-	2 221,967	4 217,476	6 423,567
	2 326,456	4 498,722	2 740,051	5 415,984	9 249,121

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 30 juin 2026 se détaille comme suit :

	<u>Du</u> <u>01/04/2026</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2026</u> <u>au</u> <u>30/06/2026</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2025 au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>
Commissions de surperformance	260 741,158	270 945,691	-	-	22 338,984
Rémunérations des distributeurs	29 803,967	45 644,525	2 316,371	4 550,191	11 602,208
Rémunérations du gestionnaire	12 773,129	19 561,939	1 011,518	1 950,082	4 972,375
Rémunérations du dépositaire	1 722,665	3 189,769	1 483,407	2 950,512	5 949,927
	305 040,919	339 341,924	4 811,296	9 450,785	44 863,494

4.5 Autres charges :

	<u>Du 01/04/2026</u> <u>au 30/06/2026</u>	<u>Du 01/01/2026</u> <u>au 30/06/2026</u>	<u>Du</u> <u>01/04/2025</u> <u>au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025 au</u> <u>30/06/2025</u>	<u>Du</u> <u>01/01/2025</u> <u>au</u> <u>31/12/2025</u>
Honoraires commissaire aux comptes	4 272,712	7 035,469	1 794,023	3 573,451	9 507,919
Redevances CMF	2 893,218	4 532,020	253,979	511,102	1 284,044
TCL	4 611,771	4 836,884	268,769	381,956	670,481
Contribution sociale de solidarité	125,000	250,000	100,000	200,000	500,000
Autres retenues	157,789	288,994	334,948	574,733	1 010,035
	12 060,490	16 943,367	2 751,719	5 241,242	12 972,479

5 - Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire :

La gestion administrative et comptable de la société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV sont confiées à TUNISIE VALEURS. En contrepartie, TUNISIE VALEURS perçoit annuellement 70% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 0,25% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 0,75% TTC sur l'actif net placé en actions.

En plus de la commission précitée, TUNISIE VALEURS perçoit 25% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La gestion financière de la société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV est confiée à SMART ASSET MANAGEMENT ; celle-ci est chargée des choix des placements de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit annuellement 30% de la commission globale de gestion calculée à hauteur de 0,25% TTC sur l'actif net placé en obligations et en valeurs monétaires et 0,75% TTC sur l'actif net placé en actions. En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit 75% de la commission de surperformance s'élevant à 10% de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, équivalent au taux moyen du marché monétaire brut, majoré d'une prime de risque arrêtée par le conseil d'administration à la fin de chaque période et fixée à 2%.

La distribution des titres de la société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV est confiée à TUNISIE VALEURS et à SMART ASSET. En contrepartie, les distributeurs perçoivent une commission de distribution calculée à hauteur de 0,75% TTC sur l'actif net, et ce, au prorata de distribution de chaque partie.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société STRATEGIE HIGH YIELD SICAV. Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de la société.
- D'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.